



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50<sup>th</sup> anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

## FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

## CONTACT

Please contact [publications@unido.org](mailto:publications@unido.org) for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at [www.unido.org](http://www.unido.org)

19258

**ANALYSE APPROFONDIE DU SECTEUR INDUSTRIEL**

DP/NER/90/025

**LA REPUBLIQUE DU NIGER**

**Rapport final**

Etabli pour le Gouvernement du Niger  
par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel  
agent d'exécution pour le compte du Programme  
des Nations Unies pour le développement

Fonctionnaire chargé de l'appui du projet: M.A. Martin  
Programme pour les pays d'Afrique

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel  
Vienne

---

Ce document n'a pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.

Les appellations employées dans ce document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

La mention dans le texte de la raison sociale ou des produits d'une société n'implique aucune prise de position en leur faveur de la part de l'ONUDI.

## PREFACE

Le but de la mission de l'ONUDI chargée de l'examen du secteur industriel et des programmes qui le concerne est d'assister le Gouvernement du Niger, en consultation avec le PNUD à Niamey, à formuler les orientations en matière de politique qu'il se propose de mettre en oeuvre dans le secteur industriel, et de préparer les grandes lignes d'un programme de coopération technique.

Ce document constituera en ce qui concerne le secteur industriel, le cadre des discussions entre le Gouvernement et le PNUD pour préparer le cinquième programme de pays pour le Niger. Dans une phase ultérieure ce programme fera l'objet d'une formulation plus détaillée.

Le contenu de ce document est basé sur les entretiens qu'ont eus les membres de la mission d'analyse détaillée du secteur industriel de l'ONUDI avec les responsables et les opérateurs des différents secteurs économiques sur les politiques de développement du gouvernement et notamment du développement industriel ; il est également basé sur le contenu du document du Plan de développement économique et social 1987-1991, le rapport sur les travaux de la Table Ronde concernant la promotion du secteur privé, le Document-Cadre de Politique 1990-1992, le rapport annuel 1989 "Coopération du développement" du bureau du PNUD à Niamey, ainsi que sur les objectifs des agences et des pays donateurs.

Le présent rapport contient dans une première partie (Chapitre 1) une évaluation de la structure et des performances de l'économie du Niger dans le contexte des politiques récentes mises en oeuvre ; le secteur industriel, son contexte et les politiques qui y ont été menées ainsi que ses perspectives sont examinés ensuite (Chapitre 2).

A la demande du Gouvernement du Niger, des commentaires ont été apportés sur le cadre incitatif pour les entreprises et les incidences des mesures protectionnistes sur les échanges commerciaux sous-régionaux, ceci explique la longueur de ce chapitre.

Après cela le potentiel socio économique du pays est exposé et commenté (Chapitre 3) ; la stratégie et les politiques à mettre en oeuvre au cours des prochaines années pour la relance et le développement industriel seront ensuite présentés (Chapitre 4) ; le chapitre suivant évalue la coopération et l'assistance technique au secteur (Chapitre 5) ; enfin le programme des actions que le Gouvernement devra entreprendre (Chapitre 6) précèdera les besoins en assistance technique que le Gouvernement du Niger souhaite pouvoir trouver auprès de ses partenaires (Chapitre 7).

Ce rapport a été préparé par la Division des Programmes par région et domaine, Programme pour les pays d'Afrique, en coopération avec la Division des Politiques et perspectives industrielles, Service des Etudes par région et par pays. Il a été élaboré sur la base des résultats d'une mission, qui a travaillé au Niger du 25 février au 15 mars 1991 et qui était composée de MM Hadjadj, Hesp et Hasson, Economistes Industriels, et de Mme Gamatié, Sociologue.

Les membres de la mission expriment leur gratitude aux fonctionnaires et aux responsables du Gouvernement, aux représentants des agences des Nations Unies et des pays donateurs, ainsi qu'aux opérateurs et aux cadres des structures et des entreprises du secteur public et du secteur privé pour leur assistance. Les membres de la mission expriment plus particulièrement leur gratitude à M. Aliou M. Diallo, Représentant Résident du PNUD à Niamey, et à ses collaborateurs ainsi qu'aux fonctionnaires des différents services de l'ONUDI responsables pour le Programme du Niger, pour leurs conseils et leurs commentaires précieux.

**TABLE DES MATIERES**

	<u>Page</u>
Preface	(i)-(ii)
Table des Matières	(iii)-(iv)
Liste des Tableaux et Illustrations	(v)
Carte du Niger	(vi)
Liste des Abréviations	(vii)
Résumé et Conclusions	(viii)-(xv)
<b><u>CHAPITRE 1 : CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL</u></b>	<b>1</b>
1.1 Introduction	1
1.2 Structure et caractéristiques de l'économie	1
1.3 Le contexte social	4
1.4 Les contraintes et obstacles au développement	6
1.5 Le contexte régional	7
1.6 Performances de l'économie	10
1.7 Politiques mises en oeuvre	11
<b><u>CHAPITRE 2 : LE SECTEUR INDUSTRIEL</u></b>	<b>13</b>
2.1 Caractéristiques et performances	13
2.2 Le cadre général du secteur	20
2.3 Les politiques industrielles mises en oeuvre	27
2.4 Les conclusions et recommandations	34
2.5 Les perspectives	38
<b><u>CHAPITRE 3 : LE POTENTIEL POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL</u></b>	
3.1 Les matières premières	40
3.2 Les ressources humaines	44
3.3 Les infrastructures	46
3.4 L'énergie	46
3.5 Le marché de la sous-région	48
3.6 Le secteur informel	50
3.7 Conclusions sur le potentiel du secteur	51
<b><u>CHAPITRE 4 : STRATEGIE ET POLITIQUES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL</u></b>	<b>54</b>
4.1 Introduction	54
4.2 Promotion de l'entreprise privée	55
4.3 La transformation des ressources naturelles	56
4.4 Intégration du secteur informel dans le secteur moderne	56
4.5 Elargissement du marché à la sous-région	57
4.6 Promouvoir une politique d'éducation/formation	58
4.7 Les politiques incitatives	58

	<u>Page</u>
<b><u>CHAPITRE 5 : LA COOPERATION ET L'ASSISTANCE TECHNIQUE</u></b>	60
5.1 Introduction	60
5.2 Analyse rétrospective	60
5.3 Les projets en cours dans le secteur industriel	64
5.4 Les projets de l'ONUDI en cours de préparation	65
5.5 Les priorités des bailleurs de fonds	66
5.6 Quelques conclusions	67
<b><u>CHAPITRE 6 : LE PROGRAMME D'ACTION DU GOUVERNEMENT</u></b>	69
6.1 Introduction	69
6.2 La réforme du cadre juridique, réglementaire et incitatif	70
6.3 La restructuration et l'animation du cadre institutionnel et d'appui	71
6.4 La valorisation des ressources nationales	72
6.5 L'élargissement du marché à la sous-région	74
<b><u>CHAPITRE 7 : LES BESOINS EN ASSISTANCE TECHNIQUE</u></b>	76
7.1 La réforme du cadre juridique, réglementaire et incitatif	76
7.2 La structuration et l'animation du cadre institutionnel et d'appui	76
7.3 La valorisation des ressources nationales	77
7.4 Assistance à l'élargissement du marché à la sous-région	79
ANNEXE I      Principales institutions rencontrées par la mission	80
ANNEXE II     Projets approuvés et opérationnels de l'ONUDI	81
ANNEXE III    Projets exécutés par l'ONUDI depuis 1971	82
ANNEXE IV     Bibliographie	86

**LISTE DES TABLEAUX ET ILLUSTRATIONS**

Tableau 1-1	Structure en pourcentage du PIB (1960-1989)	2
Tableau 1-2	Commerce extérieur: importations, exportations et soldes	3
Tableau 2-1	Evaluation des différentes branches du secteur manufacturier	16
Tableau 2-2	Valeur Ajoutée manufacturière	17
Tableau 3-1	Production Agricole	40
Tableau 3-2	Commerce avec les autres pays africains	48
Tableau 5-1	Résumé de l'Aide extérieure par secteur, 1989	62



LISTE DES ABREVIATIONS

BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
BDRN	Banque de Développement de la République du Niger
CCAIN	Chambre de Commerce, d'Agriculture et d'Industrie du Niger
CEAO	Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest
CEDEAO	Communauté Economique des Pays de l'Afrique de l'Ouest
CNCE	Centre Nigérien du Commerce extérieur
CNCA	Caisse Nationale de Crédit Agricole
CEE	Commission Economique Européenne
CFA	Communauté Financière Africaine
CNPG	Centre National de Perfectionnement à la Gestion
DIPIP	Direction de l'Industrie et de la Promotion des Investissements Privés
FAC	Fonds d'Assistance et de Coopération
FIPMEN	Fonds d'Intervention en faveur de la Petite et Moyenne Entreprise Nigérienne
FMI	Fonds Monétaire International
OLANI	Office du Lait du Niger
OMVS	Organisation de mise en valeur du fleuve Sénégal
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement industriel
OPEN	Office de Promotion de l'Entreprise Nigérienne
PAIPCE	Programme d'Appui à l'Initiative Privée et à la Création d'Emplois
PAS	Programme d'ajustement structurel
PIB	Produit Intérieur brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
POLYNIGER	Société de Fabrication de Tuyaux PVC et de Transformation de Plastique du Niger
SONERAN	Société Nigérienne d'Exploitation des Ressources Animales
SONIA	Société Nigérienne d'Industrie Alimentaire
SONICEC	Société Nigérienne des Craies et d'Exploitations de Carrières
SONICERAM	Société Nigérienne des Produits Céramiques
SONICHAUX	Société Nigérienne de Fabrication de Chaux
SONICO	Société Nigérienne de Confiserie
SONITAN	Société Nigérienne de Tannerie
SOTRAMIL	Société Nigérienne de Transformation du Mil
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UAB	Usine d'Aliments pour Bétail
UMOA	Union Monétaire Ouest Africaine
VAM	Valeur ajoutée manufacturière
VP	Valeur de production

## RESUME ET CONCLUSIONS

### 1. CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL DU DEVELOPPEMENT DU NIGER

Vaste pays enclavé dont les deux tiers de la superficie sont occupés par le désert, le Niger compte en 1989 7,5 millions d'habitants. Le taux de croissance démographique de 3,4 % est très élevé et a été en 1989 plus important que la croissance économique. Avec un PIB/habitant de 294 dollars en 1989, le Niger figure parmi les pays les plus pauvres de la planète.

L'économie nigérienne est à prédominance agro-pastorale, en 1989 ce secteur avec 36 % du PIB a assuré les moyens d'existence de près de 85 % de la population ; l'agriculture est une agriculture de subsistance l'autre caractéristique de cette économie est l'importance d'un secteur informel croissant.

L'uranium est le premier produit exporté, et en 1986 il a représenté 82,8 pour cent de la valeur des exportations, le deuxième poste à l'exportation est constitué par le bétail sur pied notamment. La France et le Nigéria sont à la fois les deux premiers clients et les deux premiers fournisseurs du Niger.

Le Niger est membre des deux plus importantes unions sous-régionales, la CEDEAO et la CEA0 ; il est également membre de l'UMOA.

Le Niger subit l'effet de très lourdes contraintes qui pèsent sur son développement ; en effet outre son enclavement, le Niger a un marché national très étroit, mais aussi il ne dispose que d'une faible base de production agro-pastorale, vulnérable aux aléas du climat. Les indicateurs sociaux du Niger sont parmi les plus faibles du monde et le développement du pays est fortement handicapé par le faible développement de ses ressources humaines.

Une autre contrainte de taille est constituée par le voisinage du Nigéria dont l'économie est en phase d'ajustement structurel, la surévaluation du Naira font que les produits du Niger sont fortement concurrencés sur leur marché et à l'exportation par ceux du Nigéria. La perméabilité des frontières et les liens socio-culturels entre les populations frontalières en rendent très difficile le contrôle.

Les politiques économiques suivies dans le passé ont été jusqu'au début des années 80 caractérisées par l'interventionnisme de l'Etat, la création d'entreprises publiques y compris dans le secteur productif, et par une politique dirigiste des prix ; ceci a entraîné l'inefficacité et l'affaiblissement du secteur d'Etat de plus en plus dépendant, déficitaire, et subventionné. Cette dégradation dans le cas du Niger a été aggravée par le manque cruel de cadres, les chocs pétroliers auxquels le Niger est très sensible, les sécheresses périodiques, et enfin la chute des prix de l'uranium.

Après les années fastes des bons cours mondiaux de l'uranium des années 70, le Niger connaît une crise économique sans précédent. De 1980 à 1989 le taux de croissance moyen annuel du PIB a été négatif en termes réels ; dès le début des années 80, la crise économique s'exprima par un déficit budgétaire de 10 % du PIB, un déficit de la balance des paiements de 22 % du PIB, et un service de la dette croissant.

Face à cette crise, et dès 1982, le Gouvernement a entrepris un programme de stabilisation et d'ajustement macro-économique soutenu par le FMI et par la Banque Mondiale, cette dernière a convenu avec le Gouvernement d'un programme d'ajustement structurel pour la période 1986-1988. L'engagement du Niger dans le processus d'ajustement lui a permis de rééchelonner régulièrement sa dette extérieure auprès des Clubs de Londres et de Paris entre 1983 et 1988.

Les efforts du Gouvernement pour stabiliser et ajuster l'économie depuis 1983 ont eu pour objectifs de réduire les déficits extérieurs et intérieurs, d'améliorer la gestion des ressources de l'Etat, de restructurer le secteur des entreprises publiques, de réduire les distorsions des prix et du commerce, et de stimuler les activités du secteur privé.

Certains objectifs ont pu être atteints, comme l'assainissement financier du secteur public, ou la réduction du déficit extérieur courant, il n'en a pas été de même pour le déficit budgétaire global qui n'a pas pu être réduit, ni pour la croissance qui n'a pas été relancée.

Pour consolider les acquis du processus d'ajustement, le Gouvernement a poursuivi les réformes économiques dans le contexte d'un cadre de politiques économiques et financières à moyen terme couvrant la période 1989-1991 ; il est actuellement engagé dans des négociations avec la Banque Mondiale pour l'exécution d'un second programme d'ajustement.

## 2. LE SECTEUR INDUSTRIEL

Le secteur manufacturier moderne participe d'une manière très modeste au PIB du Niger, moins de 1 % en 1989 ; à l'instar de l'ensemble de l'économie, ce secteur est en régression de l'ordre de moins 0,2 pour cent par en moyenne depuis le début des années 80.

L'impact de l'enclavement sur les coûts des facteurs de production, la fragilité et la faiblesse de la base de production, l'étroitesse du marché, et enfin le manque de qualification de la main-d'oeuvre et de capacités managériales, rendent fragiles les projets industriels au Niger. Cette fragilité est accrue par une forte fiscalité, et par le manque de structures d'appui. Ces facteurs limitent les avantages comparatifs du Niger par rapport aux autres pays de la sous-région, toutes autres choses étant égales par ailleurs.

De nombreuses unités de production ont cessé leurs activités et nombreuses sont les autres qui travaillent en dessous de leur capacité et à la limite de leur rentabilité. Les entreprises basées sur la transformation de matières premières locales ont vu leurs sources d'approvisionnement se tarir, ou bien renchérir. Les projets basés sur des matières premières importées n'ont pas tous connu le succès. Il n'y a pas eu de nouveaux investissements industriels dans les dernières années.

L'arrêt des activités des banques spécialisées dans le financement du développement du secteur agricole et du secteur industriel, marque le point culminant d'une situation de crise de confiance des opérateurs économiques d'une manière générale, et du secteur bancaire d'une manière particulière. Les banques commerciales se montrent extrêmement prudentes et ne prennent aucun risque ; elles n'octroient que des crédits à court terme et seulement à leur clientèle.

En l'absence d'accès à des crédits à moyen terme pour financer leurs plans de développement ou de réhabilitation, il ne peut pas y avoir d'activités dans le secteur productif.

Les profils des économies des pays de la sous-région étant identiques, ces pays produisent et tentent d'exporter les mêmes gammes de produits et notamment agro-alimentaires, textiles et chimiques. Les différences entre les pays de la sous-région, font que certains sont plus compétitifs que d'autres sur certains produits ou certains marchés ; ces différences de compétitivité sont dues aux coûts des facteurs, à la taille du marché, et à la politique monétaire. Le Nigéria cumule positivement toutes ces différences.

La politique du Gouvernement dans le secteur industriel du Niger a été de protéger les industries du pays par des mesures aussi bien tarifaires que des mesures non tarifaires ; l'un des inconvénients majeurs de cette politique a été que : d'une part les entreprises ainsi protégées n'ont pas fait les efforts suffisants pour être compétitives, s'adapter au marché, et exporter, et d'autre part le Gouvernement n'a pas éprouvé le besoin de mettre sur pied une politique adaptée à la situation. Une des preuves des limites de cette politique est qu'il faille encore continuer d'élever des barrières tarifaires.

S'il apparaît justifié de protéger quelque peu les industries naissantes, ou pour apporter de manière sélective une solution ponctuelle et ce dans certains cas bien déterminés ; la protection élevée et permanente, utilisée comme unique politique ne constitue pas une perspective pour le moyen et long terme d'un développement industriel au Niger. Il serait du plus haut intérêt de connaître les effets de cette protection sur les coûts des facteurs.

Le Niger fabrique pour le marché intérieur des produits agro-alimentaires, textiles, chimiques, et pour la construction. Ces produits sont en général de bonne qualité ; il est recommandé de se fixer des objectifs d'exportation au niveau de la sous-région, notamment par une étude sur les possibilités pour le Niger d'y exporter et d'en connaître les conditions.

Des contraintes sont imposées par une réglementation rigide, contradictoire, et non adaptée, et mise en application par une administration insuffisamment formée et dépourvue de moyens. Ces contraintes sont coûteuses et ne sont pas encourageantes pour les investisseurs potentiels. Il est possible de desserrer une grande partie de ces contraintes, et de créer un environnement incitatif.

Le Gouvernement reconnaît la nécessaire redéfinition du rôle de l'Etat dans les activités économiques, et la reconnaissance du rôle du secteur privé dans le redressement de l'économie ; il se propose de mettre en exécution les recommandations de la Table Ronde sur le secteur privé, et notamment l'instauration d'un climat de confiance entre opérateurs privés et administration à travers une concertation permanente.

Une cellule de suivi de la table ronde sur le secteur privé (CSTRSP) a été mise sur pied a été mise sur pied par le Gouvernement.

Le code des investissements a été adopté en Décembre 1989, il apporte un changement substantiel par rapport au code précédent.

De nombreuses mesures ont déjà été prises portant sur : la suppression des monopoles, la suppression des licences d'importation, et la libération des prix.

L'élaboration du code du commerce est très avancée. Sa promulgation est attendue dans un futur proche.

Le code du travail fait partie intégrante du champ incitatif ; celui en vigueur actuellement n'est pas adapté, il doit faire l'objet d'amendements substantiels.

Tout indique que la situation de crise continuera de sévir et que les entreprises vont continuer de traverser des épreuves difficiles au cours des prochaines années. Cela signifie que ne pourront survivre que les entreprises qui ont pris ou bien vont rapidement prendre des mesures draconiennes de réduction de leur coûts et rechercher de nouveaux créneaux ; quant aux entreprises dont la non performance a entraîné la fermeture, elles ne pourront être réouvertes et réhabilitées que lorsque les conditions de leur rentabilité seront réunies.

Il y a une première perspective pour le Gouvernement pour le court-moyen terme, c'est celle d'assister les entreprises qui recèlent en elles des possibilités de se redresser à le faire. Pour atteindre cet objectif, il faut préparer un programme de réhabilitation qui tienne compte de l'expérience et soit donc articulé autant sur la réhabilitation de l'outil de production que sur l'environnement économique, réglementaire, institutionnel, etc...

La deuxième perspective est celle du développement du secteur pour le plus long terme. Elle implique que l'on puisse répondre à la question suivante: sur quelles bases un avenir industriel pour le Niger est-il envisageable.

Dans le cas du Niger les projets basés sur des ressources locales, agricoles notamment, se sont trouvés en difficulté (coton, riz, arachide). En l'absence d'une base de production stable, et compte tenu de la faible compétitivité des entreprises nigériennes et du manque d'avantages comparatifs par rapport aux pays de la sous région, les perspectives de développement du secteur manufacturier au Niger sont limitées à terme.

Cependant, des solutions alternatives de stratégie à mettre en oeuvre et de programme à élaborer pourraient intervenir s'il existait un potentiel de ressources nationales diversifiées à valoriser.

### **3. LE POTENTIEL POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL**

Seulement 12 % de la superficie totale du pays est cultivable ; une très grande pression est faite sur la terre par les hommes et par la désertification. L'agriculture est une agriculture de subsistance ; la production vivrière est dominée par le mil, le sorgho, et le niébé, elle représente 80 % de la production agricole.

Les cultures industrielles (coton, arachides, cannes à sucre) ne constituent que 10 % de la valeur de la production. Certaines possibilités existent pour la transformation des céréales et pour l'exportation de produits maraichers de contre saison.

L'élevage est une activité traditionnelle du Niger avec un cheptel de onze millions de têtes, l'exportation du bétail est le deuxième poste d'exportation du pays (sur le Nigéria principalement). Le potentiel de transformation se situe au niveau des cuirs et peaux, des produits de la viande, et des produits vétérinaires.

Un potentiel évident existe au niveau des produits de l'élevage, mais aussi d'intensification et de diversification des produits de l'agriculture ; notamment avec la mise en application de la "Stratégie Nationale pour le développement agricole".

L'économie du pays dépend très fortement des recettes d'exportation de l'uranium ; pour de nombreuses raisons, les prix mondiaux connaissent des tendances persistantes à la baisse et les experts parlent d'une baisse structurelle de la demande mondiale en uranium. Les conditions d'exploitation au Niger sont coûteuses et ce malgré toutes solutions de réduction des dépenses qui pourraient être faites, ceci rend difficile la diversification du secteur minier.

Il existe aussi d'importants gisements de charbon et de phosphates mais de qualité moyenne et profondément enclavés ; de ce fait, ils ne peuvent pas faire l'objet d'une exploitation rentable. Cependant de nombreux indices de métaux non ferreux et de métaux précieux ont été mis en évidence. De sérieux indices d'or existent également dans le Liptako où il y a même une exploitation artisanale par orpaillage.

Les recherches doivent continuer pour valoriser et diversifier le potentiel minier du Niger.

De toutes les ressources nationales, les ressources humaines sont celles qui ont été le moins valorisées. La population du Niger est dans sa grande majorité jeune et analphabète, le taux d'alphabétisation est négatif, c'est à dire que le taux d'accroissement de la population est supérieur aux enfants qui s'inscrivent à l'école. Aucun développement n'est possible tant que ces tendances et ces ratios de l'enseignement général ne seront pas sérieusement inversées.

Le secteur industriel manque de main d'oeuvre qualifiée, de maîtrise technique et de maîtrise de gestion. Il existe bien des centres de formation mais dont les cursus ne sont pas adaptés aux besoins de l'industrie. Par contre le Centre National pour le Perfectionnement à la Gestion (CNPG) a une longue expérience de formation à la gestion, tandis que le Syndicat Patronal des Entreprises Industrielles du Niger (SPEIN) est en mesure de déterminer ses besoins, en tant qu'utilisateur.

Les réseaux physiques de transports et de communications au Niger sont de bonne qualité, mais les problèmes se posent en termes d'organisation de ces transports et de leurs coûts élevés.

Le Niger dépend de l'extérieur pour son énergie que ce soit pour l'électricité (importée du Nigéria à 75 %), ou bien qu'il s'agisse des hydrocarbures. Cependant un potentiel très prometteur existe au niveau de la recherche pétrolière, mais aussi carbonifère, éolienne et solaire, notamment pour réduire la facture d'importation des hydrocarbures.

Le Niger est importateur net de la sous région, et notamment du Nigéria et de la Côte d'Ivoire ; à part les produits de l'élevage, son potentiel à l'exportation sur les produits manufacturés est encore intact. L'extension de son marché à l'exportation au marché sous régional constitue une option décisive pour bénéficier des effets de taille et pour améliorer la compétitivité de ses produits.

Il est possible de débloquer, à terme et sous certaines réserves, les contraintes aval, notamment en développant des stratégies de pénétration des marchés de la sous-région, et en développant des programmes de développement de ressources humaines.

La valeur de la production du secteur manufacturier informel est presque sept fois supérieure à celle de tout le secteur manufacturier moderne. Ce secteur arrive à produire et à exporter, en montrant une grande capacité à coller aux revenus et aux besoins des populations. Ce secteur recèle des potentialités d'aptitudes d'entrepreneuriat et de main d'œuvre qualifiée dont l'industrie manufacturière a le plus grand besoin.

Le Niger demeure un pays à vocation pastorale, cependant il y a un secteur minier encore incomplètement exploré, des possibilités réelles pour que le secteur agricole mieux encadré dégage des surplus plus diversifiés en vue d'une transformation ultérieure, il existe un potentiel humain qui n'a pas été valorisé et il existe enfin des possibilités naturelles d'extension de marché dans la sous-région.

#### **4. STRATEGIE ET POLITIQUES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL**

La stratégie s'inscrit dans le cadre global de l'ajustement structurel de l'économie, et des objectifs quantitatifs qu'elle s'est fixés, à savoir un taux d'accroissement du PIB au moins égal à celui de l'accroissement de la population de 3,2 % par an.

Toute stratégie de développement du secteur industriel au Niger doit d'abord faire face à trois problèmes : celui de la faiblesse de la base de production, celui du renchérissement des coûts des facteurs pour cause d'enclavement, et celui du manque de main d'œuvre qualifiée. Deux contraintes de poids peuvent être levées, celle de l'étroitesse du marché et celle de la réglementation lourde, complexe et inadaptée.

En tenant compte de l'expérience du Niger, et de tous les éléments pertinents, cette stratégie doit s'articuler autour de cinq axes :

**Premier axe :** Le secteur privé et la promotion des PME/PMI est le moteur des activités productives, il lui revient de prendre toutes les initiatives pour atteindre les objectifs de développement. Il est de la plus haute importance que soient levées les entraves administratives et réglementaires non justifiées, et que soit instauré un environnement économique et institutionnel favorable aux entreprises du secteur privé.

**Deuxième axe :** L'industrie manufacturière devra être basée sur les ressources naturelles disponibles dans le pays. Les objectifs du secteur industriel sont notamment : d'accroître la production nationale, de transformer et de valoriser les ressources nationales en vue de leur exportation, de fournir au monde rural les biens nécessaires à l'accroissement de sa productivité.

**Toisième axe :** La production du secteur manufacturier informel représente sept fois celle du secteur manufacturier moderne, cette production est plus adaptée aux revenus et aux besoins des populations. La "structure" informelle, l'entrepreneuriat, et la main d'œuvre, pourraient évoluer vers des formes plus modernes et des niveaux de qualification plus élevés.

**Quatrième axe :** Une des contraintes majeures qui handicape le secteur manufacturier au Niger est l'étroitesse de son marché. L'accès au marché de la sous-région constitue une opportunité de développement. Le Niger n'a pas d'autre alternative si ce n'est celle de relever le défi de la compétitivité au niveau sous régional.

**Cinquième axe :** Les ratios et les tendances d'analphabétisme dans le secteur de l'éducation au Niger sont parmi les plus faibles du monde, aucun développement soutenu des secteurs productifs n'est possible. L'unique moyen, à terme, pour l'agriculture et pour l'industrie d'accroître et de diversifier la production et de pouvoir s'attaquer au marché de la sous région, consiste à élever le niveau de l'éducation et de la formation du monde rural et urbain impliqués dans les processus de recherche, de production, de gestion, et de commercialisation.

Ces axes constituent autant de priorités pour le Gouvernement et font l'objet d'une ébauche de programme d'action qui devra être mis en oeuvre.

## **5. LES PRIORITES DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE.**

L'aide extérieure se focalise principalement sur:

- 1) l'économie rurale
- 2) les ressources humaines
- 3) la création d'un environnement favorable pour le développement du secteur privé.

En ce qui concerne le secteur industriel, il existe une cohérence entre les projets actuels d'assistance technique exécutés par le PNUD/ONUDI et les priorités du gouvernement. Les projets opérationnels se concentrent principalement sur l'identification de filières et créneaux porteurs ainsi que sur l'amélioration de l'environnement réglementaire et institutionnel de l'entreprise. Cependant, au regard des priorités des autres Bailleurs de fonds, le secteur manufacturier en tant que tel n'apparaît pas comme un domaine prioritaire d'assistance si ce n'est en relation avec des objectifs de promotion du secteur privé et/ou de promotion de petites et de micro-entreprises.

## **6. LE PROGRAMME D'ACTION DU GOUVERNEMENT.**

Le programme des actions que le Gouvernement entreprendra pour mettre en application la politique du développement industriel sera déployé sur quatre directions :

La réforme du cadre juridique, réglementaire et incitatif, qui constitue le premier pas pour la libération de l'entreprise du secteur privé, qu'il s'agisse du secteur formel ou bien du secteur informel. Ceci inclut l'élaboration du code du travail, du code du commerce, la redéfinition du rôle de l'Etat; etc...

La restructuration et l'animation du secteur d'animation et d'appui. Ceci inclut le suivi de la mise en application des réformes, les actions d'organisation et de restructuration de la CCAIAN, du secteur financier

et du FIPMEN, les activités de coordination, etc... mais aussi l'élaboration d'études sur les coûts des facteurs au Niger, et le suivi de ces données ainsi que leur mise à jour et leur diffusion.

La valorisation des ressources nationales qui comprennent aussi bien les ressources naturelles que les ressources humaines. Ceci inclut la continuation des études sur la filière agricole, la mise en oeuvre des recommandations de l'étude sur la filière de l'élevage, mais aussi la continuation de la prospection et recherche dans le secteur minier, et valoriser les filières déjà identifiées. La valorisation des ressources humaines porte sur l'élévation du niveau de l'éducation qui est un objectif qui relève du long terme, mais aussi sur la formation de main d'oeuvre qualifiée et d'agents de maîtrise et de gestionnaires. L'accent sera aussi mis sur l'élaboration de programmes fournissant une plus grande participation des femmes au développement.

L'élargissement du marché sous régional par des études de marché, des études sur la protection effective, l'orientation qu'il convient de donner à la CCAIAN et au CNCE pour organiser l'information vers et en provenance de ce marché.

#### **7. LES BESOINS EN ASSISTANCE TECHNIQUE**

Les besoins en assistance technique en vue de soutenir le programme d'actions du gouvernement pour le court et le moyen terme dans le secteur industriel décrit au Chapitre 6, sont contenus dans les domaines de concentration suivants:

- l'environnement du secteur industriel; à savoir la réforme du cadre juridique, réglementaire et incitatif et la structuration et animation du cadre institutionnel et d'appui. Ce dernier élément comprend les besoins relatifs à la mise en place ou du renforcement de structures telles que la CCAIAN, le FIPMEN ou la Cellule de Suivi de la Table Ronde sur le secteur privé; il comporte également les actions visant le secteur informel et la réhabilitation d'entreprises et des études sur le coût des facteurs.
- la valorisation des ressources nationales; à savoir les ressources naturelles (agriculture, élevage, mines principalement) et les ressources humaines, à travers principalement l'établissement et la mise en oeuvre d'un programme de formation dont l'une des composantes importantes sera l'intégration de la femme dans les activités du secteur manufacturier.
- l'élargissement du marché nigérien à la sous-région: par des études de marché de produits exportables dans la sous-région, et par des études sur la protection effective.

La définition précise de ces assistances devra se faire dans une étape ultérieure et dans une optique de programmation intégrée en coordination avec les principaux bailleurs de fonds.

## CHAPITRE 1 : CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL

### 1.1 Introduction

L'objectif majeur de ce rapport est d'identifier les domaines prioritaires sur lesquels devrait se focaliser au cours des prochaines années l'assistance technique dans le secteur industriel au Niger ; aussi est-il important de considérer ce secteur dans le contexte global de l'économie nationale, tant du point de vue de sa structure que du point de vue de ses performances.

Ce chapitre examinera la structure de l'économie du pays à partir de laquelle seront appréciés les secteurs qui sont les plus importants pour le développement du pays, de même que seront passées en revue les contraintes qui font obstacle à son développement d'une manière générale, et au développement industriel d'une manière particulière.

Les performances de l'économie au cours des années antérieures seront présentées pour voir dans quelle situation se trouve le pays pour aborder la période à venir, quelles politiques il a mises en oeuvre et quelles sont celles qu'il entend promouvoir dans le futur.

Pour une lecture plus confortable du rapport, nous donnons quelques définitions comme suit :

- Le secteur moderne est pris par opposition au secteur informel. Dans tous les grands sous-secteurs, il y a un sous-secteur moderne et un sous-secteur informel.
- Une entreprise est dite du secteur informel lorsqu'elle n'a pas de comptabilité légale, et n'est pas soumise en conséquence à l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux. Il faut noter qu'un agent économique peut être imposé au forfait et faire partie du secteur informel.
- Le secteur industriel se compose du secteur minier, du secteur manufacturier, et selon les systèmes de comptabilité des pays, il peut aussi couvrir la production d'électricité et celle de l'eau ; ceci n'est pas le cas pour le Niger.
- Le secteur manufacturier se compose du secteur manufacturier moderne et du secteur manufacturier informel.

### 1.2 Structure et caractéristiques de l'économie

1.2.1 Le Niger est un vaste pays enclavé. Les deux tiers de sa superficie sont occupés par le désert. Il compte, en 1989, 7,5 millions d'habitants concentrés à hauteur de 42,2 % sur la bande étroite de terres arables situées le long de la frontière sud, la densité de la population est de 6 habitants au Km.

Le taux de croissance démographique en 1988-1989 a été de 3,4 %, ce qui entraînerait un doublement de la population tous les 23 ans. A terme, cette évolution va poser un problème démo-économique au regard des potentialités

actuelles du pays. Cette population est rurale à 84,7 % (dont 4,5 % nomade), elle se caractérise par sa jeunesse, près de 44 % des Nigériens ont moins de 15 ans. Sa composante féminine représente un peu plus de la moitié, une femme sur deux est en âge de procréer et le nombre moyen d'enfants par femme est estimé à 7.

1.2.2 Avec un PIB/habitant de 294 dollars en 1989, le Niger figure parmi les pays les plus pauvres de la planète. A l'instar de tous les autres pays sahéliens, ses efforts en vue de parvenir à une croissance économique soutenue se heurtent à des contraintes sévères qui affectent aussi bien l'homme que la terre.

Le tableau 1-1 montre l'évolution de la structure de l'économie nigérienne et suggère que la structure actuelle de l'économie nigérienne amène à décrire cette dernière à partir des secteurs : rural traditionnel, informel, et moderne ; l'ancienne structure (primaire, secondaire, et tertiaire) ne pouvant plus rendre compte de cette économie.

Tableau 1-1 : Structure en pourcentage (%) du PIB (1960-1989)

	1960	1980	1988	1989
Secteur rural	83,7	41	38	36
Secteur informel	-	23	28	34
Secteur moderne	16,3	36	34	30

Source : Coopération au développement Niger, PNUD, Rapport 1989

Le secteur rural : Depuis 1960 à nos jours, la structure du PIB indique que l'économie nigérienne est à prédominance agricole, l'agriculture et l'élevage demeurent les plus importantes composantes de l'économie nigérienne (respectivement 18,6 % et 13,8 % du PIB en 1989). Ils constituent le moteur de son développement et assurent les moyens d'existence de près de 85 % de la population. La valeur ajoutée de l'agriculture a baissé de 18,4 % en 1989 par rapport à 1988, cette baisse conjuguée avec la marginalisation des producteurs par rapport aux échanges commerciaux et monétaires, amène à la contraction de la demande dans le secteur agricole.

Le secteur informel : L'économie du Niger est caractérisée par son informalisation croissante depuis 1980. Le secteur informel représente en 1989 34 % du PIB. Ce poids n'est pas négligeable et impose une prise en compte de ce secteur dans toutes les stratégies de développement.

Le secteur moderne : Contrairement au secteur informel, on constate au Niger une régression du secteur moderne dont la contribution au PIB est passée de 36 % en 1980 à 30 % en 1989. Ce secteur est dominé par des opérateurs étrangers, et il est tourné vers les activités industrielles et le grand commerce. A part sa branche minière, les autres branches de ce secteur ont pratiquement toutes régressé au profit de leur équivalent du secteur informel.

La valeur ajoutée de l'industrie manufacturière a baissé de 40 % pendant la période 1987-1988, mais elle accuse une légère reprise de 0,03 % en 1989.

Alors qu'elle était de 12,8 % en 1980, la contribution des mines au PIB n'a été que de 5,4 %.

L'activité commerciale se déroule également sur deux tableaux : l'un formel et l'autre informel. L'activité commerciale du secteur moderne a subi les effets d'une forte diminution de la demande des ménages due à la réduction des pouvoirs d'achat.

1.2.3. Pour le commerce extérieur, les données les plus récentes remontent à l'année 1986. Les exportations s'élevaient alors à FCFA 109,6 milliards et les importations à 127,9 milliards, donnant un taux de couverture de 86 pour cent (voir tableau 1-2).

Tableau 1-2 : Commerce extérieur : importations, exportations et soldes  
(milliards de FCFA)

Année	Exportations		Importations		Solde Montant	Taux de couverture %
	Montant	Variation %	Montant	Variation %		
1980	119,5	26	125,4	28	- 5,9	95
1981	123,6	3	128,5	2	- 4,9	96
1982	109,1	-12	153,2	19	-44,1	71
1983	113,9	4	123,3	-20	- 9,4	92
1984	133,0	17	126,0	2	7,0	106
1985	116,5	-12	165,9	32	-49,4	70
1986	109,6	- 6	127,5	-23	-17,9	86

Source : Direction de la Statistique et de la Démographie.

L'uranium est de loin le produit d'exportation le plus important. En 1986, il représentait 82,8 pour cent de la valeur des exportations. Les autres catégories de produits d'une certaine importance à l'exportation sont l'alimentation, les boissons et tabacs, les produits finis de consommation (entre autres les textiles) et les animaux vivants.

Pour les exportations, la France est le plus important destinataire, et notamment pour l'uranium. En 1981, ce pays absorbait 35,7 pour cent des exportations du Niger; loin de diversifier ses débouchés, le Niger est devenu encore plus dépendant de la France au cours des années 80, le chiffre pour 1986 étant de 60 pour cent. La France est suivie par le Japon, avec 28,7 pour cent des exportations en 1986.

Les pays de la CEDEAO (Communauté économique de développement des pays de l'Afrique de l'Ouest) ont une certaine importance pour le commerce extérieur du Niger. En 1986, seulement 3,5 pour cent des recettes à l'exportation étaient fournis par ces pays, mais en général, ces exportations font une

moyenne de 20 pour cent. Le commerce avec les pays de la sous-région sera analysé plus en détail au chapitre portant sur le potentiel de développement du Niger.

Pour les importations, deux grandes catégories de produits étaient d'une importance plus ou moins équivalente : les produits énergétiques et les produits alimentaires, constituant 39,6 pour cent des importations en 1986. Les autres catégories importantes sont les biens d'équipement (11,1 pour cent) et les véhicules (8,3 pour cent). La France est aussi le plus grand fournisseur du Niger (28,6 pour cent en 1986) suivi par le Nigéria (18,6 pour cent en 1986), fournisseur principal des produits énergétiques. En fait, l'ensemble des pays de la CEDEAO absorbent une plus grande partie des importations du Niger que la France : en 1986, ils y contribuaient pour 31,3 pour cent.

### 1.3 Le contexte social

#### 1.3.1 Education

En 1989, le Niger disposait de 2.266 établissements scolaires (presque tous publics), avec une population scolaire de 392.395. L'enseignement du premier degré expliquait 81% du total de la population scolaire. Le taux d'analphabétisme est encore très élevé (91% des femmes, 81% des hommes est analphabète), la plupart des enfants ne recevant aucune éducation, bien que des progrès considérables aient été faits dans les années 80. L'éducation secondaire et tertiaire et même les institutions de formation technique sont peu adaptées aux besoins de l'économie nigérienne. L'éducation et la formation seront discutées de manière détaillée, dans le chapitre 3 du présent document.

#### 1.3.2 Santé

Les infrastructures sanitaires composées des formations médicales fixes sont très peu développées au Niger; le nombre de lits d'hospitalisation de l'ensemble des hôpitaux et centres médicaux du secteur public est approximativement de 4.033 lits en 1989. Le Niger dispose environ de 0,5 lits d'hôpital pour 1.000 habitants, d'une unité de soin pour 23.806 habitants, et d'une maternité pour 4.417 naissances attendues.

Pour la santé, l'eau potable est essentielle. Les estimations font état de 20.000 points d'eau sur l'ensemble du territoire dont 55 % d'entre eux sont de construction moderne; il semblerait cependant que de nombreux puits ne soient pas en état de fonctionner. L'eau potable de bonne qualité est en général disponible dans les villes (pompage électrique des nappes aquifères), mais elle est plutôt rare dans les zones rurales.

#### 1.3.3 L'emploi

D'après le recensement général de la population de 1988, la population en âge de travailler était de 4.749.000 personnes, dont 2.313.000 hommes et 2.436.000 femmes. La population active s'élevait à 2.306.150 personnes. Le recensement général indique que 79,4% étaient des hommes. Mais si l'on ajoute les personnes dont les activités ne sont pas explicitement rémunérées, la population active s'élève à 3.790.000 personnes, dont 51,3% femmes. Les femmes sont surtout actives dans la production rurale et le secteur informel.

#### 1.3.4 La position des femmes

La situation de la femme au sein de l'économie nigérienne est loin d'être aisée ; divers facteurs socio-économiques entravent son plein épanouissement.

Les chiffres ne traduisent pas bien l'ensemble de la réalité dans laquelle elle évolue; de surcroît, elle opère le plus souvent dans l'informel, secteur que les statistiques nationales ont du mal à appréhender dans son ensemble.

Ses techniques de production sont archaïques et elle bénéficie rarement des mesures prises pour les améliorer. Son faible niveau d'éducation et de formation (voir chapitre 2.3) la cantonne dans la pratique d'activités dont les revenus sont quasiment insignifiants et déterminent sa sous-représentativité dans le secteur moderne de l'emploi. Le crédit est un service auquel elle accède difficilement.

L'état actuel de marasme économique vient aggraver davantage l'effet de tous ces facteurs limitants. Malgré toutes ces insuffisances, et en dehors de toute considération économiste de développement, la femme en tant que producteur est omniprésente dans la vie économique du pays à travers ses actions de production et de reproduction sociales.

Le secteur informel est par excellence le domaine privilégié d'intervention économique de la femme à cause de son faible niveau d'éducation et de formation d'une part et d'autre part parce qu'il peut être compatible avec l'exercice des tâches ménagères qui incombent encore et toujours à la femme selon la division sociale du travail. Or, il s'agit précisément d'un secteur pour lequel l'enregistrement ou en tout cas le recensement n'est pas de règle.

A cela s'ajoute l'habitude du manque d'établissement systématique de statistiques par sexe; et d'investigation spécifique relative aux activités féminines (l'intégration de la composante femme dans les études et les projets est une préoccupation récente).

Les femmes au foyer représentent une importante proportion de l'ensemble des femmes actives, exerçant des professions qui sont compatibles avec ce statut (commerce, artisan, agriculture, élevage...)

L'activité agricole de la femme comprend les cultures hivernales d'une part, et de contre-saison ou maraichères d'autre part. Dans le premier cas, elle intervient sur le champ de son mari au moment du sarclage, des semailles, des récoltes, du transport des gerbes vers les greniers. Parallèlement à ces travaux, elle pratique les cultures de case sur son propre lopin de terre.

Concernant les cultures de contre-saison que les femmes sont de plus en plus nombreuses à exercer, il s'agit surtout de la production de fruits et légumes pendant la saison sèche.

C'est avec la vente des produits agricoles que la femme arrive à se constituer un pécule qui s'amenuise au fil des années non seulement à cause de l'action répétée de la sécheresse, mais aussi et surtout à cause des contraintes inhérentes à l'organisation de la production. Les problèmes d'augmentation de la productivité, de transport, d'écoulement, d'eau sont autant de freins à la création de revenus substantiels.

L'élevage pour la femme porte surtout sur les petits ruminants (chèvres - moutons), la volaille et l'exploitation des sous-produits de l'élevage. Cette activité se pratique à petite échelle à des fins commerciales; mais son développement se trouve limité par le nombre réduit des animaux qu'elle possède, la faiblesse de la production laitière et des revenus, l'absence de suivi sanitaire, la rare utilisation d'intrants zoo-techniques, l'archaïsme des méthodes d'exploitation.

L'activité commerciale des femmes est le plus souvent le commerce à petite échelle. Le bas niveau de formation de la femme est un handicap qui explique qu'elle ne maîtrise pas assez ou pas du tout le système de gestion même le plus simple; à cela s'ajoutent la lourdeur des entraves administratives et les pressions fiscales, la difficulté d'accès aux sources de financement.

Les mêmes problèmes existent pour les autres entrepreneurs à petite échelle. Malgré cela, la femme s'investit dans le secteur informel: en juillet 1987, il existait 37.890 micro et petites entreprises artisanales féminines dont 32.330 se situent en zone rurale, soit un emploi pour environ 45.000 à 50.000 femmes.

Les principaux secteurs d'intervention sont la manufacture et les services. Pour la première catégorie, il s'agit d'activités de transformation comme la poterie, la vannerie, la maroquinerie, la transformation des produits alimentaires (céréales, produits maraichers, sous-produits de l'élevage), la couture, l'extraction de sel et natron, la fabrication du savon traditionnel, etc.

#### 1.4 Les contraintes et obstacles au développement

L'enclavement. Le Niger est un pays profondément enclavé, il accède au port de Cotonou, à travers le Bénin, au port d'Abidjan, à travers la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso, mais aussi aux ports du Nigeria: Lagos et Port-Harcourt. Cet enclavement constitue un handicap pour tous les intrants importés pour l'industrie, et pour toutes ses exportations, défavorisant ainsi le Niger par rapport à ses voisins de la sous-région. Les coûts de transport et de transit, ainsi que l'efficacité de ces transports sur le territoire et du Niger et de ses voisins, devront en permanence faire l'objet d'une attention particulière.

L'étroitesse du marché national. Avec 290 US\$/tête, 7,5 millions d'habitants, une population rurale à 85 % vivant dans une économie de subsistance, la demande solvable est réduite et le marché nigérien peut être considéré comme étroit.

La faiblesse et la vulnérabilité de la base de production. Au Niger, la surface des terres arables est limitée et exploitée souvent à la limite des possibilités, l'agriculture et l'élevage sont vulnérables aux sécheresses toujours possibles, les techniques agricoles sont rudimentaires, et la production vise la subsistance. La population s'accroît à un rythme élevé. A part les produits de l'élevage, les excédents agricoles pour une transformation agricole sont faibles et insuffisamment diversifiés.

Le voisinage du Nigeria. Le volume effectif des échanges du Niger avec le Nigeria est mal connu mais semble être important par rapport à l'économie du

Niger, alors qu'il est faible par rapport à celle du Nigéria. L'inconvertibilité du Naira et son flottement depuis 1985, ont pour résultats une forte attirance des consommateurs nigériens pour les produits bon marché du Nigeria. Le fait que le Nigéria soit dans la même situation d'ajustement de son économie que le Niger et d'autres pays de la sous-région, et qu'il soit également obligé d'exporter, accroissent cette pression sur l'économie du Niger en rendant ses produits de moins en moins compétitifs tant sur le marché intérieur qu'à l'exportation.

La dépendance énergétique. A part l'énergie à usage domestique, le Niger dépend pour plus de 75 % de l'extérieur en ce qui concerne ses autres besoins en énergie conventionnelle (hydrocarbures et électricité) ; cette situation induit un risque d'augmentation toujours possible des coûts, ou peut-être même de disponibilité, risque que le pays ne domine pas.

Les pesanteurs socio-culturelles. Le Niger figure parmi les pays dont les indicateurs sociaux sont les moins élevés du monde. Le potentiel humain est handicapé par une croissance démographique élevée, une éducation de base largement insuffisante, et un système de formation inadapté. Cette situation d'illétrisme et de très faible scolarité a tendance à figer dans des attitudes traditionnelles les comportements des hommes et des structures.

Au Niger, ce sont surtout les individualités commerçantes qui constituent le plus souvent les exemples de réussite, et c'est cette profession qui est la plus valorisée ; l'entreprise en tant qu'entité est très mal connue et surtout l'entreprise privée, même par des agents de l'Etat qui n'ont la plupart du temps que l'expérience du secteur public. Un travail de sensibilisation, d'information et d'explication reste à faire.

### 1.5 Le contexte régional

Le Niger est membre de l'UMOA (Union Monétaire Ouest Africaine), de la CEAO (Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest), et de la CEDEAO.

L'UMOA. Le Niger appartient à l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) dont sont également membres : le Bénin, le Burkina-Faso, La Guinée Bissau, la Cote d'Ivoire, le Mali, le Sénégal et le Togo.

L'unité monétaire est le Franc CFA, sa convertibilité est illimitée sur la base d'une parité fixe avec le Franc français de 1 FF = 50 FCFA.

La BCEAO (Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest) est représentée au Niger par son Agence Nationale à Niamey, dirigée par un directeur nigérien, et auprès de laquelle siège le Comité National du Crédit (CNC) qui est formé par de hauts fonctionnaires désignés par le Gouvernement du Niger.

### Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)

La CEDEAO, qui se compose de 16 pays, a été fondée le 27 mai 1975. Le traité instaurant la Communauté est exhaustif et s'efforce de "... promouvoir la coopération et le développement dans tous les domaines d'activité économique et en particulier dans les secteurs suivants : industrie,

transports, télécommunications, énergie, agriculture, ressources naturelles, commerce, questions monétaires et financières, sociales et culturelles. L'objectif est d'élever le niveau de vie des populations, de renforcer et de maintenir la stabilité économique, de promouvoir des rapports plus étroits entre ses membres et de contribuer au progrès et au développement du continent africain." Les mesures suivantes sont proposées pour atteindre ces objectifs : suppression des barrières tarifaires, à la fois quantitatives et administratives ; élaboration d'un tarif douanier commun et d'une politique commerciale vis-à-vis des pays tiers ; libre circulation des personnes, services et capitaux ; harmonisation des politiques agricoles, industrielles et monétaires ; développement en commun des transports, communications, énergie et autres infrastructures.

Dans le domaine industriel, les articles 29, 30 et 31 contiennent des directives générales concernant l'harmonisation et la promotion du développement industriel dans la sous-région. L'article 29, en particulier, encourage les Etats membres à financer conjointement le transfert de technologie et le développement de nouveaux produits grâce à l'utilisation de matières premières communes à tous, ou à certains Etats membres. L'article 30 met l'accent sur l'harmonisation de mesures destinées à promouvoir le développement industriel et les plans de développement, tandis que l'article 31 préconise un échange de personnel pour l'exécution de projets spécifiques, ainsi que la préparation conjointe de projets dans des domaines impliquant une complémentarité avec d'autres membres de la Communauté. Lors de l'exécution de ces dispositions, la Communauté prendra des mesures pour réduire progressivement la dépendance économique de ses membres à l'égard du monde extérieur et pour renforcer les liens économiques intracommunautaires.

Seules les taxes intérieures non discriminatoires doivent subsister. Aussi, les industries nigériennes auront à affronter la concurrence des pays tiers ainsi que des produits originaires de la CEDEAO et cela tant localement que sur les marchés extérieurs des pays tiers et de la CEDEAO.

Afin de stimuler le développement industriel dans la sous-région, la CEDEAO a adopté une attitude polyvalente devant déboucher sur la mise en oeuvre des mesures suivantes : Programme de libéralisation des échanges commerciaux ; Programme de transport de la CEDEAO ; politique de fixation des prix agricoles ; plan directeur de la CEDEAO pour l'industrie. L'exécution efficace de ces mesures entraînera un élargissement du marché qui, à son tour, stimulera la production en encourageant la création de nouvelles industries, tout en permettant une extension des installations existantes. L'exécution de ces programmes permettra de renforcer considérablement la coopération à l'intérieur de la CEDEAO, renforçant de ce fait l'activité industrielle. Des études ont été faites sur la mise en application du Programme CEDEAO de libéralisation du commerce, et présentées aux différents organes législatifs du secrétariat. Il ne reste plus qu'à mettre ces études en application.

Consciente du rôle crucial des transports et des communications en tant que base permettant de renforcer l'intégration et de faciliter la circulation des personnes, des biens et des services dans la sous-région, conformément aux articles 40 et 47 du Traité, l'autorité des chefs d'Etat et de gouvernement de la CEDEAO a approuvé dans sa décision A/Dec.20/5/80 un programme de transport pour la Communauté, dans le but d'établir des liaisons efficaces entre Etats membres, afin de faciliter les activités économiques et sociales intracommunautaires. La stratégie adoptée prévoit les mesures suivantes :

- Développement et modernisation des infrastructures de transport (routes, installations portuaires, chemins de fer, etc ...)
- Rendre les pays sans littoral accessibles, le plus rapidement possible ;
- Harmonisation des règlements des transports afin de faciliter la circulation des biens, des services et des personnes ;
- Adoption d'un équipement standard ;
- Promotion de la création d'industries susceptibles de fabriquer du matériel de transport ;
- Création de centres de formation pour le personnel des transports.

Dans un effort fait pour appliquer les articles 29 et 31 du Traité, le secrétariat de la CEDEAO a rédigé un Protocole additionnel concernant les entreprises communautaires, dont les objectifs sont les suivants : développement des Etats membres industriellement moins développés ; promotion et développement de technologies importées ; création et développement de l'emploi dans la Communauté. Ces mesures ont également pour but de réduire le chômage lorsque l'union douanière sera complètement opérationnelle en 1990, notamment quand la disposition relative à la libre circulation des travailleurs sera mise en application sans réserves.

Lors de sa dernière réunion à Lomé, en mai 1989, la Commission de l'industrie, de l'agriculture et des ressources naturelles de la CEDEAO a examiné le projet de mandat d'une étude à entreprendre en liaison avec l'exécution du plan directeur pour l'industrie. Ce plan directeur a pour but de renforcer le développement intégré des ressources humaines, des mécanismes institutionnels et des aptitudes technologiques nécessaires pour une utilisation efficace des matières premières et des ressources naturelles de la région, ainsi que leur transformation locale. La mise en oeuvre d'un plan directeur pour l'industrie permettrait à coup sûr d'intensifier la coopération industrielle, en général, et la coordination de la politique industrielle, en particulier. Il a été admis que le manque de coordination était responsable de doubles emplois coûteux et de la sous-utilisation des capacités. Des contacts ont donc été établis avec d'autres organisations de la sous-région, telles que l'UFM, l'OMVS et la CEAO. La coopération serait facilitée si elle s'inscrivait dans le contexte du Comité du développement industriel de l'Association des organisations intergouvernementales d'Afrique de l'Ouest.

Alors que les objectifs et buts de ces mesures restent valables, les succès tangibles sont peu nombreux. Par exemple, il a été noté : "Depuis que les pères fondateurs de la CEDEAO ont proclamé la nécessité et souligné les avantages d'une intégration régionale, les expériences faites entre Etats et les contacts dans le commerce et l'industrie à l'échelle de la sous-région ont été peu nombreux, malgré les efforts déployés durant des années pour promouvoir les activités et les protocoles de la CEDEAO dans le vaste cercle public des conférences internationales". Il est vrai qu'une libéralisation du commerce, sans mesures d'accompagnement et dans le cadre d'une structure industrielle qui dépend largement d'intrants extra-africains ne peut qu'entraîner une désintégration des économies nationales. Compte tenu de cette situation, aucun effort ne doit être épargné pour mettre en oeuvre ces mesures, malgré les difficultés.

Il y a lieu de signaler également la création par la CEDEAO de la Chambre de Compensation de l'Afrique de l'Ouest (CCAO) et dont l'objectif est de permettre le règlement des opérations commerciales entre les pays de l'UMOA avec leur FCFA convertible, et les autres pays à monnaie non convertible.

### Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO)

La Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO) comprend sept pays : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Mauritanie, Niger et Sénégal. Le Traité instaurant la Communauté a été signé le 1er avril 1973 et est entré en vigueur le 1er janvier 1974. Les objectifs du Traité sont la réalisation d'une intégration économique, la création d'une zone de libre-échange et l'harmonisation des activités économiques. Conformément à ces objectifs, l'accent a été placé dans l'agriculture et l'industrie, la promotion conjointe du développement agricole et industriel et la coordination des transports et communications. Des protocoles spéciaux sur l'élevage et la pêche ont également été inclus.

Dans le but de promouvoir les échanges intracommunautaires de produits manufacturés et le développement industriel en particulier, une taxe régionale de coopération a été instaurée afin de compenser le manque à gagner des partenaires moins industrialisés qui doivent importer des produits manufacturés en s'adressant à leurs homologues plus fortement industrialisés. Dans le cadre de ce programme, le pays exportateur paye une taxe sur les produits qu'il exporte vers d'autres pays de la CEAO, à condition que cette taxe soit inférieure au droit de douane qui aurait été prélevé par le pays importateur sur le même produit s'il avait été importé à partir d'une source non communautaire. L'expérience a cependant montré que ce système n'est pas facile à appliquer.

Dans un effort fait pour intensifier le développement industriel, la CEAO a mis l'accent, dans son programme de coopération industrielle 1988-1992, sur les secteurs industriels suivants, devant servir de noyau central à son programme d'industrialisation régionale : agro-industries, engrais, outillage agricole, pompes et matériaux de construction (ciment, bitume, acier). L'exécution du nouveau programme devrait déboucher sur des liaisons industrielles intra et intersectorielles.

#### 1.6 Performances de l'économie

La croissance économique en 1989 a confirmé la tendance régressive de l'économie au cours des années 80. En effet, de 1980 à 1989, le taux de croissance moyen annuel du PIB a été de - 0,9 % en termes réels. Bien que la bonne performance du secteur agricole due à une excellente pluviométrie ait permis une croissance du PIB de plus de 9,2 % en 1988, ce taux a chuté en 1989 car la croissance a été d'environ - 4 % ( 664,6 milliards de FCFA en 1989, contre 692,2 milliards de FCFA en 1988). L'indice des prix a, quant à lui, continué à baisser, et son taux réel était de - 1,5 % en 1989.

La structure sectorielle de l'économie a évolué dans le sens de la confirmation des tendances profondes de la décennie 80. Entre 1981 et 1989 le taux moyen de croissance annuelle du secteur rural a été de - 0,6 %, celui du secteur moderne a été également de - 0,6 %, tandis que celui du secteur informel a été de 1 %. En 1989 la régression du secteur agricole s'est faite ressentir en particulier dans le domaine de la production alimentaire, et le pays a connu un déficit de 90 000 tonnes de céréales.

Malgré un certain nombre de mesures prises pour améliorer les finances publiques, il est constaté une quasi stagnation des recettes budgétaires (progression de 1,8 % par rapport à 1988), le maintien à un niveau assez élevé du déficit du compte courant de l'Etat (11 milliards de FCFA en 1989 contre 13,2 pour l'année précédente) dû essentiellement à une progression de la masse salariale, et enfin une faible consommation des crédits d'investissement.

La balance des paiements est toujours marquée par la baisse des prix de l'uranium (- 9,4 % en 1989) et la poursuite de la diminution du solde de la balance des capitaux (12,9 milliards de FCFA en 1989, contre 52,2 milliards de FCFA en 1981). La plupart des comptes de la balance des paiements se sont détériorés en 1989; entraînant un solde négatif de la balance des paiements globale de - 3,4 milliards de FCFA malgré un allègement du service de la dette d'un montant de 19,2 milliards de FCFA.

### 1.7 Les politiques mises en oeuvre

1.7.1. Les politiques économiques suivies dans le passé ont été très longtemps caractérisées par une forte intervention de l'Etat, dont les objectifs étaient de satisfaire les besoins fondamentaux de la population, de mettre en production les activités minières, de lancer les services publics de base, et de désenclaver le pays. C'est ainsi qu'ont été créés de nombreux offices et sociétés nationales, y compris dans les secteurs relevant directement du commerce, de l'agriculture, et de l'industrie.

Les politiques de réglementation des prix et d'intervention dans la gestion de ces entreprises ont entraîné progressivement leur affaiblissement, devenant ainsi de plus en plus inefficaces, déficitaires, dépendant des subventions de l'Etat et fortement endettées auprès du secteur financier; ces politiques ont contribué à réduire les initiatives du secteur privé national. Cette dégradation dans le cas du Niger a été aggravée par plusieurs facteurs: le manque cruel de cadres, le manque d'expérience des affaires publiques, les chocs pétroliers auxquels le Niger est très sensible, les sécheresses périodiques, et enfin la chute des prix de l'uranium.

Dès le début des années 80, la crise économique s'installa au Niger et s'exprima par un déficit budgétaire de 10 % du PIB, un déficit de la balance des paiements de 22 % du PIB, un portefeuille d'investissements déficitaire, et un service de la dette croissant.

Face à cette crise, et dès 1982, le Gouvernement a entrepris un programme de stabilisation et d'ajustement macro-économique soutenu par le FMI et par la Banque Mondiale, cette dernière a convenu avec le Gouvernement d'un programme d'ajustement structurel (PAS) 1986-1988. L'engagement du Niger dans ces programmes d'ajustement lui a permis de rééchelonner régulièrement sa dette extérieure auprès des Clubs de Londres et de Paris entre 1983 et 1988; le Niger est le premier pays à bénéficier (février 1991) du rachat d'une bonne partie de sa dette extérieure, et ce à des conditions très concessionnelles.

1.7.2. Les efforts de stabilisation et d'ajustement déployés par le Gouvernement depuis 1983 ont eu pour objectifs de: i) de réduire les déficits extérieurs et intérieurs, ii) d'améliorer la gestion des ressources de l'Etat, iii) de restructurer le secteur des entreprises publiques, iv) de réduire les distorsions des prix et du commerce, et de v) stimuler les activités du secteur privé.

C'est ainsi que les investissements publics ont été dirigés surtout vers le renforcement et l'entretien des actifs existants ; les mesures de réhabilitation, de privatisation, ou de liquidation ont porté sur 54 entreprises publiques et ont eu pour résultats de réduire de 60 % les subventions de l'Etat; des progrès ont été réalisés par la suppression des monopoles, la réduction ou l'élimination des contrôles des prix, la libéralisation des marchés des céréales, et la suppression des taxes sur l'exportation du bétail.

Si certains des objectifs ont pu être atteints, comme l'assainissement financier du secteur public, ou la réduction du déficit extérieur courant, ou bien encore la réduction du taux d'inflation, par contre il n'en a pas été de même pour d'autres ; ainsi par exemple le déficit budgétaire global n'a pas pu être réduit, et la croissance n'a pas été relancée.

Pour consolider les acquis et pour faire avancer le processus d'ajustement, les autorités nigériennes ont poursuivi leurs réformes économiques en 1988-1989, et ce dans le contexte d'un cadre de politiques économiques et financières à moyen terme couvrant la période 1989-1991. C'est de la période 1988-1990 que datent les mesures de libération des prix et des importations, qu'ont été achevées les études sur les mesures d'incitations industrielles, ainsi que celles sur le commerce extérieur, et qu'a été organisée la Table Ronde sur le secteur privé.

Le Gouvernement est actuellement engagé dans des négociations avec la Banque Mondiale pour l'exécution d'un programme cadre pour le début des années 1990 pour continuer le processus d'ajustement en tirant les leçons de l'expérience de la période précédente.

## CHAPITRE 2 : LE SECTEUR INDUSTRIEL

Le présent chapitre passe en revue le secteur industriel pour connaître ses caractéristiques, ses points forts et ses points faibles, pour évaluer le contexte dans lequel il évolue, les contraintes qui l'affectent, et pour apprécier ses performances et sa contribution au développement du pays.

Il présente aussi les politiques de soutien à l'industrie qui ont été mises en oeuvre, les résultats de ces politiques ainsi que les perspectives de ce secteur dans la période à venir compte tenu d'une part de la continuation de la politique d'ajustement structurel de l'économie, et d'autre part à la lumière de la situation prévalente dans la sous-région.

### 2.1 Caractéristiques et performances

#### 2.1.1 Les Caractéristiques

##### 2.1.1.1 LE SECTEUR INDUSTRIEL

En 1988, l'ensemble du secteur industriel, c'est à dire les industries extractives et manufacturières modernes et informelles, a contribué pour 14,3 pour cent ((FCFA 99,3 milliards) au PIB. Cette proportion n'a pas varié au cours des années 80, mais par contre, si au début de la décennie la valeur de la production des industries extractives était dominante, la chute prolongée des prix de l'uranium et la montée du secteur informel ont aujourd'hui inversé les parts relatives des différents sous-secteurs. En 1988, l'industrie manufacturière contribuait 56,4 pour cent au total de la valeur ajoutée du secteur.

Le secteur informel a connu une croissance rapide pendant les années 80. En 1981, la valeur ajoutée des industries du secteur informel s'élevait à FCFA 28,6 milliards (4,8 pour cent du PIB); en 1988, le chiffre était de FCFA 49,6 milliards, soit 6,8 pour cent du PIB. La contribution du secteur manufacturier moderne est très modeste : 1,2 pour cent du PIB en 1981, 1,6 pour cent en 1987 (le maximum pour les années 80) et 0,9 pour cent en 1988.

En 1988, tout le secteur industriel employait 69.000 personnes (3,7 pour cent de la population active), dont 6.000 dans les industries extractives, 3.391 dans les industries manufacturières et le reste dans le secteur industriel informel. Les femmes sont faiblement représentées dans les industries extractives (960 employées) et dans les industries manufacturières modernes (235 employées).

Les femmes constituent la plupart des personnes actives dans le secteur informel, où plus de 35.000 d'entre elles y sont employées. Ce chiffre est probablement sous-évalué, en effet selon une étude du BIT : "...on peut considérer que la presque totalité des femmes rurales en âge de travailler, entre 15 et 64 ans, se livre à des activités artisanales domestiques (à temps partiel)... il est probable que l'activité artisanale domestique des femmes soit supérieure à 30 jours par an".

L'Etat est présent dans le secteur industriel comme actionnaire dans toutes les entreprises minières ; il ne participe au capital que de trois entreprises industrielles du secteur manufacturier parmi les treize les plus

importantes. Il y a lieu d'ajouter trois autres entreprises de service public qui sont classées dans le secteur manufacturier : l'imprimerie nationale, les abattoirs de Niamey et une entreprise de produits pharmaceutiques.

En général, les unités de production dans le secteur industriel moderne (industries extractives et unités manufacturières modernes) n'ont de liaisons (d'approvisionnement ou de fourniture) ni avec les autres secteurs de l'économie nigérienne, ni avec d'autres unités industrielles. Dans certains cas, les entreprises constituent des "enclaves" qui importent non seulement tout l'équipement mais aussi presque tous les intrants. En outre, ils sont souvent dépendants du personnel qualifié expatrié. Ces points seront précisés plus avant.

### 2.1.1.2 LE SECTEUR MANUFACTURIER

Alors qu'avant l'indépendance l'industrie était dominée par la valorisation de l'arachide et du coton (huileries et égrenage du coton), entre 1960 et le début des années 70, plusieurs industries, toujours basées sur les ressources naturelles se sont développées : rizeries, minoterie de mil, production de viande (abattoirs et entrepôts frigorifiques), laiterie, tannerie, filature-tissage-impression, cimenterie, mais aussi des industries d'import substitution pour la productions de bières et de boissons, de parfums, de savons et de détergents, ou bien des industries de transformations du métal ou de presse-impression.

Cependant au cours des vingt dernières années, seules quelques unités de production de taille significative (moins d'une dizaine d'entreprises) ont été implantées dont seulement cinq dans les dix dernières années, il s'agit d'unités d'import-substitution comme : la fabrication de piles électriques, de peinture, de menuiserie aluminium, de biscuits, etc...

L'inventaire le plus récent et le plus exhaustif, établi par la Direction de l'Industrie et de la Promotion des Investissements Privés (DIPIP) du Ministère de la Promotion Economique, indique qu'il y a 72 entreprises industrielles de tailles très diverse, allant de 5 employés à 800 employés. L'ensemble de ces établissements se répartit comme suit :

- Industries alimentaires	17
- " " chimiques	16
- " " de papier	14
- " " matériaux de construction	10
- " " métal/bois	9
- " " textiles	4
- " " cuir	2

De ces 72 entreprises recensées, moins d'une trentaine sont en activité; les autres sont soit à l'arrêt, soit liquidées. Les entreprises en activité en 1988 employaient 3331 personnes.

Le Tableau 2.1 ci-dessous, montre que les industries alimentaires sont dominantes tant sur le plan de la valeur de production (VP) que sur celui de la valeur ajoutée manufacturière (VAM) du secteur. Ces industries fournissaient 42,9 pour cent de la VAM et 44,9 pour cent de la VP en 1988. Un tiers de tout l'emploi du secteur manufacturier moderne est dans les industries alimentaires.

Bien que le nombre d'entreprises produisant des textiles soit restreint, ces entreprises fournissaient 29,6 pour cent de la VP, 17,2 pour cent de la VAM et 25,6 pour cent de l'emploi. Les industries chimiques, avec une VP assez réduite (10,7 pour cent de la VP du secteur), fournissaient 25,1 pour cent de la VAM et 19,0 pour cent de l'emploi manufacturier. Bien que le nombre des entreprises dans les industries des matériaux de construction et du papier soit assez important, la contribution de ces branches est plutôt faible.

Quant à la participation des femmes à l'industrie manufacturière évoquée plus haut, elle est faible : Sur 235 employées, 102 étaient des "commis employés et assimilés", et 233 manoeuvres : ces deux dernières catégories correspondent en fait à des emplois non-qualifiés. Seulement 90 femmes étaient employées comme ouvrières qualifiées ou comme cadres directement liées à la production.

La plupart des entreprises manufacturières sont fortement dépendantes de cadres expatriés et d'intrants importés et tous les équipements et les pièces de rechange sont importés. Selon une étude préparée à la demande de la Banque Mondiale en 1989, les produits locaux utilisés par les 13 entreprises représentant 80 % de la VAM du secteur, sont :

Braniger	:	-
Olami	:	lait
Rini	:	riz
Siconiger	:	arachides
Sonia	:	-
M. du Sahel	:	-
Sotramil	:	mil
Sonitan	:	peaux
Nigeral	:	-
SPCN	:	-
SNC	:	calcaire, gypse
CFDT	:	co on en graine
Sonitextil	:	coton, écru

Mais il n'y a pas d'échanges de production nationale industrielle d'une usine à une autre. Lorsque l'on ajoute qu'au Niger 75 % de l'énergie électrique est importée, et que la quasi totalité des hydrocarbures provient de l'extérieur, ce manque d'intégration du secteur manufacturier apparaît encore plus évident.

**Tableau 2.1**  
**Evolution des différentes branches du secteur manufacturier**

Industrie	1980				1981				1982				1983				1984			
	CA	VP	VA	NE	CA	VP	VA	NE	CA	VP	VA	NE	CA	VP	VA	NE	CA	VP	VA	NE
alimentaire	5541	2121	5669	2580	808	6996	3083	794	7763	3671	838	8230	6687	3410	1115					
textile	5548	1460	7588	1653	726	8129	1830	796	10155	2339	808	9703	9703	2173	834					
chimique	2933	1270	4569	2288	641	6143	2328	697	6141	2566	666	6016	6016	2143	843					
matériaux de constr.	1981	42	2390	590	305	1968	206	356	1954	455	415	1302	1302	457	305					
papier	692	352	84	401	246	798	366	244	729	346	217	790	790	431	219					
métal-bois	2081	588	2349	621	352	621	502	382	1612	352	424	701	701	199	88					
cuir	496	115	531	123	92	645	195	92	791	188	90	807	807	169	85					
<b>Total</b>	<b>19278</b>	<b>5948</b>	<b>23180</b>	<b>8256</b>	<b>3170</b>	<b>26611</b>	<b>8510</b>	<b>3361</b>	<b>25945</b>	<b>9917</b>	<b>3458</b>	<b>27549</b>	<b>26006</b>	<b>8982</b>	<b>3489</b>					

Industrie	1985				1986				1987				1988			
	CA	VP	VA	NE	CA	VP	VA	NE	CA	VP	VA	NE	CA	VP	VA	NE
alimentaire	8798	6483	3724	1058	7373	6639	2112	1008	9145	8786	2455	1152	12652	12579	3619	1196
textile	13657	13562	2807	884	13141	13313	3085	852	12652	12595	3009	852	8473	8311	1462	852
chimique	7982	3615	1706	807	7745	3041	2086	686	8490	3935	2161	693	7612	2995	2126	633
matériaux de constr.	2144	2116	519	247	1771	2116	514	245	1658	1507	460	230	1883	1908	460	242
papier	920	940	477	201	1201	1074	574	172	1285	1100	562	197	1744	1668	667	258
métal-bois	367	243	112	117	221	287	70	92	429	480	48	81	377	436	108	92
cuir	972	980	248	92	634	634	158	92	288	791	33	89	141	141	17	58
<b>Total</b>	<b>34840</b>	<b>27939</b>	<b>9593</b>	<b>3406</b>	<b>32086</b>	<b>27076</b>	<b>8599</b>	<b>3147</b>	<b>34217</b>	<b>28691</b>	<b>8728</b>	<b>394</b>	<b>32942</b>	<b>28038</b>	<b>8459</b>	<b>3331</b>

Source : Base de données, Direction de l'Industrie.

CA = chiffres d'affaires en millions de PCFA  
 VP = valeur de la production en " "  
 VA = valeur ajoutée en " "  
 NE = nombre d'emplois

### 2.1.2 Les performances du secteur

La contribution du secteur industriel moderne au PIB n'est pas seulement très faible, toutes les informations disponibles indiquent que sa performance est en régression.

Tableau 2.2

	1984	1988
Valeur ajoutée manufacturière (VAM) per capita (CFA)	1426	1168
VAM/PIB (%)	1.2	0.9
VAM/valeur production manufacturière (%)	34.5	30.1
Emploi (n/)	3489	3331
VAM/employé (CFA 1000)	2574	2539
<u>VAM (formel)</u> (%)	21.1	12.9
VAM (informel)		

Source : Annuaire Statistique 1988-1989 ; Base de données, Direction de l'Industrie.

En analysant la production par branche, on peut constater que, en général, il y a eu une croissance de la VAM jusqu'en 1984 ou 1985. Entre 1985 et 1987, les industries alimentaires ont subi une baisse de la VAM mais elles se sont plus ou moins rétablies en 1988. La VAM dans les industries du textile et des matériaux de construction est en baisse depuis 1986, tandis que pour les industries chimiques les performances sont irrégulières, par contre la VAM est en croissance depuis 1985 dans l'industrie du papier. En outre, la part de la VAM dans la valeur de la production a diminué entre 1985 et 1988 dans toutes les branches, sauf dans les industries du textile et des produits chimiques. Mais ces chiffres indiquant une croissance sont déterminés en partie par une baisse de la production brute.

### 2.1.3 Les principaux problèmes rencontrés

Des entreprises en difficulté. Selon les données de la DIPIP, sur les quelques 72 entreprises qui composent le secteur moderne, dix-neuf (19) sont en arrêt et quatorze (14) sont liquidées. Treize (13) entreprises fournissent 80 pour cent de la VAM et de la production brute. Parmi ces entreprises relativement de grande taille, huit (8) sont en arrêt ou éprouvent de graves problèmes financiers. Le taux d'utilisation dans les grandes entreprises qui fonctionnent est, en général, entre 50 et 80 pour cent, mais il ne dépasse ce ratio que pour quelques unes.

D'importants projets, conçus pour transformer une production nationale agricole, connaissent des difficultés de fonctionnement à cause de la faiblesse de la base de production ; des produits comme le coton, le riz, ou bien l'arachide, n'ont pas eu les résultats escomptés au niveau des

rendements, de la qualité, ou même de la disponibilité. Indépendamment des subventions à l'exportation dont il ne faut pas nier l'existence, d'autres pays de la sous-région qui arrivent à produire des produits équivalents et à coûts moindres.

Une bonne partie des industries du secteur dépend également de l'étranger pour tous ses intrants, pour son encadrement technique et de gestion. L'impact de la hausse des coûts des facteurs dus à l'enclavement, la cherté des cadres expatriés, le manque d'intégration ou de relations avec des unités locales qui leur aurait permis d'avoir en principe des intrants moins chers, sont autant de facteurs d'augmentation de leurs prix de revient.

Le manque d'investisseurs. La faiblesse de ces performances économiques ne rend pas compte d'un problème beaucoup plus sérieux qui est celui du manque d'investissements industriels constaté dans les dernières années, mais aussi du manque d'investisseurs désireux de s'engager dans le paysage actuel du Niger. En effet ni auprès de la CCAIN, ni auprès du système bancaire il n'existe de projets en phase active de négociation ou bien de réalisation. Tous les projets sont en phase d'étude ou bien en attente d'une décision administrative. Cette situation confirme le climat de marasme dans lequel se trouve le secteur.

L'analyse des projets figurant dans le document intitulé le "Projet de programme pour la deuxième décennie du développement de l'Afrique", fait apparaître des taux de rentabilité interne de l'ordre de 6,6 % à 11,8 %, ces chiffres sont à comparer avec les taux bancaires disponibles actuellement soit 14 % environ ; ceci signifie qu'un projet qui s'endette à 14 % ne peut pas rembourser son prêt si le taux de rentabilité interne est inférieur à ce taux. Certes les taux d'intérêt pour le long et moyen terme devraient être inférieurs aux taux commerciaux, encore faudrait-il que le système bancaire puisse octroyer de tel prêts.

Les coûts des facteurs. Comparativement à ceux en vigueur au Nigéria, les coûts des facteurs de production au Niger sont chers. Une étude comparative faite sur les intrants de deux unités industrielles équivalentes, l'une à Maradi et l'autre à Kano, a donné les résultats suivants (Source : Rapport de visites d'usines du Directeur de l'ONUDI, de janvier/février 1991) :

ELECTRICITE : 3 fois moins cher qu'au Niger.

MAIN D'OEUVRE : 250 Nairas/mois, soit 6 250 FCFA/mois au Nigéria, équivalent au SMIG (salaire minimum interprofessionnel garanti) lequel est de 19 000 CFA au Niger. Le rapport est de 1 à 3.

ESSENCE : 5 fois moins cher qu'au Niger.

Il est évident que si ces chiffres reflètent la réalité, les différences sont telles que les produits utilisateurs de main d'oeuvre et d'énergie ont peu de chance d'être compétitifs s'ils sont fabriqués au Niger. De tels produits fabriqués au Nigeria peuvent sans peine payer des droits de douanes à un niveau acceptable et être toujours compétitifs. Les ajustements du Naira à la baisse vont creuser la différence encore davantage.

Signalons que les salaires dans les pays de l'UMOA sont élevés, et que même si les salaires au Niger sont moins élevés qu'en Côte d'Ivoire, ils sont comparables à ceux du Benin, du Mali ou du Burkina. Ces salaires sont 1,5 fois

plus élevés qu'au Maroc, 2 fois plus élevés qu'à Maurice, et 3 fois plus élevés qu'au Nigéria.

Les problèmes de coûts de la main d'oeuvre ne doivent pas être dissociés de la qualification et de la productivité de celle-ci. Les responsables et les entrepreneurs rencontrés indiquent que c'est là un problème majeur au Niger : la main d'oeuvre nigérienne qualifiée manque au Niger.

La fiscalité. D'après les industriels rencontrés, et les études disponibles, la fiscalité serait très élevée pour les entreprises au Niger. Les informations manquent pour établir des parallèles et des comparaisons avec d'autres pays de la sous région.

La réglementation. Il ressort des entretiens avec des cadres d'entreprises privées que de nombreuses activités sont soumises à des autorisations préalables ou à des déclarations, longues à obtenir ou fastidieuses à remplir, qui sont coûteuses en argent et en énergie.

Autre point également à signaler, celui de la difficulté faite par la réglementation en vigueur au licenciement du personnel en surcharge dans l'entreprise lorsque la situation le demande. Les investisseurs potentiels accordent une importance de premier rang à la législation du travail et à la manière avec laquelle ces problèmes sont réglés.

Le manque de financement. De nombreux chefs d'entreprises se plaignent du manque d'accès au financement soit pour leurs investissements de renouvellement, soit pour leur besoin en fonds de roulement.

La concurrence déloyale des importations frauduleuses du Nigéria. De nombreux écrits officiels et de nombreux interlocuteurs font état de cet état de fait ; l'estimation en valeur en est plus délicate, cependant certains observateurs évaluent le montant de la contrebande comme étant au moins égal aux montants qui font l'objet de déclarations en douane.

Il est évident, au vu de l'inconvertibilité du Naira et des coûts des facteurs au Nigéria, qu'un flux d'échange puisse naître et profiter de la situation ainsi créée. Il convient de faire la différence entre les produits qui ont payé leurs droits de douane et continuent à être compétitifs, et ceux qui ne paient pas ou ne paient que partiellement.

Compte tenu des intérêts en jeu, et des bénéfices ou des rentes de situation qui peuvent être tirées d'informations erronées ou partielles, le problème des importations frauduleuses du Nigéria gagnerait à faire l'objet d'éclairages plus approfondis sur les produits et les mécanismes.

#### 2.1.4 Les conclusions

La première constatation qui peut être faite est que l'orientation des entreprises du secteur manufacturier est vers le marché intérieur nigérien et que dans leur grande majorité, ces entreprises ne sont pas exportatrices.

Dans le document intitulé "Projet de programme pour la deuxième décennie du développement industriel de l'Afrique 1990-2000" sont citées avec pertinence les contraintes qui pèsent sur le secteur industriel au Niger, et

parmi lesquelles : l'enclavement, la sécheresse, la concurrence déloyale, une fiscalité lourde, le manque de financement adapté, des mauvais choix technologiques, l'étroitesse du marché, l'absence de traditions industrielles, mais aussi le manque de politique et de stratégie d'industrialisation. A ces contraintes externes s'ajoutent également toute une série de contraintes internes propres aux entreprises (gestion, formation, choix technologiques, accès aux informations, etc).

Une des caractéristiques principales du secteur manufacturier moderne du Niger, en dehors de sa modestie, c'est sa fragilité. En effet, il y a un certain nombre de handicaps structurels qui affecteront tout projet industriel au Niger. Ce sont : l'impact de l'enclavement sur les facteurs de production, la fragilité et la faiblesse de la base de production, l'étroitesse du marché, et enfin le manque de qualification de la main-d'oeuvre et de capacités managériales. Ces facteurs limitent de manière drastique les avantages comparatifs du Niger par rapport aux autres pays de la sous-région, et notamment le Nigéria limitrophe.

Les coûts des facteurs de production sont plus élevés au Niger qu'au Nigéria, et notamment des salaires et de l'énergie. Il est important que les informations sur les coûts de production soient disponibles : il appartient à l'Etat de suivre l'évolution de ces coûts et de les diffuser auprès des décideurs.

Une fiscalité lourde, une réglementation inadaptée, ainsi que le nonaccès au crédit, aggravent la fragilité des entreprises.

La compétitivité des produits du Nigéria serait due à des importations frauduleuses ne s'acquittant pas des droits de douane, des observations ou enquêtes plus rigoureuses devraient être faites pour mieux envisager d'éventuelles solutions.

## 2.2 Le Cadre général du secteur

### 2.2.1 Le cadre institutionnel et les structures d'appui <sup>1/</sup>

Le cadre institutionnel dans lequel évolue le développement de l'industrie manufacturière est peu développé et reflète le rôle modeste du secteur dans l'économie nationale. A part la DIPIP du Ministère de la Promotion Economique et une association patronale, il n'existe pas d'institution qui s'occupe spécifiquement des problèmes du secteur manufacturier. Il n'y a pas non plus d'entreprises de services dont les activités sont dirigées exclusivement vers ce secteur, comme par exemple des bureaux d'ingénieurs conseils, ou bien des sociétés de maintenance industrielle.

Les entreprises du secteur manufacturier évoluent dans le même cadre institutionnel de développement et d'appui que les entreprises des autres secteurs de l'économie: commerce, tourisme, transport, bâtiment et travaux publics, etc. Ce cadre se compose :

---

<sup>1/</sup> Pour la formation technique, voir chapitre 3.2

- des structures ministérielles ;
- des institutions sous tutelle ;
- des institutions autonomes.

#### 2.2.1.1 Les structures ministérielles

Le ministère responsable du développement industriel est le Ministère de la Promotion Economique. Au sein du Ministère, la Direction de l'Industrie est chargée également de la Promotion des Investissements Privés, (DIPIP). Ceci constitue une prise de position politique décisive de la part du Gouvernement que de prévoir dans sa structure administrative une direction de la promotion des investissements privés.

La DIPIP est structurée selon trois axes d'activités : des activités d'études, des activités de suivi et d'évaluations industrielles, et des activités de propriété et de normalisation industrielles ; ces dernières activités étant encore modestes.

Les activités de promotion des investissements privés, ainsi que la gestion du code des investissements qui sont confiés à la DIPIP, sont prises en considération dans l'organisation de la direction. La première activité est dévolue au Service Suivi et Evaluation Industrielle et la seconde à celui des Etudes et de la Promotion Industrielle.

La nature des relations que doit avoir désormais l'Etat avec les entreprises du secteur privé est différente de celle qu'il pouvait avoir avec les entreprises industrielles para-étatiques ; en effet on peut se demander par exemple si l'Etat peut aller jusqu'aux études de faisabilité (il n'est plus investisseur), et s'il ne doit pas s'arrêter aux études de développement de filières ou sous-sectorielles pour seulement décider des mesures qu'il doit mettre en oeuvre pour y promouvoir les activités du secteur privé.

Les autres Directions du Ministère de la Promotion Economique sont :

- la Direction de la Promotion de l'Artisanat(DPA),
- la Direction du Commerce Intérieur et des Prix (DCIP),
- la Direction du Commerce Extérieur et de la Promotion des Exportations (DCEPE),
- la Direction des Entreprises Publiques, des Etudes et des Programmes (DEPEP).

Les activités de chacune des Directions influent sur le développement du secteur privé et sur le développement du secteur industriel ; la nécessaire définition des rôles et des attributions de ces Directions, leur appartenance à un seul ministère, leur collaboration dans des domaines d'intérêt commun et la coordination de leurs activités au niveau du Secretariat Général, permettent de dynamiser la politique du Gouvernement en direction du secteur privé.

Les autres Ministères les plus directement impliqués dans le développement du secteur industriel sont :

- le Ministère du Plan;
- le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage et les structures qui lui sont directement et indirectement reliées, ainsi l'Institut National de la Recherche Agricole au Niger (INRAN);
- le Ministère des Finances.

La coordination interministérielle pour l'élaboration et la mise en oeuvre des programmes de développement du secteur privé d'une manière générale et du secteur industriel est essentielle.

De l'avis de la mission, un examen détaillé du rôle et des attributions de la DIPIP et des autres structures ministérielles en vue de leur redéfinition éventuelle apparaît nécessaire; d'autre part compte tenu des nouvelles responsabilités qui lui sont données, cette direction aurait besoin d'un plus grand nombre de cadres qualifiés pour exécuter ses tâches.

#### 2.2.1.2 Les institutions sous tutelle

La plus importante institution sous tutelle du Ministère de la Promotion Economique est la Chambre de Commerce, d'Agriculture, d'Industrie et d'Artisanat du Niger (CCAIAN). Les missions de la CCAIAN sont notamment:

- la représentation du secteur privé vis-à-vis de l'Administration,
- l'organisation et la diffusion de l'information économique,
- l'organisation de la formation professionnelle en vue de doter les entreprises de personnel qualifié,
- la promotion des produits et des manifestations commerciales (foires, contacts internationaux, etc.).

A ces missions, la CCAIAN se propose d'ajouter l'enregistrement des entreprises.

La CCAIAN est un établissement public créé par le Gouvernement et non une organisation autonome représentant exclusivement les intérêts de ses membres.

Le financement de la CCAIAN est assuré par des contributions de l'Etat, par les cotisations de ses membres, et par les recettes des services qu'elle rend à ses adhérents.

Les tâches de la CCAIAN sont organisées autour de 9 sous-commissions pour des activités spécifiques (hotellerie, artisanat, commerce, formation, etc...); de plus deux organismes spécialisés dépendent de la CCAIAN qui sont : le Centre national de perfectionnement à la gestion (CNPG) et le Centre nigérien de commerce extérieur (CNCE). Depuis peu, la CCAIAN s'efforce d'améliorer les services rendus à l'artisanat.

Un projet de jumelage avec la Chambre des métiers à Ulm (Allemagne) est prévu, il sera focalisé sur les services de crédit et conseil aux artisans et petites entreprises. Des services similaires sont déjà fournis par un conseiller du Fonds d'Assistance et de Coopération (FAC).

Les activités de la CCAIAN et ses projets d'activités sont trop importants par rapport à ses possibilités et il y a risque de dispersion ; malgré l'appui d'organisations bilatérales, la CCAIAN manque de ressources humaines et notamment nigériennes pour toute la gamme de ses activités en direction des différents sous-secteurs.

Le secteur privé au Niger n'a pas encore de traditions d'organisation; à cet égard la position occupée par la CCAIAN dans le dispositif de mise en application de la politique de promotion du secteur privé est capitale ; il lui revient en premier d'organiser ses adhérents, de leur faire exprimer leurs points de vue et de faire entendre leurs propositions aux Autorités.

Le rôle et les attributions de la CCAIAN doivent être redéfinis par rapport à celles des structures ministérielles et notamment en matière de promotion des activités du secteur privé.

Comme déjà signalé, le CNPG et le CNCE sont les deux organismes spécialisés de la CCAIAN. Le Chapitre 3.2 contient une description des activités du CNPG. Quant au CNCE, son objectif est de promouvoir les échanges commerciaux entre le Niger et le reste du monde. Dans ce cadre, il fournit les services suivants aux opérateurs économiques :

- A l'importation : adresse de fournisseurs, cotation de produits, frais accessoires, droits de douane, rationalisation et gestion des approvisionnements importés, qualité des produits, réglementation, etc.
- A l'exportation : adresse de clients, prospection de marchés extérieurs, promotion de l'offre nationale à l'export, participation aux manifestations commerciales à l'étranger, actions promotionnelles (publicité ...).
- Formation des opérateurs économiques : ateliers, séminaires journées de réflexion sur divers aspects du commerce international, sujets d'actualité, etc.
- Participation aux réunions ayant trait aux échanges commerciaux au niveau national, sous régional ou international.

Pour mieux accomplir sa mission, le CNCE est en relation avec de nombreuses institutions notamment ses homologues et les Chambres consulaires des pays voisins et bénéficie d'une étroite collaboration avec le Centre de Commerce International (CCI) à Genève et d'un financement du PNUD. Les services du CNCE sont actuellement gratuits, il est prévu de les rendre payants.

Bien que le CNCE ait assisté un nombre d'entrepreneurs en identifiant des clients et des fournisseurs dans les pays voisins et outre-mer, ses ressources sont trop modestes pour lui permettre de mener des activités à plus grande échelle ou pour répondre dans un délai plus court aux besoins enregistrés.

Un renforcement du CNCE sur le plan des ressources humaines ainsi qu'une simplification de la réglementation sur le commerce extérieur améliorerait sa performance.

### 2.2.1.3 Les institutions autonomes

La plus importante institutions autonome est le Syndicat patronal des entreprises industrielles au Niger (SPEIN). Le SPEIN réunit les grandes entreprises minières et industrielles et les entreprises dans le secteur transport formel. Bien que le SPEIN soit représenté à la CCAIAN, la plupart de ses activités sont réalisés indépendamment de la Chambre de commerce.

Le SPEIN a organisé des commissions qui s'occupent des problèmes de fiscalité et de formation du personnel de ses adhérents. Il a donné des conseils au gouvernement pour la formulation des lois, règlements, etc. dans le domaine économique. Bien que le SPEIN n'ait pas de cadre permanent, il semble tout à fait capable d'exécuter ces tâches. Les autres associations d'entrepreneurs représentent les métiers individuels.

Le SYNAPEMEN (Syndicat des moyennes et petites entreprises au Niger), par exemple, réunit les PME dans le secteur du bâtiment. En général, ces syndicats semblent être de moindre importance. Leur représentation vis-à-vis du Gouvernement se fait par intermédiaire de la CCAIAN ou du SPEIN.

Parmi les organismes de représentation patronale, il faut signaler celui qui représente les femmes entrepreneurs : l'Association des femmes commerçantes (AFC). L'AFC dispose d'un fonds de garantie modeste.

#### 2.2.1.4 Conclusions

La coordination interministérielle pour l'élaboration et la mise en oeuvre des programmes de développement du secteur privé d'une manière générale et du secteur industriel est essentielle.

Les activités de chacune des Directions influent sur le comportement du secteur privé et sur le développement du secteur industriel ; la nécessaire définition des rôles et des attributions de ces Directions, leur appartenance à un seul ministère, leur collaboration dans des domaines d'intérêt commun et la coordination de leurs activités au niveau du Secrétariat Général, permettent de dynamiser la politique du Gouvernement en direction du secteur privé.

Dans ce cadre, un examen du rôle et des attributions de la DIPIP et des autres structures ministérielles en vue de leur redéfinition éventuelle apparaît nécessaire; d'autre part compte tenu des nouvelles responsabilités qui lui sont données, cette direction aurait besoin d'assurer le perfectionnement de ces cadres et d'examiner la nécessité de s'en adjoindre d'autres.

La taille modeste du secteur manufacturier ne justifie pas la création de services additionnels d'appui et d'institutions spécifiques ; par contre les institutions existantes doivent disposer dans leurs structures de spécialistes pour l'appui au secteur manufacturier.

Le rôle et les attributions de la CCAIAN doivent être redéfinis par rapport à celles des structures ministérielles et notamment en matière de promotion des activités du secteur privé.

Un renforcement du CNCE sur le plan des ressources humaines ainsi qu'une simplification de la réglementation sur le commerce extérieur améliorerait sa performance.

#### 2.2.2 Le secteur financier

Le système bancaire du Niger comprend : un institut d'émission qui est la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), des banques de second rang qui sont en mars 1991 au nombre de 7, et 3 établissements financiers.

La BCEAO est représentée au Niger par son Agence Nationale à Niamey, dirigée par un directeur nigérien, et auprès de laquelle siège le Comité National du Crédit (CNC) qui est formé par de hauts fonctionnaires désignés par le Gouvernement du Niger.

A partir de la projection annuelle des besoins, le CNC détermine le plafond des concours à l'Etat auxquels est donnée la priorité de la BCEAO. Pour atteindre les objectifs fixés et allouer les crédits aux activités qui leur paraissent les plus économiquement utiles, le CNC et l'Agence disposent d'un certain nombre d'instruments comme : le système d'autorisation préalable, le plafonnement global des concours bancaires, les taux d'intérêt, et le plafonnement des concours de la BCEAO.

Le régime d'autorisation préalable avait pour objectif le contrôle sélectif et le contrôle qualitatif du crédit ; il devait entre autres objectifs privilégier le secteur productif, les PME/PMI nigériennes et s'assurer de la qualité de l'emprunteur. Les taux de refinancement de la BCEAO comportaient un taux de réescompte préférentiel pour le financement des petites et moyennes entreprises.

Les politiques inadaptées d'allocation des ressources à l'économie et les pesanteurs bureaucratiques, n'ont pas permis au système d'atteindre ses objectifs. Ainsi, par exemple, alors que le montant des concours des crédits est resté pratiquement inchangé entre 1983 et 1988, la proportion des crédits à moyen et à long terme a fléchi de 17 % à 8,6 % entre ces dates. Pour la même période, les crédits au secteur commercial, pourtant non prioritaire, sont passés de 52,8 % à 58,4 % , alors que ceux à l'industrie régressaient.

Non seulement le système n'a pas alloué les crédits de manière sélective aux activités productives, mais il n'a pas détecté à temps la détérioration progressive du portefeuille des banques. L'importance des créances douteuses ou irrécouvrables dans le portefeuille de certaines banques, a mis en évidence la défaillance du système de contrôle de ces banques.

L'insuffisance des dispositions réglementaires concernant la classification des crédits non performants, les procédures d'octroi des crédits et de leur suivi, ont lourdement pénalisé le secteur financier au Niger. Ni le contrôle des banques à priori par la voie des autorisations préalables, ni le contrôle à posteriori sur pièces ou sur place n'ont pu empêcher la dégradation de la situation de certaines banques et particulièrement de la Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA) et de la BDRN, ces dernières ont cessé toute activité et ont été mises en liquidation.

L'arrêt des activités de ces banques et notamment de la BDRN auprès desquelles les PME/PMI pouvaient obtenir un financement à moyen terme, constitue le point culminant d'une situation de crise de confiance des opérateurs économiques d'une manière générale, et du secteur bancaire d'une manière particulière.

Les banques se montrent extrêmement prudentes et ne prennent aucun risque; elles n'octroient que des crédits à court terme en prenant toutes les garanties possibles. Les raisons avancées à l'appui de ce refus d'engagement de la part des banques sont :

- Le nombre élevé des entreprises du secteur formel qui ont des difficultés financières, ou qui sont en liquidation. La liquidation des deux banques précisément celles qui étaient spécialisées dans les prêts à moyen terme.
- Le manque d'incitation des banques commerciales à octroyer de tels prêts à moyen terme, alors qu'elles ont tout le choix pour accorder des prêts commerciaux beaucoup moins risqués et très rémunérateurs.

En effet elles n'ont qu'une marge de un pour cent pour les prêts faits aux PMI/PME, ce qui largement insuffisant pour elles pour couvrir les risques.

- Le manque de personnel qualifié auprès de ces banques commerciales pour auditer les études qui leur sont proposées, pour assurer le suivi et la supervision des projets pendant toute la durée de remboursement du prêt.
- Le manque d'expérience des nouveaux entrepreneurs qui sont plutôt des commerçants, la faiblesse des fonds propres, le manque de garanties.

Une nouvelle banque, la SONIBANK a été constituée avec des capitaux privés et une participation minoritaire de l'Etat, son capital social est de deux milliards de FCFA ; elle a récupéré auprès de la BDRN un actif de six milliards de FCFA et un montant équivalent de créances saines pour démarrer ses activités de crédits commerciaux à court terme.

La SONIBANK a repris l'objet social de la BDRN et aux yeux des autorités nigériennes elle finance les projets de développement. Compte tenu de la situation économique dans le pays, la SONIBANK n'envisage pas pour le moment d'utiliser ses fonds propres, qui sont faibles par ailleurs, pour effectuer des prêts à moyen terme. Cependant elle est sollicitée par des Institutions Financières de Développement extérieures pour mettre sur pied un système de gestion pour compte de lignes de crédits qui seraient logées chez elle.

Depuis octobre 1989, et en application des premiers éléments d'une nouvelle politique financière, sur laquelle se penche l'UMOA, le taux d'escompte préférentiel a été supprimé et les banques ont plus de latitude pour fixer les taux des dépôts et des avances. Les taux d'intérêt du système bancaire sont positifs en termes réels et avoisinent aujourd'hui les 14 %.

La réhabilitation du secteur financier du Niger passe par le recouvrement des créances de la BDRN. Le Gouvernement devra s'attacher de son côté à réduire, dans les toutes prochaines échéances, son endettement vis à vis du secteur bancaire pour permettre l'octroi du crédit au secteur privé.

Dans cette perspective, des initiatives devront être prises pour la création de fonds de garanties, ou de sociétés de caution mutuelle, pour améliorer l'intermédiation financière et permettre l'accès au financement. Des initiatives intéressantes sont en cours consistant en la mise sur pied de caisses locales d'épargne en milieu rural. C'est aussi dans le cadre de ces initiatives qu'il faut apprécier la réactivation des activités du Fonds d'Intervention en faveur des Petites et Moyennes entreprises du Niger (FIPMEN).

Il faut enfin signaler que sans l'accès au crédit, il n'y a aucune perspective de développement pour le secteur privé, et aucune possibilité d'exécuter le plan de réhabilitation des entreprises en difficulté.

### 2.2.3 Le cadre réglementaire

Jusqu'à un passé relativement récent, le cadre général d'évolution des entreprises au Niger était caractérisé par la fixation des prix, des réglementations fiscales et commerciales complexes et parfois contradictoires. A la faveur des réformes entreprises dans le cadre de sa politique

d'ajustement structurel, le Gouvernement s'est engagé dans une politique de promotion du secteur privé et :

- de nombreuses mesures ont déjà été prises portant sur : la suppression des monopoles, la suppression des licences d'importation, la libéralisation du commerce intérieur ;
- Le Code des investissements a été adopté et publié en décembre 1989.

Cependant dans de nombreux domaines, les activités sont gênées par le manque de législation ou bien par une législation obsolète et concernant notamment le code de commerce et le code du travail. D'après une étude récente (Professeur J.-L. Mouralis), les dispositions actuelles en matière de réglementation commerciale sont constituées d'un grand nombre de textes dispersés et incohérents et qui n'ont jamais fait l'objet d'une publication.

Aussi le nouveau Code du Commerce attendu devra notamment porter sur la réglementation du commerce extérieur incorporant les accords internationaux, mais aussi sur le statut de commerçant, le registre de commerce, le fonds de commerce, les baux commerciaux, les actes commerciaux, les procédures d'arbitrage, les faillites et les liquidations judiciaires, etc.

Le Code du Travail date de près de trente ans et n'est plus représentatif ni de la situation économique présente ni des objectifs que s'est fixés le Gouvernement. Pour un entrepreneur et investisseur potentiels, le Code du Travail fait partie de ses critères de décision.

## 2.3 Les politiques industrielles mises en oeuvre

### 2.3.1 Orientation et objectifs

Jusqu'au milieu des années 1980, les politiques mises en oeuvre dans le secteur industriel sont caractérisées par la prééminence déclarée du rôle de l'Etat dans l'économie, par la fixation des prix et par une réglementation rigide de défense des monopoles.

Depuis cette période, la politique du Gouvernement a changé : l'Etat se retire du secteur productif, les prix sur le marché intérieur sont libéralisés, une plus grande protection tarifaire est mise en place (pour protéger la production locale, pour procurer des rentrées fiscales à l'Etat, et pour réduire la demande), le rôle du secteur privé dans le redressement économique est officiellement reconnu, et des efforts sont faits pour la création d'un cadre institutionnel plus propice au développement de l'initiative privée (tant au niveau de la réglementation qu'au niveau des institutions d'appui.)

Les objectifs assignés par le Gouvernement au secteur industriel, et tels qu'ils apparaissent dans le Plan de Développement Economique et Social (PDES) 1987-1991 sont : (i) de valoriser les ressources nationales ; (ii) d'accroître la production et diversifier les activités ; (iii) de développer les exportations ; (iv) de substituer la production locale aux importations de produits industriels de grande consommation ; et enfin (v) de créer des emplois.

Pour atteindre ces objectifs, les actions à mener au cours du PDES visaient à : (i) former la main d'oeuvre aux techniques et au savoir faire industriels ; (ii) promouvoir un environnement institutionnel et économique plus favorable aux initiatives individuelles ; (iii) appuyer et encourager les initiatives privées ; (iv) concentrer l'effort de l'Etat sur les filières stratégiques.

En effet, l'une des particularités de la politique de développement du secteur industriel au Niger est que les projets industriels s'inscrivent en priorité dans le cadre des filières stratégiques animées par un groupe de partenaires, tant du secteur privé que para-étatique et étatique, mobilisés au succès de cette filière. Les premières filières ont été identifiées dans les secteurs de l'élevage et de la production végétale ; la politique retenue est de continuer l'identification de telles filières, et d'entreprendre des études pour éclairer de manière plus précise leur potentiel.

### 2.3.2 Rôle du secteur privé

C'est à travers le Programme Significatif de Relance (PSR-1986) que le Gouvernement du Niger a amorcé le dialogue avec les opérateurs économiques du secteur privé en vue d'une libéralisation de l'économie de marché par rapport aux monopoles d'Etat, et de la promotion de règles de Droit par rapport à l'Administration. Il était reconnu la nécessaire redéfinition du rôle de l'Etat dans les activités économiques, et la reconnaissance du rôle du secteur privé dans le redressement de l'économie.

Le Plan de Développement Economique et Social (PDES) 1987-1991 se proposait notamment de consolider les acquis de l'Ajustement Structurel en "continuant de rechercher la mise en oeuvre d'un cadre institutionnel plus propice au développement de l'initiative privée et notamment par la réforme de la fiscalité, du code des investissements, et par l'allègement des formalités administratives." La réduction des entraves à l'initiative privée était considérée comme une tâche prioritaire.

La Table ronde sur le secteur privé (Juin 1988), tout en confirmant la volonté de l'Etat de libéraliser l'économie, soulignait l'importance de la place réservée à ce secteur. Parmi les points de politique les plus importants qui ont fait l'objet des recommandations finales figurent :

- l'instauration d'un climat de confiance entre opérateurs privés et administration à travers une concertation permanente,
- l'amélioration de l'environnement du secteur privé (code des investissements, allègement de la fiscalité),
- l'appui des structures de financement pour concrétiser les actions identifiées (études de réhabilitation, de marché, de financement),
- la mise sur pied d'un mécanisme de suivi des travaux et recommandations de la Table Ronde.

Une cellule de suivi de la table ronde sur le secteur privé (CSTRSP) a été mise sur pied par le Gouvernement.

### 2.3.3 La libéralisation du commerce intérieur

Le système de prix administré, en vigueur depuis 1974 a été réformé à partir de 1985, à l'occasion de la préparation du 3ème accord de confirmation avec le FMI. A l'origine, la réglementation prévoyait trois régimes de fixation de prix :

- Les prix soumis à homologation fixés par décret du gouvernement. La liste comprenait en 1981, 27 biens et services.
- Les prix soumis à taux de marque concernant les produits importés. La liste de ces derniers, comprenait en 1981, 200 produits pour lesquels, il a été fixé un taux de marque variant entre 15 et 55 % applicable au prix de revient licite.
- Les autres produits bénéficiaient d'une quasi-liberté des prix limités avec une marge bloquée à 60 %.

La réforme, qui s'est poursuivie dans le cadre des accords avec le FMI et du PAS de la Banque Mondiale en 1986, visait à réduire drastiquement les distorsions provoquées par le système de prix administré, qui avaient entraîné des coûts administratifs excessifs et favorisé le marché parallèle sur lequel, les prix s'ajustent immédiatement.

Pour encourager le développement du secteur privé et améliorer ainsi l'allocation des ressources, le gouvernement a supprimé dès octobre 1985, tous les monopoles et quasi-monopoles. Le nombre des biens et services est réduit à 7 en 1985, puis à 5 en 1987 pour ne concerner que les produits de première nécessité. La procédure d'homologation a été simplifiée. Le nombre de produits soumis à taux de marque est ramené de 200 à 64 en 1986, puis à 39 en 1987. Les taux de marque devaient varier entre 35 et 50 %. Les prix des biens fabriqués par les unités industrielles locales bénéficiant des dispositions du code des investissements peuvent être relevés jusqu'à concurrence de 7 % par an, au-delà, l'entreprise doit demander un agrément.

La marge bloquée est supprimée. La déréglementation est totale pour tous les autres produits importés. Cet effort de libéralisation des prix a été poursuivi par les pouvoirs publics sauf pour quelques produits essentiels (pain, hydrocarbure, eau, électricité et transport).

### 2.3.4 La Protection tarifaire

#### 2.3.4.1 AU NIGER

Pratiquement, tous les instruments traditionnels de protection tarifaire et non tarifaire ont été utilisés par le Niger depuis son accession à l'indépendance avec comme toile de fond, la réglementation du commerce extérieur. Jusqu'en 1982, la protection tarifaire n'a jamais fait l'objet de modification importante. La protection tarifaire est assise sur des taxes spécifiques pour certains produits importés (boissons alcoolisées, tabacs et cigarettes, produits pétroliers) et sur 4 catégories de droits et taxes advalorem : droit de douane, droit fiscal d'importation, taxe spécifique et taxe sur la valeur ajoutée. A cela, il faut ajouter la Taxe de Coopération Régionale (TCR) qui se substitue au droit de douane et au droit fiscal à l'importation des produits originaires des pays membres de la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO).

La structure des droits de douane et taxes intérieures à l'importation est sélective selon l'origine de produits importés et leur nature.

A partir de 1983, jusqu'en 1986, les pouvoirs publics ont procédé à une augmentation progressive de la pression fiscale sur les importations. C'est ainsi que dès 1982/1983, dans le cadre du programme d'ajustement adopté par le gouvernement, certaines mesures visant à accroître la fiscalité indirecte sur le commerce extérieur ont été prises. L'objectif de cette réforme était de réduire le déficit commercial en provoquant une diminution des paiements d'importations non financées par l'aide extérieure ; malgré cette révision à la hausse des taux il y a eu une baisse des recettes douanières.

La libéralisation des tarifs douaniers qui est entamée en mai 1987, a consisté à réduire à la baisse, le taux de TVA sur certains produits, à un désarmement tarifaire par une réduction de la fiscalité d'entrée de 40 % pour certains produits. L'incidence de ce désarmement douanier sur les finances publiques a été défavorable puisqu'il n'a pas enrayeré la chute des recettes douanières.

Deux types d'instruments de protections non tarifaires ont été utilisés au Niger : le contrôle renforcé du commerce extérieur par le système des titres (licences et certificats), le contingentement et la prohibition à des fins économiques. Depuis le mois de juin 1990, toutes les importations et toutes les exportations sont dispensées de la levée des titres.

La protection par le quota d'importation de produits pour lesquels il existe une offre nationale a été appliquée par le passé à la demande de toute entreprise industrielle. La protection par le contingentement s'est avérée difficile à appliquer. Depuis la promulgation des mesures récentes de libéralisation totale des changes extérieurs, le quota d'importation a été supprimé.

La prohibition à des fins économiques a été appliquée dans deux cas : protection du monopole de distribution et protection d'industrie dont l'existence a été menacée directement par des importations généralement frauduleuses. La vaste étendue du pays et la longueur de sa frontière avec le Nigéria constituent des obstacles à la prohibition d'importation. A l'heure actuelle, seules les importations d'hydrocarbures sont prohibées, sauf autorisation spéciale.

Cependant, l'efficacité de la protection nominale perd de son efficacité au Niger de par l'existence de circuits informels d'importation.

#### 2.3.4.2 DANS LA SOUS-REGION

En ce qui concerne la sous-région, la protection tarifaire est utilisée à des degrés divers par tous les pays et en invoquant les mêmes raisons pour les mêmes produits qu'ils fabriquent de manière concurrente, ainsi en est-il des textiles, des produits chimiques ou plastiques par exemple, et il est évidemment irréaliste de demander à un pays de renoncer à la production d'un produit donné sous-prétexte qu'il n'a pas d'avantages comparatifs à sa fabrication par rapport aux autres pays de la sous-région. D'après l'étude du professeur J.L. Mouralis, certaines mesures de protection ont été prises par le Niger en contradiction avec certaines dispositions prévues par la CEA0, mais il apparaît en toute vraisemblance que les autres pays membres ont en fait autant.

Les comparaisons qui peuvent être faites d'après les pratiques en vigueur dans la sous-région, est que les pays continuent d'élever une forte protection tarifaire et non tarifaire contre les produits concurrents ; en Côte d'Ivoire par exemple, dans une étude récente, il était attiré l'attention des autorités sur le fait que cette protection avait atteint un niveau tel que le taux moyen des droits d'entrée ont augmenté régulièrement depuis 1984 et que leur répercussion sur les prix de revient des entreprises pénalisaient les exportations ivoiriennes qui perdaient chaque jour de leur compétitivité.

Il était également constaté cependant que cette protection est en partie atténuée par les phénomènes bien connus de sous-facturation, par la classification tarifaire erronée, ou bien encore par la contrebande. Ces mêmes phénomènes sont également visibles au Niger.

En Côte d'Ivoire, le taux cible de protection effective de la valeur ajoutée était fixé à 40 % en 1984, mais le manque de suivi et les cumuls des protections ont conduit à des dérapages, et en 1989 la dispersion à l'intérieur du tarif douanier était de 0 à 150 % autour d'une moyenne arithmétique de 32 % , et la protection effective connaissait des disparités comparables.

#### 2.3.4.3 JUSTIFICATION ET IMPACT

L'utilisation de tarifs douaniers à des fins fiscales ou pour protéger la production industrielle, doit être manipulée avec beaucoup de précautions et après une bonne identification de l'objectif poursuivi. Est-ce pour faire entrer des recettes fiscales à l'Etat, ou bien est-ce pour protéger une valeur ajoutée nationale importante.

Ne pas protéger ou bien protéger trop peu risque de ne pas encourager et de mettre en danger les industries naissantes; une protection modérée, et dans un temps limité, constitue une incitation aux investissements dans une certaine mesure.

Cependant lorsque cette protection est trop élevée ou bien lorsqu'elle est permanente, non seulement elle pénalise toujours le consommateur dont elle réduit le pouvoir d'achat et se répercute sur les facteurs de production, mais aussi elle limite la compétition et n'encourage ni les industries indûment protégées à s'adapter ou à remettre en cause leur gestion, ni les pouvoirs publics à prendre des mesures qui relèvent d'elles pour abaisser les coûts des facteurs, par exemple.

Il est important de toujours mesurer l'impact de la mesure sur le renchérissement des biens et services produits localement ou sur le pouvoir d'achat des catégories sociales qui seront touchées. Mais il est aussi très important de faire un suivi de ces mesures pour savoir si l'objectif visé a été atteint et s'il n'y a pas eu des effets pervers non prévus. C'est la PROTECTION EFFECTIVE qui permet de mesurer les effets d'un système de protection sur les différentes activités ; si les quantités et le nombre de tarifs mis en jeu le justifiait, de telles études sur la protection effective pourraient permettre des prises de décisions pertinentes pour répondre à ce genre de problèmes.

De nombreux industriels installés dans les pays de la sous-région demandent à leurs pouvoirs publics de les protéger contre des produits subventionnés, contre des entrées frauduleuses, contre le non respect des

conventions inter-Etats, ou bien même au nom d'accords figurant dans la convention d'établissement. Comme la décision finale des pouvoirs publics doit comporter une liste de produits et un niveau chiffré de protection, cette décision doit s'appuyer sur des études et enquêtes détaillées, pour en vérifier le bien fondé, y compris dans le ou les pays visés. En effet on ne doit pas perdre de vue que ce type de mesures a des implications économiques, ou bien il risque de lésiner les intérêts de l'Etat par la fiscalité, ou ceux d'autres agents économiques en ce que les intérêts des industriels, ceux des commerçants et ceux des ménages, ne coïncident pas toujours.

Pour atteindre les objectifs de la protection, encore faut-il avoir les moyens humains, matériels et institutionnels pour mettre en application les décisions prises. Ces moyens sont coûteux et une réglementation nombreuse est cause de surcharges administratives et de divergence d'interprétation, aussi toutes les parties intéressées militent pour une simplification, quitte à sauvegarder les intérêts du fisc par des dispositions au niveau de la TVA.

### 2.3.5 Le code des investissements.

Le code des investissements actuel est issu de la révision des deux lois du 11 mars 1974. La loi no. 74-18 du 11 mars 1974 qui s'appliquait aux entreprises étrangères établies au Niger (celles qui ont moins de 80 % de capitaux nigériens). Ses dispositions comprennent un régime de droit commun et deux régimes privilégiés : le régime d'agrément et la convention d'établissement.

La loi no. 74-19 du 11 mars 1974, portant code des investissements en faveur de l'entreprise nigérienne a été adoptée pour encourager la création et l'extension des petites et moyennes entreprises spécifiquement nigériennes, c'est-à-dire celles dont les capitaux sont à plus de 80 % nigériens.

Ces codes des investissements avaient pour inconvénients majeurs : de faire la différence entre entrepreneur national et entrepreneur étranger, de ne pas couvrir les autres secteurs porteurs tels que le tourisme, ou bien l'artisanat, de favoriser la réalisation des projets intensifs en capital, d'offrir des avantages fiscaux qui aggravent les distorsions engendrées par la structure des taxes à l'importation et d'entraîner pour l'Etat des pertes fiscales.

Les faiblesses de ces codes ont amené le gouvernement à adopter un nouveau code des investissements publié au Journal Officiel du Niger en date du 8/12/89. Ce code est cohérent avec les objectifs de développement à moyen et long terme poursuivis par le Gouvernement, et avec les recommandations de la Table Ronde. En effet :

- \* Il privilégie fortement le secteur agricole et la liaison agriculture/industrie.
- \* Il privilégie l'utilisation et la transformation des matières premières locales.
- \* Il privilégie fortement les exportations
- \* Il prend en considération l'aspect de la formation que l'entreprise se doit de mener, ce qui nous paraît dans le cas du Niger d'une grande pertinence.

- \* Il privilégie les PME/PMI, et l'artisanat.
- \* Compte tenu de l'enclavement du pays et des coûts élevés des transports, il réduit les coûts d'investissement par l'exonération des taxes à l'importation des équipements.
- \* Le code précise qu'il n'est pas prévu ( article 35) de restreindre les conditions de loyale concurrence, ce qui nous paraît très important également.
- \* Le code est enfin attractif par rapport aux opportunités offertes par les autres pays de la sous-région.

### 2.3.6 Restructuration et privatisation des entreprises d'Etat

L'un des axes majeurs de la politique d'ajustement du Gouvernement du Niger, depuis 1983, a été la décision du retrait de l'Etat du secteur productif, et la mise en place de mesures juridiques, financières et institutionnelles destinées à redresser les principales entreprises du secteur parapublic.

Sur les plans juridique et institutionnel, un certain nombre de textes ont été adoptés, depuis cette période, qui clarifient le régime de tutelle de l'Etat, ainsi que les modalités générales du fonctionnement des entreprises publiques, des statuts type ont été définis pour fixer le cadre de leurs interventions.

Sur le plan organisationnel il a fallu remettre en place, pendant des années, des systèmes comptables et des instruments de gestion pour pouvoir suivre la situation des principales entreprises. C'est sur ces bases qu'ont pu être préparés des diagnostics, des plans de redressement, et des contrats programmes, mais aussi qu'ont pu être désignées les entreprises dont la privatisation ou la liquidation paraissent nécessaires.

La politique du Gouvernement a été axée depuis 1983 autour de trois concepts : la réhabilitation ou le redressement, la privatisation, et la liquidation.

C'est ainsi qu'une vingtaine de plans de redressements et six contrats de programmes (qui définissent les progrès à accomplir par l'entreprise) ont été mis sur pied, six entreprises ont été liquidées (dont CNCA, OPEN, BDRN etc...), et une dizaine ont été privatisées, ou doivent l'être, en totalité (comme par exemple SONITAN, SOTRAMIL, OLANI etc...) ou en partie. Les entreprises déficitaires qui ne pourront pas être privatisées seront liquidées.

Toutes les entreprises du secteur manufacturier sont destinées à être privatisées totalement, la privatisation partielle n'étant qu'une étape. Le programme de privatisation est très avancé à ce jour.

L'endettement des entreprises publiques et le manque de ressources financières ont constitué un handicap très lourd pour la croissance de ces entreprises, mais aussi pour le secteur financier. Aussi la politique du Gouvernement a consisté à réduire cet endettement par la prise en charge par l'Etat de certaines dettes, de procéder à un allègement fiscal, et de renoncer à récupérer certaines créances; de plus, comme en général l'Etat doit

également des sommes importantes à ces entreprises publiques, le règlement par l'Etat des arriérés fait partie des mesures de réductions de l'endettement de ces entreprises. De leur côté les entreprises publiques doivent éponger leurs dettes vis à vis du secteur financier.

## **2.4 Conclusions - recommandations**

Le secteur manufacturier moderne participe d'une manière très modeste au PIB du Niger, moins de 1 % en 1989 ; et à l'instar de l'ensemble de l'économie, ce secteur est en régression depuis le début des années 80.

### **2.4.1 SUR LA COMPETITIVITE ET LES COÛTS DES FACTEURS**

L'impact de l'enclavement sur les coûts des facteurs de production, la fragilité et la faiblesse de la base de production, l'étroitesse du marché, et enfin le manque de qualification de la main-d'oeuvre et de capacités managériales, rendent fragiles les projets industriels au Niger. Ces facteurs limitent les avantages comparatifs du Niger par rapport aux autres pays de la sous-région, toutes autres choses étant égales par ailleurs.

La faible compétitivité des entreprises nigériennes risque de remettre en cause l'existence même d'un secteur manufacturier moderne. Toute action qui tendrait à lever l'une quelconque des contraintes énumérées plus haut, contribuerait à améliorer la compétitivité de la production nationale.

La connaissance, dans des délais raisonnables, des coûts des facteurs économiques est indispensable pour tout décideur, dont l'Etat ; il est de la responsabilité de l'Etat d'élaborer et de diffuser ces informations qui doivent porter sur : les coûts des transports, des télécommunications, de l'énergie électrique, des hydrocarbures, de la main d'oeuvre, de l'argent, des terrains, des loyers, mais aussi sur la fiscalité, et sur quelques produits et services de base. La comparaison périodique de ces coûts avec ceux d'autres pays de la sous-région aiderait les autorités dans leurs prises de décision.

La lourde fiscalité qui frappe les entreprises est de plus en plus vue par les opérateurs comme une contrainte, et ceci fait apparaître encore plus les liaisons qu'il peut y avoir entre les besoins financiers de l'Etat pour fonctionner, et les entreprises qui ne sont plus en mesure de participer à l'effort fiscal, ou qui ne pourraient le faire qu'au détriment de leur compétitivité. Mieux recouvrer les impôts, mieux répartir l'effort fiscal entre les agents économiques, sont autant d'activités urgentes que doivent mener les pouvoirs publics pour alléger les charges qui pèsent sur les entreprises du secteur.

### **2.4.2 SUR LA BASE DE PRODUCTION**

De nombreuses unités de production ont cessé leurs activités, et nombreuses sont les autres qui travaillent en dessous de leur capacité et à la limite de leur rentabilité. Les entreprises basées sur la transformation de matières premières locales ont vu leurs sources d'approvisionnement se tarir, ou bien renchérir. La base de production industrielle du Niger est étroite et fragile.

Les projets industriels basés sur les intrants importés ont très peu d'avantages comparatifs par rapport aux autres pays de la sous-région, toutes autres choses étant égales par ailleurs.

En effet, les activités industrielles des projets d'import-substitution constituent la dernière étape d'un processus de production se déroulant à l'extérieur, et entraînent donc une très forte dépendance vis-à-vis des fournitures extérieures : en biens d'équipement et en pièces de rechange, mais aussi en matières premières, produits auxiliaires, emballages, services techniques et de gestion, etc.

La base pour une production nationale est faible, les produits d'import-substitution fabriqués au Niger n'ont pas d'avantages comparatifs dans la sous région et notamment par rapport au Nigéria. Les perspectives de développement du secteur industriel manufacturier au Niger dans un environnement d'économie de marché sont limitées si la base de production n'est pas étendue et diversifiée.

#### 2.4.3 SUR LA CONCURRENCE DU NIGERIA ET LE MARCHÉ SOUS-REGIONAL

En plus de l'étroitesse de son marché national, le secteur industriel doit également faire face à la pression d'une concurrence très forte, et semblerait-il pas toujours légale. En effet, le poids économique du Nigéria dans la sous-région, l'ampleur de la crise qui le frappe, l'ajustement de son économie qu'il est obligé de faire de manière permanente et notamment en exportant, l'inconvertibilité du Naira, et la perméabilité de ses frontières avec le Niger, tous ces éléments font que la grande majorité des produits fabriqués localement au Niger sont fortement concurrencés par ceux du Nigeria.

Mise à part une dévaluation et un flottement du FCFA par rapport au Naira, et qui ne fait pas partie de la politique du Gouvernement, les autres possibilités consistent à accroître la surveillance des frontières, la formation et l'intéressement des agents chargés de ces tâches, etc... ces solutions ont un impact limité. Cependant, le Gouvernement doit continuer à surveiller ses frontières avec tous les moyens dont il peut disposer.

Les profils des économies des pays de la sous-région étant identiques, ces pays exportent et produisent les mêmes gammes de produits et notamment agro-alimentaires, textiles et chimiques. Les différences entre les pays de la sous-région, font que certains sont plus compétitifs que d'autres sur certains produits ou certains marchés ; ces différences de compétitivité sont dues aux différences des coûts des facteurs de production, à la taille du marché, et à la politique monétaire. Le Nigéria cumule positivement ces différences.

En raison de l'élévation de protections tarifaires et non tarifaires, qui ont affaibli leurs capacités à réagir, les entreprises ont vu dans le marché sous-régional beaucoup plus un dangereux concurrent illégal, qu'une contrainte de plus qu'il faut gérer. Le Niger exporte du bétail, des cuirs et des peaux, et des produits maraichers de contre-saison. Il fabrique pour le marché intérieur des produits agro-alimentaires, textiles, chimiques, et pour la construction. Ces produits sont en général de bonne qualité ; il serait judicieux d'étudier toutes les possibilités d'exportation dans la sous-région de ses produits, et d'identifier toutes les opportunités de partenariat, y compris les prises de participations croisées.

Parmi les contraintes lourdes qui affectent le Niger, celle de la taille du marché est une de celles qui peuvent être désserrées à terme avec le plus de succès, en tentant des percées sur les marchés de la sous-région et ce en visant la complémentarité plutôt que la confrontation pour les mêmes produits.

La seule réponse pour le Niger en direction de la sous région est de relever le défi de la compétitivité et de pénétrer les marchés.

#### 2.4.4 SUR LE ROLE DU SECTEUR PRIVE

Le Gouvernement reconnaît la nécessaire redéfinition du rôle de l'Etat dans les activités économiques, et la reconnaissance du rôle du secteur privé dans le redressement de l'économie ; il se propose de mettre en exécution les recommandations de la Table Ronde sur le secteur privé, et notamment l'instauration d'un climat de confiance entre opérateurs privés et administration à travers une concertation permanente.

Une cellule de suivi de la table ronde sur le secteur privé (CSTRSP) a été mise sur pied par le Gouvernement.

#### 2.4.5 SUR LE CADRE INSTITUTIONNEL

La coordination interministérielle pour l'élaboration et la mise en oeuvre des programmes de développement du secteur privé d'une manière générale et du secteur industriel est essentielle.

Les activités de chacune des Directions influent sur le comportement du secteur privé et sur le développement du secteur industriel ; la nécessaire définition des rôles et des attributions de ces Directions, leur appartenance à un seul ministère, leur collaboration dans des domaines d'intérêt commun et la coordination de leurs activités au niveau du Secrétariat Général, permettent de dynamiser la politique du Gouvernement en direction du secteur privé.

La redéfinition du rôle et des attributions de la DIPIP et des autres structures ministérielles est indispensable ; d'autre part compte tenu des nouvelles responsabilités qui lui sont données, et notamment la gestion du code des investissements, cette direction aurait besoin d'assurer le perfectionnement des cadres supérieurs qui la composent et d'examiner la nécessité d'un recrutement sélectif de cadres qualifiés additionnels.

La taille modeste du secteur manufacturier ne justifie pas la création supplémentaire de services d'appui et d'institutions spécifiques ; par contre les institutions existantes doivent disposer dans leurs structures de spécialistes pour l'appui au secteur manufacturier.

Le rôle et les attributions de la CCAIAN doivent être redéfinis par rapport à celles des structures ministérielles et notamment en matière de promotion des activités du secteur privé.

Un renforcement du CNCE sur le plan des ressources humaines ainsi qu'une simplification de la réglementation sur le commerce extérieur amélioreront sa performance.

L'arrêt des activités des banques spécialisées dans le financement du développement du secteur agricole et du secteur industriel, marque le point

culminant d'une situation de crise de confiance des opérateurs économiques d'une manière générale, et du secteur bancaire d'une manière particulière. Les banques commerciales se montrent extrêmement prudentes et ne prennent aucun risque ; elles n'octroient que des crédits à court terme et seulement à leur clientèle.

L'accès au crédit est une condition indispensable à toute activité dans les secteurs productifs.

#### 2.4.6 SUR LES POLITIQUES MISES EN OEUVRE

La politique du Gouvernement dans le secteur industriel du Niger a été de protéger les industries du pays par des mesures aussi bien tarifaires que des mesures non tarifaires ; l'un des inconvénients majeurs de cette politique est que : d'une part les entreprises ainsi protégées n'ont pas fait les efforts suffisants pour être compétitives, s'adapter au marché, et exporter, et d'autre part le Gouvernement n'a pas éprouvé le besoin de mettre sur pied une politique adaptée à la situation.

C'est la protection effective qui permet de mesurer les effets d'un système de protection sur les différentes activités et sur les coûts des facteurs ; de telles études sur la protection effective sont certes longues et coûteuses, mais elles pourraient permettre des prises de décisions pertinentes pour répondre à ce genre de problèmes.

S'il apparaît justifié de protéger quelque peu les industries naissantes, ou pour apporter de manière sélective une solution ponctuelle et ce dans certains cas bien déterminés ; la protection élevée et permanente, utilisée comme unique politique ne constitue pas une perspective pour le moyen et long terme d'un développement industriel au Niger.

Des contraintes inutiles sont imposées par une réglementation rigide, contradictoire, et non adaptée, et mise en application par une administration insuffisamment formée et dépourvue de moyens. Ces contraintes sont coûteuses en énergie, en temps, et en argent aux entreprises, de plus, elles ne sont pas encourageantes pour les entrepreneurs et investisseurs potentiels.

Il est possible de desserrer une grande partie de ces contraintes, et de créer un environnement incitatif ; une commission mixte Etat-secteur privé pourrait même être envisagée pour suivre la mise en application de la levée des contraintes. Ce serait là une possibilité de rendre confiance au secteur privé dans la mesure où il participe lui-même à la levée de ces contraintes.

Le code des investissements a été adopté en Décembre 1989, il apporte un changement substantiel par rapport au code précédent.

De nombreuses mesures ont déjà été prises et portant sur : la suppression des monopoles, la suppression des licences d'importation, et la libération des prix.

L'élaboration du code du commerce est très avancée. Sa promulgation est attendue dans un futur proche.

Le code du travail fait partie intégrante du champ incitatif ; celui en vigueur actuellement n'est pas adapté, il doit faire l'objet d'amendements substantiels.

## 2.5 Les perspectives

La plupart des pays de la sous-région sont engagés dans des programmes d'ajustements structurels de leurs économie ; la lutte pour gagner d'autres marchés et la concurrence sur les prix seront très dures dans les années à venir, et seront surtout le fait de la Cote d'Ivoire et du Nigeria.

La grave situation de crise frappe aujourd'hui au Niger tout le secteur moderne et non pas seulement le secteur industriel et manufacturier ; tout indique que la crise continuera de sévir et que les entreprises vont continuer de traverser des épreuves difficiles au cours des prochaines années.

Cela signifie pour le secteur manufacturier moderne qu'au cours de ces prochaines années ne pourront survivre que les entreprises qui ont pris ou bien vont rapidement prendre des mesures draconiennes de réduction de leurs coûts et rechercher de nouveaux créneaux ; quant aux entreprises dont la non performance a entraîné la fermeture, elles ne pourront être réouvertes et réhabilitées que lorsque les conditions de leur rentabilité seront réunies.

### 2.5.1 **POUR LE COURT TERME**

Une première perspective pour le Gouvernement pour le court-moyen terme consiste à assister les entreprises qui recèlent en elles des possibilités de se redresser à le faire.

Il ne faut cependant pas perdre de vue que seule la compétitivité des entreprises permet le développement et la croissance du secteur industriel, c'est pour cela que les entreprises qui n'ont pas les moyens de survivre doivent disparaître.

#### 2.5.1.1 Le programme de réhabilitation

Pour assister les entreprises qui recèlent en elles des possibilités de se redresser à le faire, il faut préparer un programme qui tienne compte de l'expérience et soit donc articulé autant sur la réhabilitation de l'outil de production que sur l'environnement économique, réglementaire, institutionnel, etc.

Le programme à court terme a pour objectif de créer les conditions minima pour arrêter la régression du secteur manufacturier moderne en redonnant confiance aux entrepreneurs et investisseurs du secteur privé, et en mettant sur pied un programme cohérent de réhabilitation de l'outil de production.

Le programme de réhabilitation fait partie du programme à court terme. Il est basé sur les propositions des entreprises qui sont également responsables de la mise en exécution du programme de réhabilitation physique de leurs installations. Le rôle de l'Etat est de promouvoir la réhabilitation et d'assister les entrepreneurs dans leurs études et la confection de leurs dossiers de réhabilitation.

Le programme de réhabilitation comprend notamment :

- La sélection des produits en vue d'exportation.
- L'assistance aux études de marché à l'exportation.
- L'assistance aux entreprises pour la confection de dossiers de réhabilitation bancables.
- L'assistance à la formation s'il y lieu.

#### 2.5.1.2 Eléments d'appréciation d'un plan de réhabilitation

Compte tenu de l'expérience, le Gouvernement doit privilégier la réhabilitation des entreprises qui : (i) valorisent des ressources naturelles, (ii) veulent exporter et ont en toute vraisemblance un tel marché, (iii) sont bien établies sur le marché local, ou bien disposent d'un partenariat sur le marché à l'exportation, (iv) ne sont pas grandes utilisatrices d'énergie, ni d'eau, et dont les besoins en capital sont faibles.

Le plan de réhabilitation est d'abord une décision d'investissement: il doit donc démontrer aux actionnaires et à ceux qui vont le financer que le projet est faisable, que les hypothèses qui sous-tendent l'analyse sont vraisemblables, et qu'il est financièrement rentable. Lorsque les pouvoirs publics sont sollicités pour apporter une aide quelconque, directement ou indirectement, le plan doit démontrer que la réhabilitation, ou l'action envisagée est conforme avec la politique industrielle que le pays veut promouvoir, et le démontrer soit par une analyse économique lorsque le projet est important, soit en comparant l'impact des deux scénarios, avec et sans la réhabilitation, sur des facteurs économiques pertinents.

L'assistance du Gouvernement à l'entreprise doit tendre à rétablir la compétitivité de l'entreprise, et viser à l'établissement d'un contrat de performances.

#### 2.5.2 POUR LE PLUS LONG TERME

La deuxième perspective est celle du développement du secteur pour le plus long terme. Elle implique que l'on puisse répondre à la question suivante: sur quelles bases un avenir industriel pour le Niger est-il envisageable.

La question n'est pas de pur style quand on considère les deux handicaps majeurs auxquels les entreprises du secteur sont confrontées

- (i) en amont la faiblesse de la base de production (la source des matières premières à transformer)
- (ii) en aval la cherté des coûts des facteurs, l'étroitesse du marché national, et le manque de main d'oeuvre qualifiée et de capacités de gestion.

Une évaluation du potentiel des ressources disponibles au Niger permettrait de voir dans quelle mesure une base de production peut être dégagée à terme, quelle stratégie à mettre en oeuvre, et quel programme doit la sous-tendre.

Ces approches font l'objet des chapitres qui suivent.

### CHAPITRE 3 : POTENTIEL POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

#### 3.1 Les matières premières

##### 3.1.1 Le secteur agro-pastoral

3.1.1.1 La production agricole est dominée (tableau 3.1) par le mil, le sorgho et le niébé, à la fois en volume et en valeur :

Tableau 3.1  
Production Agricole

1989	<u>Production</u> ( 1000 t)	<u>Valeur</u> (millions FCFA)
mil	1.332,7	48.300
sorgho	421,9	16.500
niébé	320,5	16.300
Total production agricole.....		107.737

Sources : Rapport annuel DA et DSA/E, Annuaire Statistique, 1989, 1990 ;  
Comptes Economiques de la Nation 1987.

Les cultures industrielles (les arachides, le coton et la canne à sucre) ne constituent qu'environ 10 % du total de la valeur de production agricole.

La production est essentiellement réalisée par des cellules familiales où les systèmes de production dégagent peu de surplus pour la commercialisation. La production agro-pastorale se concentre sur une frange réduite du territoire, seulement 12 % de la superficie du pays étant cultivable. L'écosystème est très fragile. La désertification augmente à cause des périodes sèches prolongées et la croissance démographique. Les nappes phréatiques sont en baisse, autrement dit, le potentiel irrigable est limité.

A ces problèmes s'ajoutent le manque de crédit, le manque d'éducation et de formation, le manque d'encadrement et de vulgarisation agricole, les déficiences de l'infrastructure pour l'approvisionnement et la commercialisation et les bas prix pour les produits agricoles.

La stratégie nationale pour le développement agricole s'adressera à tous ces problèmes pour assurer la sécurité alimentaire et protéger les ressources naturelles.

Devant cette situation où la priorité est accordée à la sécurité alimentaire, le potentiel pour le développement des cultures industrielles et du riz semble très limité. Pour être rentables, ces cultures industrielles

demandent de larges superficies, des terres de qualité adaptée, des systèmes de production, et de commercialisation perfectionnés. Il existe en outre une forte concurrence : le coton, l'arachide, le riz et la canne à sucre étant produits à plus bas prix dans les pays voisins.

Les cultures vivrières traditionnelles adaptées aux limitations naturelles de l'agriculture nigérienne ont un certain potentiel de transformation :

- promotion de méthodes de conservation qui conduisent à une réduction des pertes après la récolte (activités plutôt à l'échelle artisanale ou micro-entreprise) ;
- décorticage et minoterie avec un certain potentiel à l'export (farine de niébé, pour le marché nigérian) ;
- récupération améliorée des déchets de minoterie pour fabrication d'alimentations de bétail (voir ci-dessous).

On peut ajouter que la production d'intrants et d'équipements simples, adaptés aux exigences de l'agriculture nigérienne et au pouvoir d'achat des paysans, constitue également un potentiel du développement.

Référence est faite à un rapport de la FAO daté de mai 1989 contenant des renseignements intéressants sur les industries agro-alimentaires.

3.1.1.2 L'élevage constitue une importante filière dans l'ensemble des activités rurales au Niger. En 1987, le cheptel nigérian a été estimé à :

- bovins.....	2.092.051 têtes
- ovins.....	2.605.206 "
- caprins.....	6.643.218 "
- camelins.....	441.000 "

Décimé par les sécheresses du milieu des années 80, le cheptel est en voie de complète reconstitution, et bien qu'on doive tenir compte des limitations imposées par l'environnement naturel, la taille du cheptel ne semble pas poser un problème réel aux ressources fourragères. Le Nigéria est un débouché important pour les exportations de bétail vivant et de viande.

Le potentiel manufacturier de ce secteur se situe à trois niveaux étroitement liés :

- produits vétérinaires/alimentation animale,
- cuirs et peaux,
- lait/abattage-viande.

En plus d'un secteur informel important (cuirs et peaux, boucherie), cette filière connaît un certain nombre d'établissements modernes (LABOCEL, SONERAN, OLANI).

Quelques problèmes sont à résoudre comme l'importation de lait subventionné par la CEE, ou bien l'amélioration de la qualité des peaux ; cependant avec l'identification de marchés régionaux, l'amélioration de la qualité des produits, l'organisation du marché, etc., le potentiel considérable de cette filière peut être exploité à long terme. Le

développement de la tannerie devra tenir compte du problème de la pollution des eaux qui est assez prononcé dans cette industrie. L'ONUDI a exécuté une étude détaillée sur la promotion des industries liées à l'élevage (projet NER/87/009 "Planification et promotion des industries liées à l'élevage" dont le financement a été assuré par le PNUD). Il convient également de mentionner le projet GCP/NER/028/ITA "Développement rural intégré dans l'Ader Doutchi, Maggia Vallée de Leita" dont un volet important concerne la transformation de produits agricoles.

3.1.1.3 Les cultures maraichères. Avec une production annuelle de l'ordre de 50 000 T de tomates et 25 000 T d'oignon, il existe un réel potentiel dans ces cultures maraichères de contre-saison. Il y a une surproduction en comparaison des possibilités d'absorption du marché local, mais il existe de réelles possibilités d'exportation que le Niger exploite déjà avec succès pour les oignons.

### 3.1.2 Le secteur minier

Le plus important minéral exploité actuellement au Niger est l'uranium qui, bien qu'en diminution depuis le début des années 80 représente encore aujourd'hui environ 1 % du PIB, 15 % des recettes de l'Etat et 75 % des recettes d'exportation. Le molybdène est un sous-produit du traitement du minerai d'uranium. Bien qu'il puisse y avoir des possibilités de reprise du marché international de l'uranium, cette éventualité n'est cependant pas attendue pour le court terme. Une restructuration du secteur est en cours pour diminuer les coûts de production et rétablir sa rentabilité (sociétés SOMAIR et COMINAK). L'exploitation minière et la concentration du minerai d'uranium sont des activités spécialisées et il n'y a pas de filière aval de l'uranium, si ce n'est son utilisation dans l'industrie atomique.

Le Niger dispose de ressources en charbon et le principal gisement exploité actuellement (Annou Araren 11.4 millions de tonnes), sert de source d'énergie électrique (Société SONICHAR) pour les entreprises d'uranium et pour les villes dans la région. La rentabilité de l'exploitation du charbon est donc étroitement liée à celle de l'uranium. La France fournit une assistance financière et technique à l'exploitation. Le faible pouvoir calorifique de ce charbon et son éloignement ne permettent pas son utilisation pour l'obtention d'énergie électrique dans les zones les plus peuplées du Niger. Des études sont en cours pour étendre l'utilisation de ce charbon aux besoins domestiques en substitution au bois de chauffe.

La seule autre activité minière moderne au Niger est l'exploitation d'étain (Société SMDN) qui est caractérisée aujourd'hui par la faiblesse des cours mondiaux de l'étain, et par l'épuisement des gisements de cassitérite facilement exploitables ; ce qui a conduit à une forte baisse de cette activité. Des travaux de prospection sont nécessaires pour étendre le gisement, et de rénovation des installations de traitement.

Le Niger a d'importants gisements de fer (1,1 milliard de tonnes) et de phosphates (250 millions de tonnes), cependant la qualité moyenne de ces minerais, l'enclavement des gisements, le manque d'infrastructures lourdes, la présence dans la sous-région de gisements plus riches et mieux desservis, tout cela ne justifie pas leur mise en exploitation dans la présente période de baisse prolongée des cours mondiaux. Cependant des possibilités existent pour une unité de production de phosphates dirigée vers le marché local.

Parmi les métaux à forte valeur marchande, les gisements d'or dans le Liptako sont très prometteurs et justifient les sérieuses campagnes de prospection en cours. Des activités d'orpaillage sont menées actuellement par les populations locales sur des bases artisanales.

A la demande du gouvernement et de la Commission mixte Nigéro-Nigériane, l'ONUDI a par le passé exécuté quelques activités sur les gisements de fer de Say et sur la production d'éponge de fer. La faisabilité d'installer un projet pilote pour une fonderie et une forge a également été examinée. L'étude a conclu à l'insuffisance de matières premières néanmoins la question de la collecte et du traitement des déchets métalliques pourrait être examinée.

Quelques substances minérales non-métalliques pourraient être valorisées pour approvisionner le marché intérieur ; ces substances ne présentent pas dans le cas du Niger des perspectives de débouchés à l'exportation pour le moment. Il s'agit de produits pondéreux de faible valeur pour lesquels les coûts de transport sont souvent prohibitifs.

Pour ces produits, une certaine protection "naturelle" existe donc pour le producteur nigérien. Les plus importantes de ces substances sont :

- Le sel, qui est produit par des méthodes artisanales. La production du sel par évaporation demande peu d'équipement et de main d'oeuvre qualifiée ; elle peut donc être adaptée aux méthodes de production artisanale.
- Le sel industriel dont le démarrage de la production par la Société des Salines de Tidekelt est prévu pour 1992. La société profitera d'une assistance technique de l'ONUDI (voir Chapitre 5) ;
- Le calcaire, exploité pour ravitailler la SNC (cimenterie) et la SONICHAUX (craie). Le marché nigérien pour le ciment est estimé à 120.000 - 130.000 tonnes/an, malgré la baisse dans le secteur construction. La SNC ne couvre que 10-15 % de la demande, et n'utilise que 40 % de sa capacité. Pour la chaux, le marché intérieur est très étroit, et l'entreprise SONICHAUX n'a jamais vendu plus que 800 t/an (capacité totale : 5000 t/an).

Le Niger exploite aussi des argiles, de granulats, des feldspars, du kaolin, du marbre, qui pourraient constituer une base de développement d'une filière matériaux de construction ; il est à noter qu'en raison du fort taux d'urbanisation, il existe un marché national pour de tels matériaux à bon marché. Mais il n'y a pas encore d'études approfondies sur ces matériaux et leurs utilisations.

Des sources d'eau minérale saines ont été repérées dans un certain nombre de sites au sud du pays et non loin des grandes villes où existe un marché pour une production locale, voire une exportation très localisée sur le Nigéria. L'ONUDI a préparé une étude de faisabilité sur ce produit ; et la production (embouteillage) est prévue à Handallai.

Les travaux de prospection minière au Niger ont permis d'identifier des indices, ou de fortes présomptions, de métaux non ferreux, comme le cuivre, plomb, zinc, ou bien comme le nickel, chrome, titane, vanadium.

Il existe donc un certain potentiel d'exploitation minière, cependant en l'état actuel des résultats, les gisements de fer et de phosphates ne peuvent

pas faire l'objet d'une exploitation rentable pour l'exportation. Cependant il y a des projets de développement dans le secteur à l'échelle nationale et portant sur (i) l'organisation de l'orpillage, (ii) la remise en production de la cassitérite, (iii) l'utilisation du charbon minéral pour les usages domestiques, et (iv) l'exploitation de phosphates pour les besoins nationaux.

La prospection géologique et minière doit se continuer en vue de trouver un relai à l'uranium et diversifier l'exploitation minière.

### 3.1.3 Conclusions

Le potentiel pour le futur développement du secteur est étroitement lié au développement des ressources naturelles et agricoles. Comme indiqué précédemment, ce potentiel se situe à plusieurs niveaux :

- introduction de méthodes de traitement pour réduire les pertes après récoltes ;
- décorticage/minoterie ;
- production de fourrage ;
- transformation de certains produits maraichers ;
- produits laitiers ;
- produits de la viande ;
- cuirs et peaux ;
- production d'intrants et d'équipements simples ;
- développement de matériaux de construction locaux.

### 3.2 Les ressources humaines

Le taux d'analphabétisme au Niger est encore très élevé (en 1985 : 91 % des femmes, 81 % des hommes). Bien que l'enseignement primaire soit gratuit et obligatoire, les élèves inscrits dans les écoles primaires ne constituent qu'une minorité des enfants de cet âge (29 % en 1988). La participation à l'enseignement primaire (durée : 6 ans) a pourtant augmenté considérablement durant les années 80.

Entre 1981/82 et 1988/89, le nombre d'enfants inscrits dans l'enseignement primaire a augmenté de presque 35 %. Le taux de scolarité des garçons (62,7 %) en 1988/89 était plus élevé que celui des filles, mais la croissance de ce taux a été légèrement plus grande pour les filles, ce qui laisse supposer une légère tendance au rattrapage.

Malheureusement, un assez grand nombre d'élèves abandonnent l'école avant l'entrée dans le secondaire. Le nombre de jeunes qui s'inscrivent dans les écoles secondaires est encore modeste, bien que les inscriptions à ce cycle soient en rapide progression (croissance de 78 % durant les années 80).

Au cours de la scolarité du second degré, on constate aussi un taux élevé d'abandon des études : le nombre d'élèves en sixième était de 18.561 en 1989, celui des jeunes en troisième de 10.818.

Des candidats qui se sont présentés au brevet d'éducation du premier cycle (BEPC - 4 ans d'éducation secondaire), 36 % étaient admis en 1988 ; des candidats au baccalauréat, 41 % étaient admis. Ces derniers chiffres sont assez représentatifs des années récentes.

En 1988, 78 % des jeunes garçons (15-19 ans) et 94 % des jeunes filles étaient encore sans instruction. Seulement 2.5 % des jeunes garçons (1.4 % des jeunes filles) avaient un niveau d'instruction secondaire. L'éducation, comme les autres aspects du développement du pays, sera un travail à long terme.

Pour le développement industriel, la formation technique est essentielle, y compris la formation des gestionnaires et de la main d'oeuvre réparation/maintenance. Dans ce domaine, le Niger ne dispose que de ressources très limitées. La plupart des ouvriers sont formés sur le tas, de manière informelle. En 1988, le pays disposait de quatre centres publics de formation à vocation technique, dont un pour étudiants munis d'un certificat d'éducation du premier degré, les autres exigeant le BEPC. D'après une évaluation de l'USAID, ces centres préparent leurs étudiants pour l'administration plutôt que pour les métiers de l'industrie. De plus l'enseignement est plutôt théorique et il y a pénurie d'équipement et d'enseignants.

Il y a quelques années, la SPEIN a proposé la fondation d'un centre de formation technique (niveau contremaître) pour l'industrie privée en coopération avec le gouvernement et le FAC. Ce projet n'a pas encore démarré ; le retard serait dû à un manque de financement, mais aussi à l'imprécision des statuts qu'aurait ce centre.

Concernant la formation en gestion, l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) et l'Université de Niamey offrent des cours au niveau secondaire et tertiaire. Les programmes ne sont pas adaptés aux exigences du secteur privé, selon l'étude de l'USAID, ces institutions se concentrant sur la formation des fonctionnaires. et les cours seraient plutôt théoriques.

Le Centre National pour le Perfectionnement à la Gestion (CNPG), sous la tutelle de la Chambre de Commerce, propose des cours en gestion qui se concentrent sur des aspects spécifiques de la gestion des entreprises privées. La formation privilégie l'aspect pratique, elle est assurée (à quelques exceptions près) par des consultants travaillant eux-mêmes dans des entreprises privées et recrutés pour la durée des cours. Les sujets enseignés en ce moment sont :

- application des micro-ordinateurs,
- comptabilité, préparation de budgets,
- préparation des systèmes de formation au niveau de l'entreprise,
- formation de formateurs,
- nouvelles méthodes de gestion.

Le CNPG organise aussi des conférences sur des thèmes liés à la gestion. Le programme des activités est fondé en partie sur l'évaluation régulière de questionnaires remplis par les participants aux cours et sur des discussions qui s'y rattachent. Les frais des programmes du CNPG sont couverts par des contributions du gouvernement, des participants aux programmes de formation et par le BIT/PNUD (80 % des frais de scolarité pour chaque participant). La moyenne des participants des récentes années était d'environ 100.

### 3.3 Les infrastructures

Le Niger est un pays profondément enclavé et les infrastructures de son désenclavement, c'est-à-dire les systèmes de transit, de transports et de communications non seulement les siens propres mais aussi ceux de ses voisins et qui lui permettent l'accès à la mer, ont un rôle majeur à jouer pour rendre un service adapté aux possibilités du pays, et à moindre coût.

**3.3.1 Le transport routier.** Le transport routier représente l'essentiel du transport intérieur. Le réseau se compose de 3 300 Km de routes bitumées, de 5 200 Km de routes en terre, et de 2 800 Km de pistes. Au cours des dix dernières années, l'évolution a porté sur les routes bitumées dont la longueur s'est accrue de 20 %, celle des routes en terre a plus que doublé de longueur, tandis que le réseau des pistes est resté stationnaire.

Il existe cependant des régions à forte potentialités agricoles encore enclavées et où le développement de la production est limité aux possibilités d'écoulement.

**3.3.2 Le transport aérien.** Il se compose de deux aéroports internationaux (Niamey et Agadez), de quatre aérodromes nationaux (Maradi, Zinder, Mahoua, Diffa) ouverts au service commercial intérieur, et de douze aérodromes secondaires.

**3.3.3 Le transit.** Les contraintes qui pèsent sur les opérations de transit sont dues à la complexité du réseau : ports à l'étranger, voies ferrées, et routes, aux nombreuses ruptures de charge, manutentions et entreposages.

**3.3.4 Les Télécommunications.** Trois réseaux de télécommunications existent au Niger : (i) Un réseau international composé de deux stations terriennes et d'un central telex de 600 lignes ; (ii) un réseau régional de 950 voies par faisceaux hertziens, et reliant le Niger au Bénin, au Burkina, et au Mali, et (iii) un réseau National avec quatre centraux de 8 000 lignes à Niamey, le réseau par faisceaux hertziens qui dessert cinq chefs-lieux de département, ainsi que le réseau de liaison par satellite qui relie Niamey à Diffa et à Agadez. Toutes les grandes villes sont reliées entre elles et à l'extérieur.

En conclusion, le Niger dispose d'une infrastructure routière satisfaisante et d'un bon réseau national et international de télécommunications. Outre la poursuite du désenclavement tant extérieur qu'intérieur, le Niger se fixe comme objectif la réduction des coûts de transport et l'amélioration de la qualité des services.

### 3.4 L'énergie

Le Niger se classe parmi les pays ayant l'une des consommations d'énergie les plus faibles du monde (18 kg/tête en 1988) ; de plus d'une part le sous-secteur de l'énergie traditionnelle pour les ménages est déficitaire en combustibles ligneux (ce qui ne manque pas de poser de très sérieux problèmes à la protection contre la désertification) et d'autre part le pays importe la plus grande partie de son énergie conventionnelle (électricité et hydrocarbures). Les seules importations pétrolières ont représenté en 1986 de l'ordre de 12 % des importations, soit 14 % environ des recettes d'exportation.

L'approvisionnement du pays en hydrocarbures est assuré par la SONIDEP qui importe d'Europe, via Cotonou, 60 % environ des produits raffinés et du Nigéria (Raffinerie de Kaduna) les autres 40 %.

La NIGELEC dispose d'une capacité de production de 85 MVA dispersés sur 24 unités, elle est reliée au réseau de la NEPA du Nigeria par une ligne à haute tension de 132 KV et pour une puissance souscrite de 30 Mégawatts, elle achète à la SONICHAR une partie de sa production pour la distribuer aux agglomérations de la région minière. SONICHAR dispose d'une capacité installée de 32 MVA et livre la quasi totalité de sa production aux sociétés minières pour le traitement de l'uranium. En 1988 NIGELEC a importé 75 % des besoins du pays du Nigéria, elle en a couvert 20 % par sa propre production, et acheté 5% à la SONICHAR.

Niger-Gaz importe et distribue de modestes quantités de gaz domestique (400 m<sup>3</sup> par an) et un projet de conditionnement de gaz en petits containers est en cours d'exécution pour faciliter son utilisation par les ménages et tenter de réduire la pression sur le bois de feu.

La structure de la consommation d'énergie reflète parfaitement celle de l'économie du pays. Sur une consommation totale de 826 000 TEP (tonnes équivalent pétrole) en 1988, les ménages ont en utilisé 85,7 %, le transport 8,1 %, les mines et l'industrie 4,8 %, l'agriculture 0,03 %, et le reliquat allant à l'administration, l'agriculture et divers.

Quant à la structure des coûts de l'énergie conventionnelle, 82 % environ étaient représentés en 1988 par les hydrocarbures, 10 % par l'énergie importée du Nigéria, 7 % par celle produite par SONICHAR, et moins de 1 % par le gaz.

Il y a lieu de noter la très grande part relative des transports et des hydrocarbures dans le secteur de l'énergie conventionnelle, et la dépendance de la NIGELEC de la NEPA. Les prix de l'énergie (produits pétroliers à la pompe et KWH BT.MT.) ont très peu augmenté, entre 1,5 et 3 %, au cours des six dernières années.

Concernant les perspectives : (i) une seconde connection avec le Nigéria est envisageable pour alimenter le Niger central, couplée avec la possibilité de mise en valeur du potentiel hydro-électrique sur le fleuve Niger entre 38 et 125 MVA selon les sites ; (ii) les gisements carbonifères d'Anou Araren avec une teneur en cendres de 50 % environ ne peuvent pas faire l'objet d'exploitation dans l'industrie à des conditions économiques. Par contre des essais très prometteurs sont menés pour dégazéifier ces charbons de manière à les rendre aptes à une utilisation domestique ; un domaine privilégié pour la coopération internationale ; (iii) les recherches en énergies renouvelables (éolienne, solaire et biomasse) ont fait des progrès, mais les investissements initiaux sont trop importants pour être envisageables dans l'immédiat ; (iv) les recherches pétrolières sont prometteuses et l'Etat continue de susciter l'intérêt de compagnies pétrolières étrangères dans la prospection.

### 3.5 Le marché de la sous-région

#### 3.5.1 Les échanges

Les échanges commerciaux du Niger avec les autres pays africains de la sous-région sont importants, et le Niger en est importateur net. En effet, à part quelques exceptions, et depuis le début de la décennie, la moyenne des exportations nigériennes vers la sous-région ont représenté 20 % du total, tandis que les importations du Niger en provenance de la sous région ont été de l'ordre de 32,2 %.

Le Nigéria est de loin le plus important fournisseur du Niger avec une moyenne de 56,0 pour cent des importations nigériennes de provenance africaine ; en 1986 le chiffre était de 58,0 pour cent. Bien qu'en 1986 les exportations nigériennes vers le Nigéria aient été très basses (FCFA 1,728 millions), elles ont représenté 39,8 pour cent du total des exportations destinées aux pays africains. La moyenne pour les années 80 étant de l'ordre de 58,8 pour cent. Quoiqu'une analyse des produits échangés par pays ne soit pas disponible, on sait que les produits énergétiques constituent la plus grande partie des importations tandis que le bétail constitue le gros des exportations.

**Tableau 3.2**  
**Commerce avec les autres pays africains**  
(en millions de FCFA)

	Importations						Exportations					
	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1981	1982	1983	1984	1985	1986
AFRIQUE	40 509	42 279	49 703	31 784	32 366	41 011	40 524	15 024	15 529	29 785	24 916	4 217
CEDEAO	29 969	38 033	47 963	29 829	31 410	39 919	22 050	14 716	14 709	27 674	21 605	3 881
UMOA	10 242	14 451	8 391	12 191	16 266	15 555	434	1 597	813	9 249	3 088	2 155
Bénin	411	587	419	1 098	1 595	3 814	74	699	104	619	411	101
Burkina Faso	1 515	904	755	506	503	559	212	174	333	1 805	504	186
Côte d'Ivoire	6 450	9 705	5 125	7 441	11 491	9 623	108	460	310	1 436	1 571	1 254
Sénégal	1 272	2 600	1 957	1 627	1 279	1 017	12	12	8	39	48	21
Togo	594	655	135	1 128	1 306	333	28	252	58	3 245	197	124
Autres pays												
CEDEAO	19 727	23 582	39 572	17 638	15 144	24 364	21 616	13 119	13 896	18 425	18 517	1 728
dont :												
Ghana	106	150	64	239	691	423	27	112	123	403	182	44
Mali	1 194	394	437	391	92	209	332	187	1 142	2 105	357	467
Nigéria	18 379	23 033	39 031	17 274	14 276	23 773	21 253	12 798	12 608	18 022	18 329	1 678
Autres pays d'Afrique,	10 540	4 246	1 740	1 955	956	1 092	18 474	308	820	2 111	3 311	336
dont :												
Algérie	9 986	3 410	1 641	980	376	669	3	97	200	214	3 183	83
Cameroun	404	209	53	54	266	41	66	63	188	96	18	2
Maroc	108	154	17	70	96	41	...	...	...	...	...	...

L'autre partenaire important du Niger dans la sous région est la Côte d'Ivoire, fournissant 23,5 pour cent des importations nigériennes et lui achetant 29,7 pour cent de ses exportations. Les autres pays de la région sont en général de moindre importance, bien que dans les années plus récentes la contribution du Bénin aux importations nigériennes ait augmenté sensiblement.

Le bilan commercial du Niger avec les autres pays de la sous-région est fortement déficitaire : la moyenne du taux de couverture pour les années 80 est de 35.2 pour cent.

Les avantages fournis en théorie par la CEDEAO et l'UMOA n'ont donc pas encore mené à une expansion significative du commerce nigérien avec les pays voisins, à l'exception du Nigéria et la Côte d'Ivoire concernant les exportations. Il semblerait, au contraire, que les crises économiques qui ont touché les pays de l'Afrique de l'Ouest semblent plutôt avoir eu pour résultat une protection plus grande des marchés nationaux contre les importations. Cette impression devrait être confirmée par des études plus poussées.

### 3.5.2 Spécialisation et complémentarité

Il est admis que l'avenir industriel des pays ouest-africains dépend de leur capacité à se regrouper et surtout de la mise en chantier d'une programmation générale de spécialisation et donc de la régionalisation c'est-à-dire d'un partage des tâches de développement pour mieux mettre en valeur économiquement la région. Cette spécialisation en matière industrielle n'existe pas.

On observe des différences de dotations naturelles en facteur entre les pays de savane comme le Mali, le Niger, le Burkina Faso ou le Sénégal, et les pays de forêt (Côte d'Ivoire, Ghana, Nigéria). Le premier groupe de pays dispose d'un avantage comparatif dans la production du bétail, de l'arachide, du coton, et le second dans la culture du café, du cacao, de la banane, du bois. Alors que certains échanges peuvent porter, et portent déjà, sur le bétail, le bois, le coton, etc., les autres cultures de rentes comme le cacao ou les bananes n'ont pas été prévues pour les économies de la sous région mais pour l'Europe et les USA.

Une certaine complémentarité semble exister aussi dans le domaine de la production minière avec l'uranium du Niger, le phosphate sénégalais et togolais, le minerai de fer mauritanien, la bauxite guinéenne et le pétrole du Nigéria.

A première vue, il peut apparaître que le secteur minier puisse constituer le levier central pour l'installation dans chaque pays d'un type donné d'industrie dont la production aurait comme débouché le vaste marché de la région. En réalité, l'industrie de ces produits est une industrie lourde située en amont des processus de production dont les extrants ne peuvent pas être utilisés dans les autres pays (minerai de fer/fonte-acier ; bauxite/alumine-aluminium ; phosphates/engrais, etc.) pour leurs besoins en aval ; en effet, à part les produits pétroliers et les engrais, la transformation de tels produits de base ne pourrait se justifier que pour des marchés d'économies beaucoup plus développées et nécessitant des investissements et des infrastructures très coûteux.

### 3.5.3 Produits industriels de la sous-région

Quant aux autres produits industriels fabriqués dans la sous région, la plupart du temps il s'agit surtout de produits finis de consommation non durables: produits alimentaires, textiles, produits d'entretien ménager, produits de toilette, articles en plastique, ustensiles de cuisine, matériaux de construction, produits alimentaires pour les couches moyennes de la population, etc. Quelques-uns sont produits à partir de ressources de la sous-région par des pays qui ont des avantages comparatifs concernant par exemple l'huile de palme, ou sur les textiles, d'autres sont produits à partir de matières importées.

Comme indiqué précédemment, il y a une grande concurrence pour la vente de ces produits, et la protection tarifaire et non tarifaire est utilisée à des degrés divers par les pays pour protéger leurs industries non performantes.

En toute évidence, les projets basés sur la transformation de matières premières locales du Niger et visant ces marchés doivent recevoir la priorité; il en va tout autrement de nouveaux projets utilisant des matières premières importées.

En effet, la première question à laquelle il convient de répondre est celle des avantages qu'aurait le Niger pour chaque production et pour chaque marché visé : (i) par rapport aux autres pays de la sous-région ; (ii) par rapport au Nigéria.

Par contre, pour diversifier un marché à partir d'une production déjà existante, et en s'appuyant sur une bonne connaissance du marché à conquérir (partenariat), quelques petites productions peuvent être envisagées, portant sur des produits de qualité et visant une clientèle de moyenne gamme ; elles doivent relever dans une première phase plutôt d'adaptations de l'outillage ou d'utilisation des capacités existantes, avec de faibles investissements. Un point important à prendre en considération est la valeur ajoutée de ces produits dont on veut promouvoir l'exportation.

La formation du personnel et des cadres et leur disponibilité à terme en qualité et en quantité pourraient élargir ces possibilités.

### 3.6 Le secteur informel

Le secteur informel, qui ne représentait que 23 % du PIB en 1980, est passé à 34% en 1989 devenant ainsi le deuxième secteur économique du pays. Cette grande vitalité constitue en quelque sorte une réponse à la crise économique qui frappe le Niger dans la mesure où le système productif du secteur informel a pu adapter, de manière remarquable, sa production aux besoins et aux revenus des populations desservies.

Les 1 300 premières petites entreprises réalisent un chiffre d'affaire supérieur à 8 millions de CFA par an et emploient en moyenne 7 personnes ; les éléments statistiques récents montrent que sur les entreprises du secteur informel, les 21 000 premières contribuent pour 80 % de la valeur ajoutée totale de ce secteur en 1988.

Les activités manufacturières du secteur informel qui ne représentaient que 4,8 % du PIB en 1981, en représentaient les 6,8 % en 1988 ; sa croissance en volume (de la valeur ajoutée) a été de 11,5 % par an en moyenne au cours des 8 dernières années alors que celle du secteur manufacturier moderne a eu une croissance négative de -2 % par an au cours de la même période. Cependant cette vitalité est plus due au grand nombre des entreprises du secteur informel qu'à leur taille unitaire, les effets de la crise se situent au niveau de la mortalité élevée de ces petites et micro entreprises, durée de vie de trois ans en moyenne, et à la baisse tendancielle de la valeur ajoutée et des emplois générés par les entreprises au cours de la période.

Cependant la précarité de leur situation due à la non reconnaissance juridique de leur statut d'entreprise, et ce malgré le fait qu'elle paient des impôts, constitue un blocage à celles d'entre elles qui sont en mesure d'investir et de se stabiliser. En effet du fait que leur logeur puisse les renvoyer à tout moment et que leur fonds de commerce n'ait aucune existence légale, ces entreprises ne peuvent ni emprunter ni investir.

L'objectif du Gouvernement du Niger, à travers la Politique Nationale de Développement de l'Artisanat, est de doter le plus rapidement possible les entreprises du secteur informel de tous les attributs de la propriété privée et de les faire évoluer vers une plus grande stabilité et vers leur expansion par l'accumulation mais tout en maintenant dans la mesure du possible leur souplesse. La politique retenue consiste à introduire sous des formes appropriées, des mesures qui encouragent à la déclaration du salariat et au paiement de l'impôt en contre-partie de leur reconnaissance juridique et économique.

Ainsi pourront être introduits les changements technologiques à l'intérieur de ces petites et micro-entreprises, et leur organisation en associations homogènes et plus représentatives de leurs domaines d'activités auprès des autorités publiques.

Toute cette stratégie sera présentée par le Gouvernement aux bailleurs de fonds au cours d'une conférence prévue pour septembre 1991.

### 3.7 Conclusions sur le potentiel du secteur

Le Niger n'a pas encore valorisé toutes ses ressources nationales d'une manière générale, et ses ressources naturelles d'une manière particulière pour développer un secteur industriel.

Seulement 12 % de la superficie totale du pays est cultivable ; une très grande pression est faite sur la terre par les hommes et par la désertification. L'agriculture est une agriculture de subsistance ; la production vivrière est dominée par le mil, le sorgho, et le niébé, elle représente 80 % de la production agricole.

Les cultures industrielles (coton, arachides, cannes à sucre) ne constituent que 10 % de la valeur de la production. Certaines possibilités existent pour la transformation des céréales et pour l'exportation de produits maraichers de contre-saison.

L'élevage est une activité traditionnelle du Niger avec un cheptel de onze millions de têtes, l'exportation du bétail est le deuxième poste d'exportation du pays (sur le Nigéria principalement). Le potentiel de transformation se situe au niveau des cuirs et peaux, des produits de la viande, et des produits vétérinaires.

Un potentiel évident existe au niveau des produits de l'élevage, mais aussi d'intensification et de diversification des produits de l'agriculture ; notamment avec la mise en application de la "Stratégie Nationale pour le Développement Agricole".

L'économie du pays dépend très fortement des recettes d'exportation de l'uranium ; pour de nombreuses raisons, les prix mondiaux connaissent des tendances persistantes à la baisse et les experts parlent d'une baisse structurelle de la demande mondiale en uranium. Les conditions d'exploitation au Niger sont coûteuses et ce malgré toutes solutions de réduction des dépenses qui pourraient être faites, ceci rend difficile la diversification du secteur minier.

Il existe aussi d'importants gisements de charbon et de phosphates mais de qualité moyenne et profondément enclavés ; de ce fait, ils ne peuvent pas faire l'objet d'une exploitation rentable. Cependant de nombreux indices de métaux non ferreux et de métaux précieux ont été mis en évidence. De sérieux indices d'or existent également dans le Liptako où il y a même une exploitation artisanale par orpaillage.

Les recherches doivent continuer pour valoriser et diversifier le potentiel minier du Niger.

De toutes les ressources nationales, les ressources humaines sont celles qui ont été le moins valorisées. La population du Niger est dans sa grande majorité jeune et analphabète, le taux d'alphabétisation est négatif, c'est à dire que le taux d'accroissement de la population est supérieur aux enfants qui s'inscrivent à l'école. Aucun développement n'est possible tant que ces tendances et ces ratios de l'enseignement général ne seront pas sérieusement inversées.

Le secteur industriel manque de main d'oeuvre qualifiée, de maîtrise technique et de maîtrise de gestion. Il existe bien des centres de formation mais dont les cursus ne sont pas adaptés aux besoins de l'industrie. Par contre le Centre National pour le Perfectionnement à la Gestion (CNPG) a une longue expérience de formation à la gestion, tandis que le Syndicat Patronal des Entreprises Industrielles du Niger (SPEIN) est en mesure de déterminer ses besoins, en tant qu'utilisateur.

Les réseaux physiques de transports et de communications au Niger sont de bonne qualité, mais les problèmes se posent en termes d'organisation de ces transports et de leurs coûts élevés.

Le Niger dépend de l'extérieur pour son énergie que ce soit pour l'électricité (importée du Nigéria à 75 %), ou bien qu'il s'agisse des hydrocarbures. Cependant un potentiel très prometteur existe au niveau de la recherche pétrolière, mais aussi carbonifère, éolienne et solaire, notamment pour réduire la facture d'importation des hydrocarbures.

Le Niger est importateur net de la sous-région, et notamment du Nigéria et de la Côte d'Ivoire ; à part les produits de l'élevage, son potentiel à l'exportation sur les produits manufacturés est encore intact. L'extension de son marché à l'exportation au marché sous régional constitue une option décisive pour bénéficier des effets de taille et pour améliorer la compétitivité de ses produits.

Il est possible de débloquer, à terme et sous certaines réserves, les contraintes aval, notamment en développant des stratégies de pénétration des marchés de la sous-région, et en développant des programmes de développement de ressources humaines.

La valeur de la production du secteur manufacturier informel est presque sept fois supérieure à celle de tout le secteur manufacturier moderne. Ce secteur arrive à produire et à exporter, en montrant une grande capacité à coller aux revenus et aux besoins des populations. Ce secteur recèle des potentialités d'aptitudes d'entrepreneuriat et de main d'oeuvre qualifiée dont l'industrie manufacturière a le plus grand besoin.

## CHAPITRE 4 : STRATEGIE ET POLITIQUES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

### 4.1 Introduction

Le Gouvernement du Niger est plus que jamais engagé dans les réformes structurelles de son économie et les objectifs macro-économiques qu'il s'est assignés pour les prochaines années impliquent que la croissance de son PIB égale au moins l'accroissement de la population qui est de 3,2 % par an. Si le secteur industriel pouvait enregistrer une croissance de cet ordre de grandeur, il atteindrait pleinement son objectif.

Comme cela a déjà été annoncé dans le précédent PDES 1987-1991, la construction d'une base industrielle dans les conditions du Niger constitue un objectif à long terme et qui passe par des efforts extrêmement importants dans des domaines aussi variés que l'agriculture, l'énergie, la formation, etc...Après la remise en cause par l'Etat de ses capacités d'entrepreneur industriel et après l'ouverture faite en direction du secteur privé, il y a lieu de tirer les leçons de l'expérience, de développer et valoriser d'abord les ressources nationales et de s'appuyer sur toutes les possibilités offertes pour définir une stratégie cohérente pour le développement industriel.

### PRINCIPES DE BASE ET JUSTIFICATIONS DE LA STRATEGIE.

Bien qu'ils aient été introduits ou expliqués, certains principes qui doivent sous-tendre la stratégie de développement, ou bien la justifier, méritent d'être rappelés.

La compétitivité des entreprises manufacturières est la première condition pour le développement du secteur.

Il n'y a pas d'autre alternative pour les entreprises nigériennes vis à vis du voisinage du Nigéria et des pays de la sous région, si ce n'est de relever le défi de la compétitivité.

Il ne faut pas craindre la disparition des entreprises qui n'ont pas en elles mêmes d'abord les moyens de survivre vis à vis de la concurrence des pays de la sous-région.

Compte tenu des handicaps qui pèsent sur l'entreprise nigérienne, trois contraintes majeures doivent être levées à terme, faute de quoi l'existence même du secteur manufacturier risque d'être remise en cause :

Etablir une base de production, étendue et diversifiée en valorisant les ressources naturelles nationales.

Améliorer d'une manière continue la compétitivité des entreprises en réduisant les coûts des facteurs, et en élargissant le marché pour permettre aux entreprises de bénéficier de l'effet de taille.

Développer les ressources humaines par l'éducation, la formation professionnelle et l'esprit d'entrepreneuriat.

En tenant compte de l'expérience du Niger, et de tous les éléments pertinents, cette stratégie s'articule autour de cinq axes et qui sont :

- (i) Le secteur privé et la promotion des PME/PMIs, principal moteur des activités productives, constitue la voie retenue par le Gouvernement pour rendre l'économie plus compétitive et pour atteindre les objectifs de développement économiques et sociaux du Niger. Il est de la plus haute importance de lever par tous les moyens les entraves qui pèsent encore sur l'entreprise privée et de continuer la mise en place d'un environnement économique et institutionnel favorable aux activités productives du secteur privé.
- (ii) L'industrie manufacturière devra être basée sur les ressources naturelles disponibles dans le pays et notamment celles du secteur agro-pastoral, du secteur minier ou sur toute autre ressource nationale dont la disponibilité et l'intérêt se trouveraient confirmés. Le secteur industriel a pour objectif : (a) d'accroître la production nationale et en particulier celle du monde rural, (b) de fournir les biens nécessaires à l'accroissement de sa productivité, (c) de transformer et valoriser les ressources nationales : en vue de satisfaire la demande locale et en vue de l'exportation, (d) fournir des biens manufacturés au marché local et à l'exportation.
- (iii) Le secteur informel manufacturier représente aujourd'hui une production de sept fois supérieure à celle du secteur manufacturier moderne, il a démontré de grandes capacités d'adaptation aux revenus et aux besoins des populations, il fait appel à une main d'oeuvre technique et à de nombreux petits entrepreneurs performants dans leurs environnements et susceptibles d'évoluer vers des structures plus modernes.
- (iv) La sous-région d'une manière générale, et le Nigéria d'une manière particulière, constituent une très grande opportunité de marché que se disputent déjà les autres pays de la sous-région ; le Niger dispose d'un avantage certain, compte tenu des liens socio-culturels qui existent des deux cotés de la frontière avec ce pays.
- (v) L'éducation et le savoir-faire feront à terme la différence entre un pays et un autre dans la sous-région. Pour le Niger dont l'économie et l'environnement sont si fragiles, l'unique moyen, à terme, pour l'agriculture et pour l'industrie d'accroître et de diversifier la production et de pouvoir s'attaquer aux marchés voisins de la sous-région, consiste à élever le niveau de l'éducation et de la formation du monde rural et urbain impliqués dans les processus de recherche, de production, de gestion, et de commercialisation.

#### 4.2 Promotion de l'entreprise privée

En visant à faire de l'entreprise privée le principal moteur des activités productives, le Gouvernement développera, en collaboration avec les représentants du secteur privé, et mettra en oeuvre des politiques : de promotion et d'appui aux entreprises et aux PME/PMIs en particulier, de partenariat, et d'exportation de leur production. C'est à travers ces politiques, qu'une plus grande intensification des relations inter et intra branches d'activités industrielles pourra s'effectuer.

Le Gouvernement est conscient que le manque de traditions d'organisation des entrepreneurs nigériens exigera de la part des agents de l'Etat de grands efforts d'explication, d'animation et d'accompagnement pour amener ces entreprises à se passer de l'Etat. Les agents de l'Etat eux-mêmes ont été formés pour servir le secteur public et ne connaissent pas tous le rôle de l'entreprise privée, ses mécanismes, et les effets de l'environnement sur ses activités. Un programme d'explication dans ce sens sera entrepris.

Le Gouvernement créera le cadre institutionnel de concertation avec le secteur privé en redynamisant d'une part la cellule de suivi de la Table ronde, et d'autre part en redéfinissant le cadre et les objectifs de la chambre de commerce (CCAIA) et en réorganisant ses activités.

La CCAIA doit être animée et gérée par le secteur privé dont elle doit refléter les points de vue, et ne pas être une structure para-étatique comme elle l'est aujourd'hui. L'organisation de manière autonome des entreprises du secteur privé est la garantie d'un débat franc sur tous les aspects concernant le rôle et les prérogatives des différents partenaires, mais aussi sur les mesures que doivent prendre les pouvoirs publics pour lever les contraintes administratives et réglementaires non justifiées et qui entravent les activités industrielles ou commerciales.

Les attributions et les prérogatives de l'Etat à travers ses directions ministérielles doivent être clarifiées et définies quant à son rôle de promoteur du secteur privé et ce pour les différentes actions de promotion.

Ce point est particulièrement sensible en ce qui concerne le degré d'engagement par l'Etat sur les études de faisabilité des projets, son rôle consiste pour une bonne part à s'occuper du long terme, et à mener des études prospectives, thématiques, de relations subsectorielles, de développement de filières et d'identification de projets.

#### **4.3 La transformation des ressources naturelles**

Le potentiel pour le futur développement du secteur est étroitement lié au développement des ressources nationales.

Pour pouvoir implanter une industrie basée sur l'agriculture et l'élevage, il faut qu'il y ait matière à transformation et/ou matière à commercialisation sur le marché intérieur, et/ou à l'exportation. Il est de la plus haute importance que l'agriculture dégage des surplus et diversifie sa production. Dans le secteur agricole, l'étude sur la filière de l'élevage a identifié un projet d'investissement et de nombreuses actions à mener ou mesures à prendre dans le domaine des cuirs et peaux, elle a également recommandé une étude plus détaillée concernant les produits laitiers.

Dans ce même secteur de l'agriculture, une étude de même profil que la précédente, a été lancée pour les produits agricoles et qui doit également comprendre les intrants pour l'agriculture. On peut déjà noter que les cultures du coton, riz, arachide, sorgho, mil, racines et tubercules et de contre-saison constituent la base des industries correspondantes pour le développement desquelles une étroite coordination doit être menée entre les Ministères de l'Agriculture et de la Promotion Economique.

Le secteur minier recèle, à part l'uranium, un grand potentiel mais dont la mise en exploitation industrielle pour certains produits est fortement

pénalisée par l'enclavement ou par leur qualité très moyenne. Cependant il y a des projets de développement dans le secteur à l'échelle nationale et portant sur (i) l'organisation de l'orpillage, (ii) la remise en production de la cassitérite, (iii) l'utilisation du charbon minéral pour les usages domestique, et (iv) l'exploitation de phosphates pour les besoins nationaux.

Dans les régions proches des zones habitées, l'exploitation des ressources naturelles qui peuvent servir comme intrants pour l'industrie des matériaux de construction (argile, calcaire) pourrait être intensifiée. La priorité que le gouvernement a donné à la construction de logements à standing modéré pourrait donner des impulsions importantes à cette industrie.

#### 4.4 Intégration du secteur informel dans le secteur moderne

Le secteur informel au Niger ne doit pas être perçu négativement, comme payant insuffisamment d'impôts, ou bien ne respectant pas le code du travail, ou bien se livrant à des activités clandestines. Bien au contraire, sa perception ne peut être que positive lorsqu'on voit sa participation à la production et à la valeur ajoutée nationale. Il s'est adapté à l'économie de crise et il arrive à faire vivre des familles, à avoir une production manufacturière qu'il arrive à vendre et parfois à exporter, alors que l'unité de production vit dans une situation précaire.

Le secteur informel a besoin de s'équiper et de moderniser sa gestion sans perdre de sa souplesse d'adaptation, il ne devra pas être vu simplement comme un contribuable potentiel. Sa promotion en tant que partenaire dans le développement économique et social devra tenir compte de ses préoccupations et de ses propres besoins ; il est nécessaire qu'il trouve ses propres formes d'organisation pour pouvoir les exprimer.

Le Gouvernement a entrepris des études sur la connaissance du secteur informel à la suite desquelles il a défini une politique nationale de développement de l'artisanat. La mise en application de cette politique prévoit la définition et l'exécution d'un programme-test pour amener un certain nombre de petites entreprises du secteur informel à se doter de la personnalité juridique et passer ainsi au secteur formel. Ceci contribuerait également à étoffer un tissu de PME/PMIs permettant une meilleure intégration des activités du secteur.

#### 4.5 Elargissement du marché à la sous-région

Le Niger est condamné à exporter pour équilibrer sa balance commerciale, et trouver une relève à l'uranium.

A part les produits miniers ou bien quelques produits spécifiques et dont les débouchés sont constitués par les marchés européens, les marchés naturels pour les produits du Niger sont ceux des pays de la sous-région. L'appartenance du Niger notamment à la CEAO et à la CEDEAO donne le cadre général de ses relations commerciales dans la sous-région.

Cependant le voisinage du Nigeria est une réalité incontournable du fait des 1.600 kms de frontières communes, des liens socio-culturels qui lient les populations vivant à cheval sur ces frontières, et de la situation économique de ce pays et de sa monnaie.

La Commission Niger-Nigéria a pour objectif de promouvoir des projets d'intérêt commun, et ce dans tous les secteurs de l'économie, tandis que le très récent accord entre les chambres de commerce des deux pays jette les bases d'une collaboration entre les secteurs privés des deux pays.

Le Niger devra entreprendre des actions de connaissance et de pénétration en direction de la sous région, même si ses exportations sont peu diversifiées actuellement, mais dans la perspective de promouvoir, si cela s'avérait possible - pour les industries où le Niger présente un avantage relatif -, des ventes de produits de consommation de moyen standing, et trouver ainsi des créneaux possibles. Deux directions devraient être privilégiées :

- (i) Le développement du partenariat pour pénétrer chacun des marchés de la sous-région, et qui devra se refléter dans la réglementation en vigueur et être pris en considération par la chambre de commerce, et dont le rôle sera d'organiser et de diffuser les informations sur les opportunités de partenariat.
- (ii) La connaissance, la diffusion, et l'harmonisation des régimes fiscaux et des législations en matière de commerce extérieur dans les différents pays de la sous région.

#### **4.6 Promouvoir une politique d'éducation/formation**

Le taux d'alphabétisation des adultes avoisinait les 14 % pour les adultes en moyenne, le taux de scolarisation dans l'enseignement primaire est de 29 %. La croissance économique au Niger à long terme, dépendra de son aptitude à définir et à exécuter une politique d'éducation, et de formation technique et de gestionnaires, capables d'élever le niveau de la production et de la productivité.

Les besoins en formation devront être approchés dans un cadre de concertation institutionnalisé entre les pouvoirs publics et les représentants du secteur privé et de l'artisanat.

Les obstacles freinant l'accès des femmes à la formation et à l'éducation doivent être analysés et des mesures spécifiques prises pour garantir une égalité d'accès à systèmes de formation et d'éducation.

#### **4.7 Les politiques incitatives**

Il y a lieu de rappeler que : (i) l'objectif des politiques incitatives est d'inciter les investisseurs potentiels à faire confiance à l'économie nationale, et à prendre le risque d'investir, et (ii) que ces politiques se complètent l'une l'autre et c'est leur ensemble cohérent qui constitue le dispositif incitatif.

Comme indiqué précédemment (par. 2.3.5), le Gouvernement a pris des mesures très importantes concernant la libération des prix, la libération des importations et le Code des investissements. Les dispositions tarifaires sont prises en général annuellement dans le cadre de la loi des finances.

Dans de nombreux domaines, les activités tant du secteur public que du secteur privé sont considérablement gênées par le manque de législation ou bien par une législation obsolète concernant notamment le code de commerce et le code du travail. Les dispositions actuelles en matière de réglementation commerciale sont constituées d'un grand nombre de textes dispersés et incohérents et qui n'ont jamais fait l'objet d'une publication ; on peut comprendre la part d'arbitraire qui peut subsister quant à l'application des textes et les plaintes justifiées des opérateurs économiques.

Aussi le nouveau Code du commerce attendu devra notamment porter sur la réglementation du commerce extérieur incorporant les accords internationaux, mais aussi sur le statut de commerçant, le registre de commerce, le fonds de commerce, les baux commerciaux, les actes commerciaux, les procédures d'arbitrage, les faillites et les liquidations judiciaires, etc.

Le Code du travail date de près de trente ans et n'est plus représentatif ni de la situation économique présente ni des objectifs que s'est fixés le Gouvernement. Pour un entrepreneur et investisseur potentiel, le code du travail fait partie de ses critères de décision.

## CHAPITRE 5 : LA COOPERATION ET L'ASSISTANCE TECHNIQUE

### 5.1 Introduction

L'aide extérieure apportée au Niger constitue un appui très important à l'économie du pays, représentant 84 % du budget du Programme d'Investissements Publics en 1989.

En 1989, les secteurs d'intervention les plus importants étaient :

- agriculture, foresterie et pêche,
- développement régional,
- ressources naturelles,
- ressources humaines,
- santé,
- gestion de l'économie,
- administration du développement,
- transports.

(Voir Tableau 5.1, Résumé de l'Aide Extérieure par secteur, 1989)

La contribution à l'industrie quant à elle ne représente que 1 % du montant global de l'aide.

### 5.2 Analyse rétrospective

L'aide totale recensée en 1989, d'un montant de \$ 283.252,000 s'est chiffrée à 74 % de celle de 1988. Cette différence peut être attribuée d'une part à l'achèvement d'un nombre de budgets, et d'autre part aux changements dans le système de collecte des données. Il existe pourtant des raisons plus inquiétantes pour cette baisse :

- un nombre de bailleurs bilatéraux ont senti l'assistance en attendant une amélioration dans le climat d'investissement ;
- certains organismes multilatéraux comme l'IDA n'ont pas décaissé les fonds prévus à cause des retards dans les programmes d'ajustement structurel.

En combinaison avec les projets d'investissement, la coopération technique (valeur totale : \$ 82.488,000) reflétait 76 % de l'aide totale en 1988 et 1989, l'autre catégorie importante étant l'aide programme/budgétaire liée aux politiques du PSA (voir chapitre 3), 20 % de l'aide totale en 1988 et 1989. Pour le développement industriel, la coopération technique (soit autonome, soit liée aux projets d'investissements) est la catégorie la plus importante de l'aide extérieure.

Les catégories principales de l'assistance technique sont l'assistance multilatérale et l'assistance bilatérale, le rôle des ONG étant plutôt modeste bien qu'elles opèrent souvent avec budgets en provenance des autres donateurs. La coopération bilatérale est plus importante en termes de contribution que financière de la coopération technique multilatérale et elle représente un facteur non négligeable dans la création de l'environnement socio-économique pour le développement industriel.

### 5.2.1 L'assistance technique bilatérale

Au cours de l'année 1989, les organismes bilatéraux contribuaient 74 % du total des fonds pour l'assistance technique. Les donateurs les plus importants étaient :

- le Fonds d'Aide et de Coopération (FAC, France) ;
- l'Office Allemand de la Coopération Technique (GTZ) ;
- l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID).

L'assistance bilatérale se concentre sur les secteurs suivants : ressources humaines, agriculture, foresteries, pêcheries, ressources naturelles, et développement régional.

L'assistance technique quant à elle vise surtout le développement rural et le secteur éducation/formation. Pour le secteur industriel, l'assistance technique à l'évidence ne joue qu'un rôle très faible, avec un total de \$ 848.000 seulement.

### 5.2.2 L'Assistance Technique Multilatérale

Les projets d'Assistance Technique Multilatérale sont exécutés principalement dans le cadre du PNUD. Il faut cependant, mentionner la contribution de la CEE, qui en 1989, déboursait \$ 2.065.000.

Dans le secteur industriel, la CEE (par l'intermédiaire du FED) vient de compléter un projet assez large d'assistance à la SONICHAR (montant total : \$ 434.000) qui produit de l'électricité pour les mines d'uranium (voir Chapitre 2). Le FED est aussi présent dans un projet d'énergie domestique.

Pour ce qui concerne le PNUD, l'assistance technique se place dans le cadre du Quatrième Programme par Pays pour la période 1986-1991. Pour le Quatrième Programme, l'ensemble des ressources s'élevaient à \$ 59.333.000. Ces ressources étaient réparties autour des thèmes principaux suivants:

- accroître la productivité rurale
- réorienter et promouvoir l'entreprise
- renforcer la gestion économique
- améliorer les connaissances démographiques et les conditions de vie de la population.

Fin novembre 1990, 92 projets étaient approuvés, dont :

- 44 projets liés à l'accroissement de la productivité rurale (thème/objectif no. 1, total : \$ 32.223.000).
- 10 projets liés à la réorientation et à la promotion des entreprises (thème/objectif no. 2, total : \$ 4.771.000).
- 1/ projet liés au renforcement de la gestion économique (thème/objectif no. 3, total : \$ 9.099.000).
- 16 projets liés à l'amélioration des connaissances démographiques et des conditions de vie de la population (thème/objectif no. 4, total : \$ 9.128.000).
- 5 projets en dehors des objectifs indiqués (total : \$ 4.112.000), dont la plupart destinée à la recherche géologique.

Tableau 5-1

Résumé de l'Aide extérieure par secteur, 1989  
(déboursement en milliers de dollars E.U.)

SECTEUR	MONTANT	POURCENTAGE
Gestion de l'économie (ECO)	29.844	11
Administration au développement (ADM)	27.392	10
Ressources Naturelles (NAT)	36.357	13
Mise en valeur des ressources humaines (HUM)	23.151	8
Agriculture, Foresterie et Pêcherie (AGR)	54.597	19
Développement régional (ARE)	41.802	15
Industrie (IND)	3.095	1
Energie (ENY)	3.997	1
Commerce International des biens et services (ITR)	1.480	-
Transports (TRP)	28.853	10
Communications (COM)	2.889	-
Développement social (SOC)	1.869	-
Santé (HLT)	24.619	9
Planification préalable en prévision des catastrophes (DTS)	260	-
Aide et secours humanitaires (AID)	3.046	1
<b>TOTAL</b>	<b>283.251</b>	<b>1</b>

Source: Development Co-operation Analysis System (DCAS)-Niger 1989

On voit donc que l'accroissement de la productivité rurale est l'objectif central du Quatrième Programme, objectif logique dans un pays où presque 85 % de la population habitent des régions rurales. Le développement industriel est un sous-objectif néanmoins important, puisqu'il constitue à peu près 50 % du montant total disponible pour le thème/objectif 2. L'ONUDI est chargée de l'exécution des projets relatifs à l'industrie manufacturière à proprement parler. Il faut signaler également l'appui du BIT à l'élaboration d'une politique de l'artisanat et à la formation des entrepreneurs dans le secteur informel et les PME.

### 5.2.3 Evaluation des efforts

#### Cohérence des efforts en assistance technique

Pour ce qui concerne l'assistance technique dans le cadre du Quatrième Programme du PNUD, l'évaluation menée par le PNUD et complétée en janvier 1991 conclut qu'il y a une cohérence globale entre les objectifs du Programme et les priorités établies par le gouvernement. L'identification des besoins précédents d'assistance technique par le gouvernement a été correcte, en général, "... même si elle ne se fait pas encore dans le cadre élargi d'une programmation nationale des ressources humaines nécessaires à la réalisation des politiques de développement" (cf. Evaluation du Quatrième Programme, p. 34).

En particulier, les interventions d'assistance dans le cadre du développement rural (objectif 1) se distinguent par leur pertinence, selon l'intervention, bien que les résultats techniques semblent avoir dominé les aspects sociaux. Pour le thème 2, qui inclut le sous-thème 'développement industriel', l'évaluation conclut que ce thème entre parfaitement dans le cadre du PAS, du PDES et du PASEP qui privilégient la promotion du secteur privé et, en particulier, les micro-entreprises. Cependant, l'objectif du gouvernement de créer ou de réhabiliter des entreprises privées n'a pas encore été réalisé, faute d'avoir réglé le problème majeur du secteur, à savoir le financement des entreprises. En effet, la formation dispensée aux chefs d'entreprise, le diagnostic et l'élaboration des politiques ne résolvent pas le problème clé des entreprises nigériennes privées ou même publiques qui est - avant tout - un besoin en fonds de roulement pour démarrer des activités. Le programme a certes identifié cette variable avec le projet "Soutien à la Promotion de l'Entreprise Privée" mais celui-ci est toujours en pipeline. (ibid, p. 12).

Bien que - comme nous avons remarqué - l'absence d'un système développé de financement au développement est l'un des goulots d'étranglements du secteur industriel, l'aspect financier n'est qu'un de plusieurs aspects essentiels du développement. Une étroite liaison est nécessaire avec les efforts faits pour renforcer les rôles-clé de gestion de l'Etat en matière économique (thème 3) et pour améliorer l'éducation et surtout la formation professionnelle (thème 4) pour une contribution efficace au décollage de l'économie nigérienne. C'est exactement dans le domaine de la gestion de l'économie que l'évaluation du Quatrième Programme discerne un problème assez sérieux : "...les projets mis en oeuvre pour rationaliser l'administration publique n'ont pas été "catalyseurs" au regard de la gestion économique et les projets devant renforcer les compétences techniques nationales, faute d'être astreints à respecter un ordre de priorité bien défini, auront une efficacité limitée" (ibid, p. 12).

Le Rapport d'évaluation conclut notamment que pour le futur le Cinquième Programme devra s'efforcer d'atteindre une plus forte cohérence sectorielle dans l'assistance technique.

Pour ce qui concerne l'assistance provenant des bailleurs de fonds bilatéraux les programmes d'aide sont bien-sûr discutés avec le gouvernement et si les priorités de celui-ci ne sont pas les seuls facteurs déterminants, on constate néanmoins que ces priorités du gouvernement sont reflétées dans les programmes d'assistance. Ainsi, le développement agricole, l'administration du développement et le développement des ressources humaines sont les grands objectifs de l'aide bilatérale. Quant à la croissance du secteur moderne, l'assistance focalise sur les infrastructures plutôt que sur le secteur manufacturier.

### 5.3 Les projets en cours dans le secteur industriel

Les projets que l'ONUDI exécute au Niger font partie de l'objectif no. 2 du Quatrième Programme par pays, comme indiqué, "Réorientation et Promotion des Entreprises". Les projets approuvés et opérationnels à mi-février 1991 dont une liste détaillée se trouve en annexe, sont les suivants:

PROJETS	BUDGETS
<u>DP/NER/85/007</u> - Extension de l'Assistance à l'Office de Promotion de l'Entreprise Nigérienne - OPEN (Phase III).	<u>\$978,033</u>
<u>DP/NER/89/010</u> - Appui au Ministère de la Promotion Economique - Cellule de Suivi de la Table Ronde sur le Secteur Privé - Assistance préparatoire	<u>\$ 24,000</u>
<u>DP/NER/87/009</u> - Planification et Promotion des Industries liées à l'Élevage.	<u>\$507,226</u>
<u>DP/NER/88/003</u> - Planification et Promotion des Industries liées à l'Agriculture.	<u>\$635,200</u>

Indépendamment des projets financés directement par le PNUD, l'ONUDI finance sur ses propres ressources les projets suivants:

<u>UC/NER/90/286</u> - Assistance au Ministère de la Promotion Economique dans le Domaine de la Normalisation et du Contrôle de Qualité.	<u>\$ 9,950</u>
<u>SI/NER/90/802</u> - Assistance à la Société Nigérienne de Cimenterie (SNC)	<u>\$ 67,000</u>
<u>SI/NER/89/801</u> - Assistance Technique dans la Mise au Point d'une Technologie visant à Améliorer la Qualité des Produits Pharmaceutiques et Chimiques (ONPPC).	<u>\$125,200</u>

SI/NER/88/802 - Assistance Technique pour le Démarrage de l'Unité de Production de Sel de Tidekelt. \$ 49,930

XP/NER/90/053 - Assistance à l'Office National de l'Energie Solaire (ONERSOL) dans la Realisation d'une Etude de Pré-faisabilité de Diversification de ses activités de Fabrication (y compris l'opportunité d'établir un atelier de reconditionnement de moteurs thermiques). \$ 46,000

XP/NER/90/077 - Assistance à SOTRAMIL (Zinder) \$ 36,940.

Ces projets peuvent être groupés en infrastructure industrielle, planification, industries classiques, études de faisabilité, industries alimentaires.

#### 5.4 Les projets de l'ONUDI en cours de préparation

Les projets que l'ONUDI en coopération avec le PNUD s'attache à développer à la demande du gouvernement, concernent les domaines suivants:

- NER/88/015 - Formation en maintenance industrielle:  
Ce projet, outre la mise sur pied d'une assistance directe en formation, pourrait aussi examiner la faisabilité d'établir un institut de maîtrise industrielle dont l'idée avait été émise par le SPEIN.
- NER/88/017 - Soutien aux Agro-industries:  
Ce projet devrait constituer le complément nécessaire à la mise en oeuvre des plans d'actions définis dans le cadre des projets NER/87/009 et NER/88/003.
- NER/90/026 - Assistance au Fonds d'intervention en faveur des Petites et moyennes entreprises (FIPMEN):  
Il s'agira de fournir au FIPMEN une assistance technique pour le démarrage de ses activités, tout en contribuant à définir clairement son rôle dans le contexte institutionnel existant (ou à mettre en place) de promotion et financement de la PMI et du secteur privé.

Par ailleurs sur ses fonds propres, le "pipeline" comporte les projets ou idées de projets suivants:

- Etude de faisabilité pour l'implantation d'une usine de verre creux;
- Assistance à la réhabilitation d'entreprises;
- Promotion de produits alimentaires essentiels;
- Bourses d'étude;
- Technologie appropriée pour la construction de logements économiques;
- Promotion de technologies développées localement.

## 5.5 Les priorités des bailleurs de fonds

Les Donateurs les plus importants sont les suivants: le France, l'Allemagne, les Etats Unis, le Canada, le PNUD, la Banque Mondiale et la CEE.

Les programmes de ces Donateurs sont discutés avec le gouvernement nigérien et la coordination entre les différents bailleurs de fonds connait un certain succès au niveau des projets.

Les priorités à court et moyen-terme par Donateur peuvent être résumées comme suit:

### La France

Les priorités de l'aide française sont:

- le développement des ressources humaines;
- le développement rural (surtout focalisant sur l'agriculture);
- la mise en valeur des ressources naturelles (souvent liée aux projets de développement agricole);
- l'administration du développement;
- l'amélioration de l'infrastructure institutionnelle pour le développement (y compris l'appui à la formation des cadres pour le secteur bancaire et les fonds de caution mutuelle);
- l'ajustement structurel;
- le développement du réseau routier.

Les grandes priorités sont donc le développement rural, financé par des subventions non-remboursables (projets du Fonds d'Aide et de Coopération) et l'ajustement structurel, financé par des prêts de la Caisse Centrale de Coopération Economique.

### L'Allemagne

L'aide allemande reprendra selon toute vraisemblance les priorités existantes dans les domaines de l'agriculture et du développement rural intégré (y inclus la lutte contre la désertification). De plus, la GTZ continuera à mettre l'accent sur la formation technique, surtout dans le domaine réparation/maintenance. Enfin, elle fournit une assistance à la CCAIAN.

### Le Canada

Pour le Canada, le pôle prioritaire sera le développement du secteur rural. Stimuler la participation de la population rurale dans le développement continuera d'être un élément essentiel de cette politique, et l'équilibre écologique devient une sous-priorité de plus en plus importante.

Les autres priorités de l'ACDI sont:

- le développement des ressources minérales et énergétiques (appui au Ministère des Mines et de l'Energie et à l'Office Nationale des Ressources Minières);
- l'appui aux ajustements structurels (recyclage des fonctionnaires);

- élargissement du programme canadien de développement des ressources humaines;
- stimuler les petits entrepreneurs (appui aux coopératives d'épargne, encadrement).

Le Canada s'efforce aussi de poursuivre certains projets sous-régionaux surtout dans les domaines de la démographie, de l'environnement naturel, de l'agriculture et de l'infrastructure.

### Les Etats Unis

Pour l'USAID, la priorité centrale est le développement agricole/rural. L'Agence continuera à faire des efforts spéciaux pour stimuler la commercialisation des produits agricoles. L'artisanat rural sera stimulé par l'intermédiaire des ONGs. Un appui aux coopératives de base ("grass roots") est aussi prévu (programme d'alphabétisation et de transfert des principes de comptabilité).

Les autres priorités de l'USAID concernent l'appui à l'amélioration de la gestion de l'économie et à la décentralisation; et la création des services pour le secteur informel (notamment des systèmes de crédit).

### La Communauté Européenne

L'objectif premier de l'aide de la CEE est le développement rural. L'autre priorité importante est la promotion du secteur privé.

L'assistance fonctionne sur la base du Programme Indicatif National (PIN) de Lomé III et Lomé IV.

Les autres secteurs prioritaires sont: la santé, l'éducation/formation/culture, les infrastructures routières et urbaines, l'ajustement structurel, l'appui aux associations et collectivités locales (décentralisation), et l'aide alimentaire.

### La Banque Mondiale

Les priorités de la Banque Mondiale sont:

- L'amélioration de la gestion de l'économie (réformes de l'administration, amélioration de ses performances et des performances des entreprises publiques);
- Appui au cadre institutionnel pour le développement du secteur privé;
- Développement des ressources humaines et naturelles.

## 5.6 Quelques conclusions

L'aide extérieure se focalise principalement sur:

- 1) l'économie rurale
- 2) les ressources humaines
- 3) la création d'un environnement favorable pour le développement du secteur privé.

En ce qui concerne le secteur industriel, il existe une cohérence entre les projets actuels d'assistance technique exécutés par le PNUD/ONUDI et les priorités du gouvernement. Les projets opérationnels se concentrent principalement sur l'identification de filières et créneaux porteurs ainsi que sur l'amélioration de l'environnement réglementaire et institutionnel de l'entreprise. Cependant, au regard des priorités des autres Bailleurs de fonds, le secteur manufacturier en tant que tel n'apparaît pas comme un domaine prioritaire d'assistance si ce n'est en relation avec des objectifs de promotion du secteur privé et/ou de promotion de petites et de micro-entreprises.

## CHAPITRE 6 : LE PROGRAMME D'ACTION DU GOUVERNEMENT

### 6.1 Introduction

Au cours de la prochaine période, et pour atteindre les objectifs macroéconomiques qu'il s'est fixés, c'est-à-dire une croissance au moins égale à l'accroissement de la population, le Gouvernement continuera à étendre la portée des réformes structurelles et à améliorer la gestion des ressources publiques. Les politiques structurelles comprendront entre autres la poursuite de la réforme de la politique agricole, le renforcement des incitations à l'entreprise privée, la simplification de la réglementation du commerce extérieur ainsi que le renforcement du système bancaire. Dans le domaine des finances publiques, les mesures viseront, entre autres, à élargir l'assiette de la fiscalité, à renforcer la capacité de l'administration à recouvrer l'impôt, et à simplifier la TVA.

C'est dans ce cadre général que le Gouvernement du Niger approfondira la politique de libéralisation de l'économie, en vue de faire jouer au secteur privé le rôle moteur dans le processus de développement. Le secteur privé au Niger, dont le secteur manufacturier moderne fait partie intégrante, vit encore dans un environnement économique, administratif et réglementaire contraignant, c'est pour cela que toute amélioration de la situation du secteur privé d'une manière générale, ne peut être que bénéfique au secteur industriel.

Dans son approche du secteur privé, le Gouvernement souhaite redéfinir le rôle et la place de l'état dans le secteur privé d'une part, mais aussi il souhaiterait :

- (i) mettre en place un environnement incitatif,
- (ii) mettre en oeuvre une politique de promotion et d'appui aux petites entreprises privées, et
- (iii) lever les entraves qui freinent encore les activités du secteur privé. Trois ans après la tenue de la Table Ronde, il est besoin encore de chercher la voie de la concertation et du dialogue avec le secteur privé.

Le programme des actions et mesures que le Gouvernement entreprendra pour mettre en application la politique pour le développement industriel du Niger sera articulé autour de quatre grands axes :

- (i) la réforme du cadre juridique, réglementaire, et incitatif ;
- (ii) la réhabilitation, l'organisation et l'animation du cadre institutionnel et d'appui ;
- (iii) la valorisation des ressources nationales ; et
- (iv) la diversification des exportations et l'élargissement du marché à l'espace sous-régional.

Pour tenir compte des urgences et de la situation sur le terrain, ce programme peut être phasé en un programme pour le court terme, et un programme pour le moyen et plus long terme, étant entendu que les résultats du second programme dépendent aussi du succès du premier.

Précisons toutefois que le PROGRAMME POUR LE COURT TERME recouvre les activités qu'il faut entreprendre assez rapidement, et dont les effets doivent se faire ressentir à court terme, c'est à dire dans les trois à quatre prochaines années. Ce programme a pour objectif de créer les conditions minima pour arrêter la régression du secteur manufacturier moderne en redonnant confiance aux entrepreneurs et investisseurs du secteur privé, et en mettant sur pied un programme cohérent de réhabilitation de l'outil de production.

LE PROGRAMME POUR LE LONG TERME recouvre les activités dont les effets ne peuvent raisonnablement se faire ressentir qu'à plus long terme; ceci ne signifie cependant pas qu'il faille en différer le lancement ou bien l'application. En effet ce programme a pour objet la valorisation des ressources nationales pour le développement, à plus long terme, du secteur industriel, et une telle valorisation ne peut que relever que du moyen/long terme.

## **6.2 La réforme du cadre juridique, réglementaire, et incitatif**

Tout le monde s'accorde à dire que l'entreprise continue d'évoluer dans un environnement contraignant et manquant d'incitations à investir. Il y a à la fois pléthore et lacunes de textes, mais l'entreprise est aussi en butte à de nombreux services de contrôle pas toujours cohérents entre eux. Le premier pas vers la levée de ces entraves est celui de procéder aux réformes du cadre juridique, réglementaire et incitatif, et que ce cadre soit adapté et cohérent avec l'objectif visé. Il y a lieu de prendre l'entreprise dans son sens large, c'est-à-dire incluant l'entreprise du secteur informel.

Le programme de mise en oeuvre de ce cadre cohérent et incitatif est assez avancé et porte sur les enquêtes, les études des cas, les études comparatives, la préparation des projets de textes, leur discussion et leur amendement par les différents partenaires impliqués ou touchés par les textes etc.

Le programme comprend :

- 6.2.1 L'élaboration et la publication de la réglementation sur le commerce intérieur (Code du commerce).
- 6.2.2 L'élaboration et la publication de la réglementation sur le commerce extérieur (Code du commerce).
- 6.2.3 L'élaboration et la publication du code du travail.
- 6.2.4 La redéfinition du rôle de l'Etat et celui des différentes institutions du service du secteur privé. La sensibilisation des agents de l'Etat sur le rôle et les objectifs de l'entreprise privée.
- 6.2.5 L'étude des moyens et des procédures pour mettre en application le nouveau code des investissements, et le code du commerce (intérieur et extérieur). Mise en application du code des investissements. Mise en application du code du commerce.

### 6.3 La restructuration et l'animation du cadre institutionnel et d'appui

Une des plus grands défis que devra relever le Gouvernement est celui d'insérer ses activités et celles de ses partenaires dans un cadre qui permette à la fois la gestion des affaires de l'Etat, mais aussi la décentralisation des initiatives et des capacités de proposition par les intéressés eux-mêmes. Ainsi, à côté des structures de l'Etat que sont les départements ministériels, il y a les Associations syndicales professionnelles au sein desquelles sont organisés les industriels, les commerçants, les artisans, les agriculteurs, etc. Il y a aussi toutes les structures de soutien et d'appui au secteur productif et qui peuvent elles mêmes être des entreprises ou des associations, et il y a enfin les entreprises elles-mêmes.

Les activités qui y seront menées portent sur : le suivi de la mise en application des réformes, les actions d'organisation et de restructuration d'entités institutionnelles, les actions de dialogue et de consultation, d'études et de promotion, la collecte et la diffusion de l'information, et la coordination intersectorielle de toutes ces activités pour une plus grande efficacité.

Le programme porte sur :

6.3.1 Concertation avec les entreprises du secteur formel et informel sur la manière pour eux de s'organiser en associations patronales, et création des associations, élaboration de leurs règlements intérieurs, et de leurs programme d'action.

6.3.2 Etude de réorganisation de la CCAIN sur la base des suggestions des associations interprofessionnelles patronales, et réorganisation de cette dernière ainsi que du CNCE et du CNPG.

6.3.3 Elaboration d'un programme d'activités pour la CCAIN, basé sur les besoins de ses adhérents, et comprenant : (i) le programme d'information sur les différents aspects de la vie de l'entreprise et de son environnement, (ii) le programme de formation technique, commerciale, et de gestion. (iii) le programme des activités de promotion des produits nigériens.

6.3.4 La mise en application du programme-test pour amener un certain nombre de petites entreprises du secteur informel, à un stade préindustriel à se doter de la personnalité juridique et passer ainsi au secteur formel, l'accompagnement de ces entreprises et leur soutien sur les plans techniques, financiers et comptable.

- Identifier dans le secteur informel les entreprises susceptibles de constituer une assise évolutive vers une structure industrielle plus formalisée et recommander les mesures à prendre pour leur développement.
- En utilisant l'expérience d'autres pays en développement, étudier le potentiel pour organiser des relations plus étroites entre les entreprises, manufacturières (sous-traitance, fourniture d'accessoires), et les entreprises informelles les plus avancées.

6.3.5 La réhabilitation du secteur financier notamment par la restructuration des banques susceptibles d'assister les PME/PMI par l'octroi de prêts à moyen terme, et que les banques commerciales ne veulent pas faire,

et ne savent pas faire. La réhabilitation des entreprises en difficulté dépendra de l'assistance du secteur financier.

6.3.6 Elaborer un programme de promotion des fonds de garantie et de sociétés de cautions mutuelles, le diffuser auprès de l'aide bilatérale.

6.3.7 Assister le FIPMEN à démarrer ses activités.

6.3.8 Le renforcement de la Cellule de Suivi de la Table Ronde sur le Secteur Privé (C.S.T.R.S.P.) instituée depuis le 1/11/1989 et rattachée au Ministère de la Promotion Economique, et dont le rôle est de programmer et de coordonner auprès des départements ministériels les actions et mesures recommandées par les travaux de la Table Ronde sur le secteur privé.

6.3.9 L'élaboration d'un programme de réhabilitation des unités industrielles entrant dans le cadre des priorités de la présente politique.

6.3.10 Renforcer les moyens de la DIPIP au sein du Ministère de la Promotion Economique, afin de lui permettre de remplir ses fonctions relatives à l'élaboration d'un système de données pour suivre de manière permanente les coûts des facteurs les plus sensibles, à l'étude et au suivi de l'évolution des paramètres des coûts des facteurs au Niger.

#### **6.4 La valorisation des ressources nationales**

Les ressources nationales comprennent aussi bien les ressources naturelles que les ressources humaines. Il s'agit d'activités qu'il convient de lancer dans le court terme mais dont les effets ne se feront véritablement ressentir que dans le moyen ou le long terme.

6.4.1 Le programme de valorisation des ressources naturelles comprend :

##### 6.4.1.1 Pour le secteur Agriculture/Elevage

- La continuation des études sur les filières des produits de l'agriculture et des intrants agricoles, et la mise en application de leurs recommandations lorsqu'elles seront connues,
- Mise en application des recommandations des études sur la promotion des industries liées à l'élevage et comprenant :
  - \* l'organisation de la profession et du marché de la viande,
  - \* les études de réhabilitation et de faisabilité pour l'abattage industriel à Niamey et hors de Niamey.
  - \* les études de marché à l'exportation, et de faisabilité, de la viande et des dérivés de l'abattage,
  - \* la réorganisation du secteur du cuir,
  - \* l'amélioration de la qualité des peaux brutes,
  - \* la réhabilitation de la SNCP, et de SONITAN,

- \* les études de faisabilité d'une nouvelle tannerie industrielle, et la production semi-industrielle d'articles en cuir,
  - \* les études de faisabilité d'une usine de pierre à lécher,
  - \* les études de réhabilitation de la filière avicole moderne,
  - \* l'amélioration de la production et de la distribution des produits vétérinaires,
  - \* l'étude de restructuration du secteur du lait.
- Elaboration de programmes d'appui à l'élevage et à l'artisanat (cuir et peaux) ayant principalement pour objectifs de favoriser l'intégration de la femme dans le développement d'activités productrices dans les domaines suivants: traitement du lait et de ses dérivés (confection du fromage, du beurre, introduction de mesures d'hygiène); transformation du cuir et des peaux à travers l'organisation d'ateliers, etc.

#### 6.4.1.2 Pour le secteur minier :

- Préparer un plan de recherche pour la diversification minière, et continuer l'exécution des recherches sur l'or.
- Elaborer les études de valorisation des produits du secteur minier déjà identifiés et comprenant :
  - \* l'organisation de l'orpillage dans le Liptako,
  - \* la remise en production de la cassitérite,
  - \* l'utilisation du charbon minéral pour les usages domestiques,
  - \* l'exploitation des phosphates pour les besoins nationaux.
- Elaborer un programme de recherche et développement concernant les matériaux locaux de construction.

#### 6.4.1.3 Elaborer un programme d'étude et de tests sur les produits agro-alimentaires et portant sur les améliorations et les innovations adaptées aux conditions locales et aux marchés à l'exportation, ainsi que sur les normes en vigueur dans ces marchés.

#### 6.4.1.4 Etudier l'opportunité de la justification et la mise en vigueur de normes pour contrôler l'entrée au Niger de produits malsains ou dangereux.

### 6.4.2 Le programme de valorisation des ressources humaines.

Le programme comprend les mesures à prendre pour augmenter le taux de scolarisation, et pour élever le niveau d'éducation, mais aussi un programme de formation dont l'objectif est de pallier la pénurie aigue de main d'oeuvre qualifiée et de cadres moyens techniques et de gestion.

Le programme de formation comprend :

- L'étude d'opportunité de créer, à titre de mesure d'urgence, une structure de formation sur le lieu de production, et/ou d'un centre

de maîtrise industrielle, pour faire face aux besoins du programme de réhabilitation.

- Identification et/ou mise en place d'une structure pour faire le point de la situation et identifier les besoins de formation sur la base de scénarios réalistes de croissance des secteurs utilisateurs, et ce en consultation avec les entreprises.
- L'étude par cette structure des installations, des équipements et des compétences existantes au niveau des formateurs dans les disciplines techniques et de gestion.

Le programme comprend aussi les activités en direction du secteur informel et destinées à en valoriser les ressources humaines, et notamment par:

- La formation sur l'entrepreneuriat moderne,
- La formation pour améliorer des techniques générales (mécanique, électricité),
- La formation pour des métiers spécifiques ( soudure, confection, travail du cuir, etc.).

Pour augmenter la contribution des femmes au développement économique, il sera nécessaire non seulement de stimuler la participation des jeunes femmes par l'éducation, mais aussi d'établir des programmes de formation pour celles qui ont des activités informelles autres que ménagères comme par exemple celles qui travaillent le cuir, ou bien la poterie.

Pour alléger les tâches ménagères des femmes, surtout dans les zones rurales, et leur permettre de consacrer plus de temps aux activités lucratives ou à l'éducation des enfants, d'autres programmes doivent être mis sur pied ; ils pourraient viser, à titre non exhaustif, à :

- l'amélioration de la distribution de l'eau potable,
- l'introduction de foyers améliorés pour économiser les combustibles, l'installation de moulins simples pour le décorticage et la mouture ; un tel programme devrait aussi fournir les rudiments de gestion et de maintenance, permettant l'autogestion de ce programme par les femmes elles-mêmes.
- faire fabriquer les moulins et les foyers, soit par des artisans, soit par des petites unités manufacturières formelles. Etant donné le très faible pouvoir d'achat des populations impliquées, l'aide bilatérale sera probablement nécessaire pour financer ces projets.

## **6.5 L'élargissement du marché à la sous-région**

Le programme d'élargissement du marché à la sous-région comprend :

6.5.1 Le recueil par la CCAIN et le CNCE, et leur diffusion des informations sur les régimes fiscaux et les législations en matière de commerce extérieur dans les différents pays de la sous région.

6.5.2 L'élaboration des termes de référence et l'établissement d'un programme de travail au sein du ministère de la promotion économique, i) de lancer les études sur la protection effective, et ii) d'étudier et de suivre, au nom de l'Etat, les mesures protectionnistes prises par les pays de la sous-région, et de leurs effets.

6.5.3 L'élaboration et l'exécution d'un programme d'études concernant :

(i) la sélection des produits nigériens susceptibles d'être placés sur le marché sous-régional, et

(ii) l'étude de marché sous-régional pour ces produits.

6.5.4 L'organisation par le CNCE d'actions de promotion en direction du marché sous-régional, l'identification par la CCAIAN des partenaires potentiels dans la sous-région, l'assistance au secteur privé pour la mise en oeuvre des résultats de l'étude de marché sous-régional.

6.5.5 L'étude des dispositions réglementaires concernant la création de dépôts sous-douane, le remboursement de la TVA, etc.. pour les entreprises potentiellement exportatrices, pour les encourager à exporter.

## CHAPITRE 7 : LES BESOINS EN ASSISTANCE TECHNIQUE

La mise en oeuvre d'une politique d'une telle ampleur et qui touche de si nombreux secteurs, ne peut pas être menée à bien par les seuls moyens propres du Niger ; une assistance technique lui est indispensable. L'objectif de ce chapitre est donc de décrire dans les grandes lignes, les domaines pour lesquels une assistance technique est nécessaire durant la période 1992-1997. Celle-ci portera sur : la réforme du cadre juridique et réglementaire, l'organisation et l'animation du cadre institutionnel et d'appui ; la valorisation des ressources nationales, ainsi que sur le programme de réhabilitation et l'élargissement du marché de la sous-région. Un approfondissement et une formulation plus précise et détaillée des différents éléments identifiés devront toutefois être entrepris dans le cadre d'études complémentaires à mener par le PNUD/ONUDI ou par d'autres bailleurs de fonds.

### 7.1 La réforme du cadre juridique et réglementaire

Les besoins en assistance technique portent sur :

- Des consultations juridiques ( sous forme d'études de textes ou d'enquêtes) sur la redéfinition du rôle de l'état et celui des différentes institutions au service du secteur privé (voir 6.2.4.), en effet, il y a lieu de voir si dans les textes en vigueur les plus importants, et dans les attributions des ministères il n'y a pas des dispositions qui sont en contradiction avec les orientations du Gouvernement de privatiser l'économie. Il y aura lieu de faire les correctifs nécessaires.
- Le code des investissements ne porte pas seulement sur les entreprises du secteur industriel mais aussi des autres secteurs. Le département de l'industrie au Ministère de la Promotion Economique est chargé d'étudier les dossiers et de donner un avis et des recommandations d'agrément au code. Une assistance semble nécessaire du fait du manque d'expérience et de connaissance sur les éléments pertinents à évaluer (6.2.5.)

### 7.2 La structuration et l'animation du cadre institutionnel et d'appui

Les besoins en assistance technique se situent au niveau de :

- Mise en place d'un programme d'activités pour la CCAIN dans le contexte de la redéfinition de son rôle et de sa ré-organisation (6.3.2) et notamment la confection d'un programme annuel de formation par un spécialiste en formation et d'un programme de promotion de produits nigériens (6.3.3.).
- La mise en application du programme-test (6.3.4.) pour amener un certain nombre de petites entreprises du secteur informel, à un stade préindustriel, demandera l'assistance d'un expert du secteur informel pour la formation et l'assistance à l'organisation ; le programme doit s'étaler sur plusieurs tests et plusieurs années.

Cette assistance comportera l'identification dans le secteur informel d'entreprises susceptibles de constituer une assise évolutive vers une structure industrielle plus formalisée. Elle s'appuyera aussi sur l'expérience d'autres pays en développement pour étudier le potentiel en vue d'organiser des relations plus étroites entre les entreprises, manufacturières (sous-traitance, fourniture d'accessoires), y compris les entreprises informelles plus avancées.

- L'assistance technique au FIPMEN portera sur l'organisation du fonds, sur des prestations d'analyse de rentabilité notamment financière des projets, sur la formation d'homologues et pourra aussi comporter la mise à disposition d'une ligne de crédit (6.3.7).
- La réhabilitation du secteur financier dans la mesure où des expertises pointues pour les analyses ou diagnostics spécifiques seraient nécessaires (6.3.5).
- L'assistance technique pour le renforcement de la Cellule de Suivi de la Table Ronde sur le Secteur Privé (C.S.T.R.S.P.) continuera à être nécessaire pour préparer des mesures à mettre en oeuvre, préparer des dossiers pour décisions, suivre l'application des décisions prises, etc. (6.3.8).
- L'élaboration d'un programme de réhabilitation des unités industrielles en difficulté demande une assistance pour déterminer les entreprises ayant une viabilité suffisante pour bénéficier d'une réhabilitation et pour celles-ci sur la confection de leur dossier de réhabilitation auprès des banques, sur leurs études de marché, et assister le Gouvernement à négocier avec elles des contrats de performances. (6.3.9)
- L'assistance technique est nécessaire pour concevoir le système de récolte des données sur les facteurs économiques, et en faire le traitement. Le profil de cette assistance est celle d'un macroéconomiste. Une étude peut s'avérer nécessaire pour déterminer précisément les coûts les plus significatifs qu'il conviendrait d'étudier et de suivre. (6.3.10)

### **7.3 La valorisation des ressources nationales**

#### **7.3.1 Valorisation des ressources naturelles**

La valorisation des produits agro-pastoraux a commencé par l'étude approfondie de la filière de l'élevage, qui a nécessité une assistance technique pour les études du sous-secteur, l'organisation d'un système d'information sur la production, la commercialisation, et les prix.

Pour la mise en oeuvre des recommandations de l'étude sur l'élevage, une assistance technique sera nécessaire pour exécuter certaines études de faisabilité et de réhabilitation, l'amélioration de la production existante et de sa distribution. Cette assistance sera aussi nécessaire pour assurer le suivi et la gestion des mesures et politiques à mettre en oeuvre permettant le développement de la filière.

L'étude approfondie de la filière de l'agriculture qui couvre également les intrants pour l'agriculture utilisera la même approche méthodologique que l'étude sur l'élevage, elle fera appel aux mêmes profils d'assistance technique. Similairement une assistance technique en vue d'assurer la réalisation des plans d'actions définis est recommandée.

Concernant le secteur minier, l'assistance technique se situera tant au niveau de la recherche géologique qu'à celui de la mise au point de technologies dans le domaine de l'utilisation de matériaux de construction disponibles localement ou de l'amélioration des techniques d'orpillage.

Une assistance technique peut s'avérer nécessaire dans le domaine de l'établissement de normes et de systèmes de contrôle de qualité.

Enfin, une assistance complémentaire au programme de R & D qui pourrait être mis en place sur les produits agro-alimentaires dans un cadre national ou au niveau sous régional, avec des institutions de technologie alimentaire de pays voisins.

### 7.3.2 Valorisation des ressources humaines

Une distinction doit être faite entre le programme d'éducation générale qui sort du cadre d'attribution de cette étude qui s'est contenté d'en souligner l'absolue nécessité, et le programme de formation technique qui fait l'objet de recommandations dans le cadre de la présente étude.

Une première étape portera sur l'établissement du programme de formation lui même basé sur une étude approfondie des besoins, sur une évaluation des moyens et des structures disponibles. Les besoins en assistance technique sont des besoins en planificateurs de la formation. Une seconde étape consistera à mettre en exécution le programme: les besoins en assistance technique seront surtout en formateurs sur des spécialités bien précises.

Les profils d'assistance technique requis portent sur les deux grandes filières : la formation technique et la formation en comptabilité/gestion.

Les profils d'assistance technique devront comprendre des spécialistes en vulgarisation des techniques et des spécialistes du secteur informel.

Dans tous les programmes de formation ou études préalables qui pourront être réalisées, la contribution et les besoins de la femme devront faire l'objet d'un examen particulier en vue de déterminer les besoins qui lui sont propres non seulement dans les domaines où elle est déjà présente mais également pour ceux dans lesquels elle pourrait raisonnablement intervenir.

Le type d'assistance technique mentionné ci-dessus n'exclut pas la nécessité de certains programmes de formation ponctuels dans des domaines comme ceux de la maintenance industrielle, par exemple.

#### **7.4 Assistance à l'élargissement du marché à la sous région**

L'assistance technique porte sur les études de marché des produits fabriqués actuellement et qui peuvent trouver un créneau dans la sous région, des produits non fabriqués et qui peuvent l'être sous réserve de faire des modifications mineures d'équipements et des produits basés sur des ressources locales nigériennes et qui peuvent faire l'objet d'exportation.

L'assistance technique porte également sur l'élaboration des études sur la protection effective, après une première évaluation sur leur bien fondé (nature et nombre de produits protégés et niveaux de protection)

L'assistance technique peut s'avérer indispensable pour lancer (ou améliorer) la fabrication de produits à l'exportation et pour rechercher des possibilités de partenariat entre industriels de la sous-région.

ANNEXE I

PRINCIPALES INSTITUTIONS RENCONTREES PAR LA MISSION

1. Gouvernement

- Ministère du Plan (Secrétaire Général)
- Ministère de la Promotion économique (Secrétaire Général)
  - \* Direction de l'Industrie et de la Promotion des Investissements privés (Mme Dia, Directrice, M. Assogba, M. Trapsida)
  - \* Direction du Commerce extérieur (Directeur)
  - \* Direction du Commerce intérieur (Directeur)
  - \* Artisanat/Secteur informel (Conseiller Technique Principal)
  - \* Projet ONUDI (Conseil Technique Principal)
- Ministère de l'Agriculture (Secrétaire Général)
- Ministère des Finances (Secrétaire Général)
- FIPMEN (Directeur Général)
- C.N.C.E. (M. Alphidja Hadji)
- C.C.A.I.N. (Secrétaire Général, M. Maina Ariadji Kirgam)
- Caisse Nationale de Sécurité Sociale (M. Foukhor, Directeur)
- Ministère des Mines et de l'Energie
  - \* Direction de l'Energie (M. A. M. Issoufou, Directeur)
  - \* Direction des Mines (Directeur de la Recherche minière)
- CNPG, Centre National de Perfectionnement à la Gestion (Département Etudes, Recherche et Pédagogie)

2. Organisations multilatérales et bilatérales d'assistance

- Bureau du Représentant Résident du PNUD
- Banque mondiale
- Caisse Centrale de Coopération Economique
- Mission Française de Coopération
- Coopération Technique de la République Fédérale d'Allemagne
- Coopération Canadienne

3. Autres

- SPEIN
- SONIBANK (Directeur Général)
- Commission Niger/Nigéria (M. El Hadji Amadou Nouhou, Secrétaire Général Adjoint)

ANNEXE II

UNIDO's Approved and/or Operational Technical Co-operation Projects  
(approved = PAD issued)

Republic of the NIGER

<u>Project Number</u>	<u>Backstopping Responsibility</u>	<u>All.Acc.Code</u>	<u>Project Title</u>
UC/NER/90/286	IO/IIS/INFR Mr. Ledoux	J12102	Assistance au Ministère de la promotion économique dans le domaine de la normalisation et du contrôle de qualité
DP/NER/85/007*	IO/IIS/INFR Mr. de Pierpont	J12103	Extension de l'assistance à l'Office de Promotion de l'entreprise nigérienne (OPEN) (phase III) (continuation of DP/SM/NER/83/004)
DP/NER/89/010	IO/IIS/PLAN Mr. Richard/Mr. Scholtes	J12413	Appui au Ministère de la promotion économique - Cellule de suivi de la Table ronde sur le secteur privé - preparatory assistance
DP/NER/88/003*	IO/IIS/PLAN Mr. Richard/Mr. Scholtes	J12416	Planification/promotion des industries liées à l'agriculture
SI/NER/90/802	IO/T/CHEM Mr. Hagan	J13419	Assistance à la Société nigérienne de cimenterie (SNC)
XP/NER/90/801	IO/T/CHEM Mr. De Silva	J13422	Assistance technique dans la mise au point d'une technologie visant à améliorer la qualité des produits pharmaceutiques à base de plantes médicinales dans le cadre de l'Office national des produits pharmaceutiques et chimiques (ONPPC) (ex SI/NER/89/801)
DP/NER/90/025	PPD AREA/AFR	E02101	Analyse approfondie du secteur industriel
XP/NER/90/077	PPD AREA/ECDC	E02800	Assistance à la SOTRAMIL (Niger) - coopération avec la Chine

\* Large-scale project (= total allotment \$150,000 or above)

\*\* Total allotment \$1 million or above

ANNEXE III

## UNIDO's Completed Technical Co-operation Projects

Republic of NIGER (1)  
(NER)

<u>Project Number</u>	<u>Backstopping Responsibility</u>	<u>Spec.Act./ All.Acc.Code</u>	<u>Project Title</u>
IS/NER/71/801	IO/IIS/INFR	31.4.02	Assistance to the industrial estate project
SM/NER/73/801	IO/IIS/INFR	31.4.02	Assistance to the industrial estate project
DP/NER/78/003	IO/IIS/INFR	31.3.L	Assistance à l'Office de promotion de l'entreprise nigérienne (OPEN) (continued under DP/NER/83/004)
SI/NER/78/801	IO/IIS/INFR	31.3.D	Assistance to the establishment of the office for the promotion of the enterprise of Niger
DP/NER/83/004	IO/IIS/INFR	J12103	Assistance to the 'Office de promotion de l'entreprise nigérienne (OPEN)' (phase II) (continuation of DP/NER/78/003) (multifund to SM/NER/83/004) (continued under DP/NER/85/007)
SM/NER/83/004	IO/IIS/INFR	J12103	Assistance to the 'Office de promotion de l'entreprise nigérienne (OPEN)' (phase II) (multifund to DP/NER/83/004)
DP/NER/68/022	IO/IIS/PLAN	31.2.A	Industrial promotion, adviser to the President (OPAS)
DU/NER/77/004	IO/IIS/PLAN	31.2.A	Assistance to the national planification (Executing agency: UN/DICD)
DU/NER/79/021	IO/IIS/PLAN	31.2.A	Mise en application du plan quinquenal (Executing agency: UN/DICD)
DP/NER/81/016	IO/IIS/PLAN	J12413	Assistance au Ministère des mines et de l'industrie
RP/NER/85/602	IO/IIS/PLAN	J12413	Journées d'études sur l'industrie dans le cadre du programme de la Décennie pour le développement industriel de l'Afrique (DDIA) (IDDA)
DP/NER/87/022	IO/IIS/PLAN	J12413	Assistance au Plan d'appui aux initiatives privées et à la création d'emplois (PAIPCE) (in co-operation with IO/OS/IHRD)
RP/NER/78/001	IO/IIS/PLAN	31.2.C	Assistance to the Ministry of Planning in order to re-organize the service of industrial development

## UNIDO's Completed Technical Co-operation Projects

Republic of NIGER (2)  
(NER)

<u>Project Number</u>	<u>Backstopping Responsibility</u>	<u>Spec.Act./ All.Acc.Code</u>	<u>Project Title</u>
DP/NER/87/009	IO/IIS/PLAN	J12416	Planification et promotion des industries liées à l'élevage
SI/NER/77/801	IO/T/AGRO	31.7.B	Textile industry
IS/NER/71/805	IO/T/AGRO	30.6.00	Technical assistance to the sugar industry
SI/NER/79/801	IO/T/AGRO	31.7.C	Evaluation of a study on the establishment of a new cane sugar plant
RP/NER/85/601	IO/T/AGRO	J13103	Development of agro-industry for essential industrialization (continued under XP/NER/85/601) (IDDA)
XP/NER/85/601	IO/T/AGRO	J13103	Development of agro-industry for essential industrialization (continuation of RP/NER/85/601)
XP/NER/88/031	IO/T/AGRO	J13103	Production de produits alimentaires essentiels
SI/NER/85/802	IO/T/MET	J13208	Technical investigations on the production of sponge iron for steel-making utilizing indigenous iron ores and coals in Niger
DP/NER/81/020	IO/T/MET	J13209	Création d'une installation de fonderie et de forge pour la production et la démonstration (phase I)
SI/NER/81/801	IO/T/MET	31.8.D	Identification of metal scrap deposit for foundry industries
IS/NER/71/802	IO/T/ENG	00.0	Assistance in the establishment of metal working industries
DP/NER/72/003	IO/T/ENG	30.1.01	Assistance in the establishment of metal-working industries
DP/NER/79/014	IO/T/ENG	J13316	Assistance à l'Atelier Central Annexe de Zinder (ACA-Zinder)
SI/NER/79/803	IO/T/ENG	31.9.2	Office de l'énergie solaire (ONERSOL), study of the needs in external assistance for the production unit
TS/NER/71/002	IO/T/CHEM	30.3.01	Assistance to cement industry travel mission to suppliers

## UNIDO's Completed Technical Co-operation Projects

Republic of NIGER (3)  
(NER)

<u>Project Number</u>	<u>Backstopping Responsibility</u>	<u>Spec.Act./ All.Acc.Code</u>	<u>Project Title</u>
IS/NER/71/803	IO/T/CHEM	00.0	Exploratory mission for building materials
IS/NER/71/807	IO/T/CHEM	30.3.01	Expert assistance to the cement industry for upgrading local skills
DP/NER/72/004	IO/T/CHEM	32.1.A	Assistance and re-organization of the cement industry of Malbaza (multifund to SM/NER/72/004)
SM/NER/72/004	IO/T/CHEM	32.1.A	Assistance and re-organization of the cement industry of Malbaza (multifund to DP/NER/72/004)
TS/NER/73/001	IO/T/CHEM	00.0	Assistance in the establishment of arabic gum industry
RP/NER/84/004	IO/T/CHEM	32.1.C	Experimental production of salt using solar energy
SI/NER/84/801	IO/T/CHEM	32.1.C	Amélioration de la production artisanale de sel par les femmes (Niger)
SI/NER/85/801	IO/T/CHEM	J13420	Assistance à la production semi-industrielle du sel dans les régions de Bilma, Tiguida-in-Tessam et Foga
SI/NER/87/801	IO/T/CHEM	J13420	Advisory services to the Government of Niger for the development of salt production
SI/NER/88/801	IO/T/CHEM	J13420	Assistance à la production semi-industrielle du natron et du sel au Niger par les femmes
SI/NER/88/802	IO/T/CHEM	J13427	Assistance technique pour le démarrage de l'unité de production de sel de TIDEKELT
SM/NER/81/014	IO/T/CHEM	J13419	Renforcement des activités de la briqueterie SONICERAM
RP/NER/82/001	IO/T/CHEM	32.1.B	Renforcement des activités de la briqueterie SONICERAM (continued under RP/NER/84/001)
RP/NER/84/001	IO/T/CHEM	32.1.B	Renforcement des activités de la briqueterie SONICERAM (continuation of RP/NER/82/001)

## UNIDO's Completed Technical Co-operation Projects

Republic of NIGER (4)  
(NER)

<u>Project Number</u>	<u>Backstopping Responsibility</u>	<u>Spec.Act./ All.Acc.Code</u>	<u>Project Title</u>
UC/NER/88/279	IO/OS/FEAS	J14101	Etude de faisabilité d'une usine d'embouteillage d'eau minérale et d'une unité de fabrication de bouteilles en plastique (multifund to US/NER/88/279)
US/NER/88/279	IO/OS/FEAS	J14101	Etude de faisabilité d'une usine d'embouteillage d'eau minérale et d'une unité de fabrication de bouteilles en plastique (multifund to UC/NER/88/279)
XP/NER/90/053	IO/OS/FEAS	J14101	Assistance à l'Office national de l'énergie solaire (ONERSOL) dans la réalisation d'une étude de pré-faisabilité de diversification de ses activités de fabrication (y compris l'opportunité d'établir un atelier de reconditionnement de moteurs thermiques)
DP/NER/81/017	IO/OS/IHRD	J12309	Projet de formation des cadres du secteur industriel
RP/NER/84/003	IO/OS/IHRD	31.5.B	Training in contract negotiation techniques
DP/NER/81/003	IO	32.4.Z	Programmation par pays, secteur industriel
XP/NER/89/033	IPCT TP/BT	G04302	Assistance à l'organisation d'un 'Salon national de l'invention et de l'innovation' (continued under XP/NER/90/033)
XP/NER/90/033	IPCT TP/BT	G04302	Assistance a l'organisation d'un 'Salon national de l'invention et de l'innovation' (continuation of XP/NER/89/033)
RP/NER/83/001	EPL REL/PROT	70.3.Z	Visit of Mr. Oumar Diallo, Minister of Mining and Industry of Niger, 19 - 20 May 1983
RP/NER/84/002	EPL REL/PROT	70.3.Z	Visit of the First Secretary of the Embassy of Niger to Brussels for consultations with the UNIDO Secretariat

ANNEXE IV

BIBLIOGRAPHIE

- Plan de développement économique et social du Niger (1987-1991), Ministère du Plan
- Coopération au développement, Niger, Rapport 1989, Janvier 1991
- Evaluation du quatrième programme de pays PNUD/Niger (1988-1991), Janvier 1991
- Code des Investissements du 08/12/89 (Journal Officiel de la République du Niger, 15/04/90)
- Principes directeurs d'une politique de développement rural pour le Niger - Conseil supérieur d'Orientation nationale, Comité Technique - Sous-Comité Développement rural (Décembre 1990)
- Diagnostic de la micro et petite entreprise artisanale, Proposition d'une politique nationale du Secteur de l'artisanat
- Projet de programme pour la Deuxième décennie du Développement industriel de l'Afrique (1991-2000) - Collectif national pour l'ONUDI, Décembre 1990
- Secrétariat permanent du PAS - Programme d'appui aux secteurs privé et parapublic. Projet, 21 Avril 1989
- Contribution à une politique nationale de l'emploi - Rapport d'une mission multi-disciplinaire du BIT, Février 1990
- Annuaire des Statistiques 1988-1989
- Guide de l'investisseur et éléments des coûts des facteurs économiques au Niger, Niger-Conseil-Services
- Rapport final de la Table ronde sur le Secteur privé, Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat (Niamey du 14 au 16 Juin 1988)
- Chambre de Commerce, d'Agriculture, d'Industrie et d'Artisanat du Niger - Annuaire 1986
- Cadre juridique des nouveaux projets de loi sur le commerce extérieur, Rapport N/ 3, par le Professeur J.-L. Mouralis, Juillet 1989
- Commentaire sur les lois et règlements régissant le commerce extérieur au Niger, Rapport N/ 2, par le Professeur J.-L. Mouralis, Juillet 1989
- Etude du système bancaire et financier de la République du Niger. La politique monétaire de crédit et de contrôle des banques au Niger, par le CIFPB (Centre international de formation de la profession bancaire), Juin 1989

- Planification/Promotion des industries liées à l'élevage, Rapport final, INTERG, Mai 1990
- La coopération canadienne au Niger, 1990
- Le Nigéria et le Niger en marche vers un monde meilleur, Commission mixte Nigéro-Nigérienne de coopération
- Etude sur les mesures d'incitation à l'industrie, Rapport N/ 2 - Examen de la formation des prix et des TPE des principaux produits manufacturés "Rapport Berger", EAST-ORANGE, 1989
- Rapport de visite d'usines au Niger, de M. Vencatachallum, Directeur de l'ONUDI
- Cadre de politique économique et financière 1990-1993
- Rapport de mission au Niger par G.D. Kouthon, Fonctionnaire Principal, Industries Alimentaires, FAO, mai/juin 1991